

RAPPORT ANNUEL 2024



LE RENDEMENT,
C'EST PAYANT.

Travail sécuritaire NB

RAPPORT ANNUEL 2024

Juin 2025

Travail sécuritaire NB reconnaît respectueusement que le territoire sur lequel nous travaillons fait partie des terres ancestrales des Wolastoqey, des Mi'gmaq et des Peskotomuhkati.

Nous déployons tous nos efforts pour établir des partenariats respectueux avec tous les peuples de la province tout en nous engageant dans la voie d'une guérison collective et d'une véritable réconciliation et en honorant ensemble ces magnifiques terres.

Publié par :

Travail sécuritaire NB
1, rue Portland
Case postale 160
Saint John NB E2L 3X9
Canada

travailsecuritairenb.ca
1 800 999-9775

ISBN : 978-1-927420-23-2
ISSN : 1710-1212

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Table des matières

Nos principes fondateurs	4
Qui nous sommes	5
Priorités	6
Nos clients.....	7
Conseil d'administration	8
Équipe de la haute direction	9
Indicateurs stratégiques clés	10
Aperçu de l'exercice	11
Message du président du conseil d'administration	12
Message du président et chef de la direction	14
Nouer des liens en vue de l'avenir	16

PROFILS

Célébrer une étoile de la sécurité, Darrel Nickerson	35
Comment Lee Russell a transformé la tragédie en défense des droits.....	47
La passion d'Ian Leavitt pour la sécurité ancrée dans son expérience personnelle.....	66
Simpson Building Contractors Ltd. : Là où la sécurité devient une seconde nature	83

ÉTATS FINANCIERS

Rapport de gestion sur les états financiers consolidés et résultats d'exploitation consolidés 2024 ...	86
Responsabilité de la direction en matière d'information financière	102
Énoncé d'opinion.....	103
Rapport des vérificateurs indépendants.....	104
États financiers consolidés.....	107

PRIORITÉS



GENS

PAGE
17



PRÉVENTION

PAGE
37



INTÉGRITÉ

PAGE
68

Nos principes fondateurs

Le régime d'indemnisation des travailleurs du Nouveau-Brunswick a été établi en 1918. Il repose sur les principes formulés cinq ans plus tôt par l'ancien juge en chef de l'Ontario, sir William Meredith.

Les principes de Meredith représentent un compromis historique selon lequel les employeurs financent le régime d'indemnisation et partagent la responsabilité lorsque des travailleurs sont blessés et en retour, les travailleurs blessés reçoivent des prestations pour perte de gains et de l'aide médicale pendant qu'ils se rétablissent d'une blessure subie au travail. Les travailleurs blessés qui reçoivent des prestations d'indemnisation ne peuvent pas tenter de poursuites contre leur employeur.

Les principes de Meredith sont devenus le fondement de la législation en matière d'indemnisation des travailleurs au Canada et le demeurent encore aujourd'hui.



Principes de Meredith

- 1** INDEMNISATION SANS ÉGARD À LA RESPONSABILITÉ
- 2** SECURITÉ DES PRESTATIONS
- 3** RESPONSABILITÉ COLLECTIVE
- 4** ADMINISTRATION INDÉPENDANTE
- 5** COMPÉTENCE EXCLUSIVE

Qui nous sommes

Travail sécuritaire NB est une société de la Couronne engagée à promouvoir des lieux de travail sains et sécuritaires au Nouveau-Brunswick. Bien que son objectif principal soit la prévention des blessures subies au travail et des maladies professionnelles, il offre des services de réadaptation complets et des prestations pour perte de gains lorsque ces blessures ou maladies surviennent.

Travail sécuritaire NB est l'organisme de réglementation chargé d'assurer l'observation de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. Il est également responsable de rendre des comptes à ses intervenants pour l'application juste de la *Loi sur les accidents du travail*, de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail* et le *Tribunal d'appel des accidents au travail*; et de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

NOTRE VISION

Faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.

NOTRE MISSION

Collaborer avec tous les intervenants pour concevoir, bâtir et gérer un continuum efficace de sécurité et de soins.





GENS

Nous créerons une culture axée sur les gens qui se traduira par une expérience exceptionnelle de l'employé et du client.

Une expérience exceptionnelle

Assurer la santé et la sécurité des travailleurs néo-brunswickois est plus qu'un devoir – c'est une passion! Nous sommes aussi des travailleurs, tout comme nos filles et nos fils, nos sœurs et nos frères, nos parents, nos amis et nos collègues. Ensemble, nous offrons un service et soutien exceptionnels, tout en établissant un solide réseau de soutien en matière de sécurité et de soins pour tous.



PRÉVENTION

Ensemble, nous allons prévenir les blessures, les maladies, les décès et l'incapacité au travail.

Une province sans blessure ou incapacité liée au travail

Habituellement, lorsque nous pensons à la prévention, nous pensons aux blessures ou aux maladies. Cependant, Travail sécuritaire NB est en train de changer cette mentalité. Nous la définissons également comme aider les travailleurs blessés à se rétablir au travail lorsque cela est possible, en les faisant participer et en les gardant productifs afin d'aider à éviter l'incapacité.



INTÉGRITÉ

Nous protégerons l'intégrité du régime.

Notre principe directeur

En tant que responsables d'une gérance de confiance, nous sommes engagés à bâtir un régime solide, stable et durable. Bien que la durabilité financière soit un élément clé, l'intégrité du régime comprend également la bonne gouvernance, la protection de la vie privée, les nouvelles technologies, la cybersécurité et un fondement législatif solide.

Nos clients

EMPLOYEURS INSCRITS

17 304*

LIEUX DE TRAVAIL

30 681*

TRAVAILLEURS

(Équivalents temps plein)

328 607*

*AU 31 DÉCEMBRE 2024

EMPLOYEURS COTISÉS SELON LA TAILLE

(Équivalents temps plein)

PETITES ENTREPRISES

(Moins de 12 équivalents temps plein)

11 668

MOYENNES ENTREPRISES

(De 12 à 55 équivalents temps plein)

3 335

GRANDES ENTREPRISES

(55 équivalents temps plein et plus)

983

LES TROIS SECTEURS LES PLUS IMPORTANTS

(Selon la masse salariale)



FABRICATION



**COMMERCE
DE DÉTAIL**



CONSTRUCTION

Conseil d'administration

La lieutenante-gouverneure en conseil nomme le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB pour représenter les intérêts des intervenants de l'organisme. Les membres sont responsables de la gérance et de l'orientation stratégique de Travail sécuritaire NB. À titre de société de la Couronne, l'organisme rend compte au gouvernement du Nouveau-Brunswick par le biais de la ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

Le conseil est formé d'un président et d'une vice-présidente, qui ne représentent ni les travailleurs ni les employeurs, ainsi que de quatre membres représentant les travailleurs et de quatre représentant les employeurs. Ces membres acceptent d'agir dans le meilleur intérêt de Travail sécuritaire NB en tout temps, sans égard au groupe d'intervenants qu'ils représentent. Le président et chef de la direction est membre d'office du conseil sans droit de vote.



MEL NORTON
Président du conseil



HALEY FLARO
Vice-présidente
du conseil
Démissionné le 29 novembre



DONNA MCNEILL
Membre représentant les
travailleurs, Fredericton
Mandat a pris fin le 25 janvier



MIKE MACMULLIN
Membre représentant les
travailleurs, Saint John



TIM PETERSEN
Président et chef de
la direction



DENNY VAUTOUR
Membre représentant les
travailleurs, Saint John



BERT CYR
Membre représentant les
employeurs, Moncton
Démissionné le 3 décembre



ADAM DONNELLY
Membre représentant les
employeurs, Bathurst



GAËTAN GUÉRETTE
Membre représentant les
employeurs, Edmundston
Nommé le 25 janvier



JAMES STANLEY
Membre représentant les
travailleurs, Saint John



JASON GREEN
Membre représentant les
employeurs, Quispamsis

Le conseil se réunit à intervalles réguliers et chaque membre siège à au moins l'un des comités suivants :

- Comité d'examen des accidents mortels
- Comité des finances et des placements
- Comité de gouvernance, des gens et de la culture
- Comité de vérification

Équipe de la haute direction

L'équipe de la haute direction de Travail sécuritaire NB est chargée de mettre en œuvre les stratégies de notre conseil d'administration et de gérer nos activités quotidiennes.

Tous les membres de l'équipe ont les compétences, la formation et l'éducation nécessaires pour diriger. Plus important encore, ils ont chacun les qualités d'un grand leader qui ne s'apprennent pas, comme l'empathie, la reddition de comptes et la fiabilité. Orientés par ces qualités, ils motivent et inspirent les gens qui les entourent en donnant l'exemple. L'équipe maintient notre vision, et établit une stratégie claire et concrète pour réaliser cette vision. Elle motive et habilite tous les autres employés de Travail sécuritaire NB. Nous sommes fiers de notre équipe de la haute direction. Nous n'avons aucun doute qu'elle réussira à concrétiser notre plan stratégique à l'aide de mesures et de surveillance afin de prendre des décisions importantes, lesquelles sont souvent difficiles, pour le bien de l'organisme et de ses intervenants.



TIM PETERSEN
Président et chef de
la direction



RICHARD BLAIS
Vice-président à
la Prévention



CATHY BENT
Vice-présidente à la
Gestion des réclamations
et à la réadaptation



LARAGH DOOLEY
Vice-présidente aux
Gens et à la culture



CAROLYN MacDONALD
Vice-présidente à la
Stratégie et aux finances



LEE C. BELL-SMITH, c.r.
Avocat général et
secrétaire général



LISA WALKER
Dirigeante principale
de l'information

Indicateurs stratégiques clés



GENS

	2022	2023	2024	CIBLES POUR 2024
Engagement des employés	61 %	63 %	69 %	70 %
Satisfaction des clients				
Travailleurs blessés	69 %	71 %	74 %	80 %
Employeurs	76 %	74 %	74 %	80 %



PRÉVENTION

	2022	2023	2024	CIBLES POUR 2024
Indice de santé et de sécurité	3,7 %	11,1 %	-4,83 %	TAUX DE CHANGEMENT POSITIF
Pourcentage de travailleurs dont la réclamation a pris fin dans un délai de :				
90 jours	69,1 %	66,6 %	65,0 %	80 %
180 jours	82,7 %	80,4 %	80,9 %	87 %



INTÉGRITÉ

	2022	2023	2024	CIBLES POUR 2024
Pourcentage de capitalisation	147,7 %	156,1 %	152,9 %	115,0 à 125,0 %

Aperçu de l'exercice

Les données sont établies au 31 mars 2025. À mesure que les données arrivent à échéance, les chiffres des exercices antérieurs pourraient être redressés de façon à refléter les chiffres à jour.

FINANCES

	2022	2023	2024
Pourcentage de capitalisation	147,7 %	156,1 %	152,9 %
Niveau de capitalisation (en millions de dollars)	618	738	704
Excédent des revenus sur les dépenses (en millions de dollars)	(22)	117	(26)
Paiements au titre des prestations (en millions de dollars)	124	123	131
Variations au niveau des engagements au titre des prestations (en millions de dollars)	(38)	13	2
Frais engagés au titre des réclamations (en millions de dollars)	86	136	133
Engagements au titre des prestations (en milliards de dollars)	1,2	1,2	1,2
Paiements au titre des rentes (en millions de dollars)	12	11	9
Variation des engagements au titre des rentes (en millions de dollars)	(9)	4	8
Frais engagés au titre des rentes (en millions de dollars)	3	15	17
Engagements au titre des rentes (en millions de dollars)	100	104	112
Taux de cotisation moyen	1,69 \$	1,31 \$	1,18 \$
Revenu des cotisations (en millions de dollars)	207	181	179
Rendement des placements	(3,8 %)	8,9 %	10,5 %
Revenu de placements (en millions de dollars)	(75)	159	206
Frais d'administration (en millions de dollars)	59,9	69,3	76,0

PRÉVENTION ET RÉCLAMATIONS

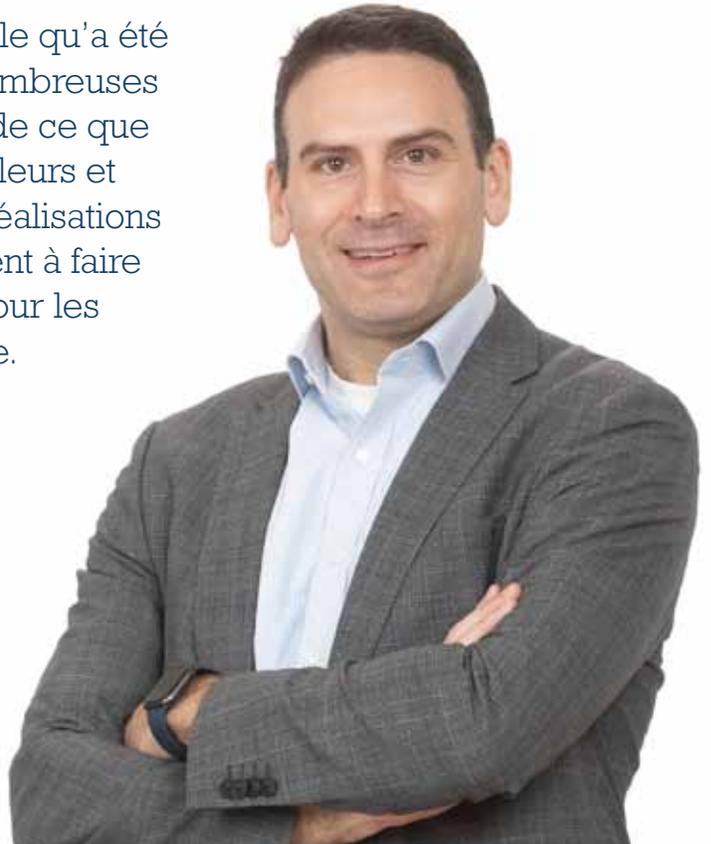
Taux de blessures entraînant une interruption de travail – Employeurs cotisés	0,9	0,8	0,9
Taux de blessures entraînant une interruption de travail – Employeurs tenus personnellement responsables	2,9	2,3	2,6
Taux de blessures entraînant une interruption de travail – Tous les employeurs	1,1	1,0	1,0
Taux de blessures entraînant une interruption de travail et n'entraînant pas d'interruption de travail	1,7	1,6	1,6
Nombre de réclamations avec interruption de travail	4 229	3 864	4 255
Nombre de réclamations sans interruption de travail	1 720	1 971	2 025
Nombre de réclamations pour blessures psychologiques traumatiques acceptées	185	227	255
Réclamations liées à la COVID-19 acceptées	425	62	9
Accidents mortels	16	15	14
Durée des réclamations ouvertes (en jours)	294,6	284,8	259,8
Durée des réclamations fermées (en jours)	91,9	94,5	86,8
Pourcentage de travailleurs dont la réclamation a pris fin dans un délai de 90 jours	69,1 %	66,6 %	65,0 %
Pourcentage de travailleurs dont la réclamation a pris fin dans un délai de 180 jours	82,7 %	80,4 %	80,9 %
Délai entre l'inscription de la réclamation et le premier paiement (en jours)	22,0	28,5	23,9
Délai entre la blessure et l'inscription de la réclamation (en jours)	17,6	17,3	18,5
Niveau de satisfaction des travailleurs blessés	69 %	71 %	74 %
Niveau de satisfaction des employeurs	76 %	74 %	74 %
Engagement des employés	61 %	63 %	69 %
Indice de santé et de sécurité	3,7 %	11,2 %	-4,83 %
Pénalités administratives imposées	60 – 31 250 \$	55 – 29 400 \$	136 – 73 100 \$
Consultations	1 540	1 445	1 560
Enquêtes	914	813	933
Poursuites	10 – 225 650 \$	13 – 173 300 \$	21 – 320 050 \$
Inspections	5 124	3 787	4 290
Ordres donnés	3 718	2 387	3 901

Message du président du conseil d'administration

Lorsque je pense à l'année exceptionnelle qu'a été 2024, je suis fier et reconnaissant des nombreuses réalisations de Travail sécuritaire NB, et de ce que nous avons pu accomplir pour les travailleurs et les employeurs néo-brunswickois. Nos réalisations importantes confirment notre engagement à faire en sorte que le rendement soit payant pour les travailleurs, les employeurs et la province.

Grâce au leadership remarquable de notre président et chef de la direction ainsi qu'au dévouement de tous les employés de Travail sécuritaire NB, nous avons réalisé en 2024 des progrès importants qui reflètent nos valeurs fondamentales, soit la responsabilité, la collaboration et la confiance. C'est en mettant l'accent sur la législation et les politiques axées sur la sécurité des travailleurs, l'amélioration des prestations et la promotion d'un milieu d'affaires durable que nous y sommes parvenus.

L'une des principales réalisations de 2024 a été l'augmentation des prestations pour perte de gains versées aux travailleurs blessés de la province, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet. En faisant passer les prestations de 85 % à 90 % des gains nets, nous assurons une plus grande sécurité financière pour les travailleurs blessés pendant leur rétablissement. De plus, le salaire annuel maximum est passé de 76 900 \$ à 82 100 \$, ce qui permet de calculer les prestations d'un plus grand nombre de travailleurs blessés en fonction de leur salaire entier. Ces changements témoignent de notre engagement inébranlable envers le bien-être des travailleurs blessés de la province.



Conformément à notre thème « Le rendement, c'est payant », nous avons atteint une étape historique en offrant pour la première fois un remboursement lié au rendement, qui est prévu par les modifications qui ont été apportées en septembre à la Politique 37-100 – Politique de financement. Le remboursement a été possible grâce au niveau de capitalisation solide de Travail sécuritaire NB, qui nous a permis de remettre plus de 180 millions de dollars aux employeurs de la province. Cette initiative a permis de démontrer que nos efforts collectifs sont très avantageux pour tous les intervenants. En plus d'avoir atteint le taux de cotisation moyen le plus bas de son histoire, Travail sécuritaire NB continue de faire du Nouveau-Brunswick non seulement l'endroit le plus sécuritaire où travailler, mais aussi un endroit très attrayant où faire affaire.

Message du président du conseil d'administration

suite

Je dois également souligner le travail important du conseil d'administration relativement à la Politique 34-205 – Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements et à la Politique 34-200 – Objectifs de placements. Conformément à ces politiques, nous avons effectué une étude de l'actif et du passif, et avons approuvé une nouvelle composition de l'actif selon la politique, qui précise la stratégie visant à atteindre l'objectif de rendement réel à long terme de 3,75 %.

Nos efforts continus en vue d'apporter des modifications législatives améliorent notre capacité de nous adapter aux besoins changeants des travailleurs et des employeurs. Ces modifications assurent que nos politiques demeurent pertinentes et efficaces afin de favoriser une culture de sécurité et une résilience dans l'ensemble de la province.

Je tiens à souligner le leadership dévoué et la précieuse contribution de notre vice-présidente du conseil sortante, Haley Flaro. Au cours des huit dernières années, M^{me} Flaro a joué un grand rôle dans certaines de nos réalisations les plus importantes. En tant que présidente du Comité de gouvernance, elle a modernisé nos pratiques de gouvernance et a amélioré le processus de recrutement des membres du conseil. Elle a aussi joué un grand rôle dans la mise en œuvre d'améliorations importantes pour les travailleurs. Son apport est impressionnant.

Je tiens également à souhaiter la bienvenue à deux anciens membres du conseil. Au mois de janvier, Chantal Lafleur et Gaëtan Guérette ont été nommés au conseil pour un mandat de cinq ans. M^{me} Lafleur, qui est représentante des travailleurs, a déjà siégé au conseil de 2004 à 2007. Elle a une vaste expérience et de nombreuses connaissances grâce à ses antécédents diversifiés dans les domaines des soins infirmiers, des relations de travail et de la gestion de l'incapacité au travail.

M. Guérette, qui est représentant des employeurs, a siégé au conseil de 2017 à 2022. Il est conseiller indépendant en santé et en sécurité, et a occupé des postes de direction tout au long de sa carrière, en mettant l'accent sur la santé et la sécurité au travail depuis 2004.

Alors que nous nous tournons vers l'avenir, je tiens à remercier mes collègues membres du conseil, les employés dévoués de Travail sécuritaire NB, ainsi que tous nos partenaires et intervenants qui travaillent en vue de réaliser notre vision. Ensemble, nous avons démontré que le rendement est vraiment payant et je suis persuadé que nous continuerons dans cette voie, en veillant à ce que notre province demeure l'endroit le plus sécuritaire où travailler.

Au nom du conseil, je vous remercie de la confiance et du soutien que vous continuez d'accorder à Travail sécuritaire NB.

Meilleures salutations,



MEL NORTON

Président du conseil d'administration

Message du président et chef de la direction



Je suis heureux de vous présenter le Rapport annuel 2024, qui rend compte d'une année exceptionnelle, mettant en lumière des progrès extraordinaires, des réalisations impressionnantes et des étapes importantes. Le rapport témoigne du dévouement, de l'esprit d'innovation et de la passion qui nous motivent dans tout ce que nous faisons. Il fait ressortir le fait que le rendement, c'est vraiment payant!

Nous avons connu des réalisations historiques en 2024. Nous avons célébré le fait que le Nouveau-Brunswick soit devenu la province la plus sécuritaire au Canada, en ayant non seulement le taux de blessures le plus bas de notre histoire, mais aussi le plus bas au pays. Cette réalisation est bien plus qu'une statistique. Elle reflète l'engagement collectif

des travailleurs, des employeurs et de Travail sécuritaire NB en vue d'établir une culture de soins dans toute la province et de veiller à ce que chaque travailleur néo-brunswickois retourne auprès de sa famille à la fin de la journée.

Conformément à notre thème pour 2024, « Le rendement, c'est payant », nous avons également annoncé le taux de cotisation moyen le plus bas de notre histoire. Le taux est passé de 1,18 \$ en 2024 à 1,10 \$ en 2025. Cette réduction a été possible grâce aux efforts collectifs des travailleurs, des employeurs et de Travail sécuritaire NB en vue de maintenir des lieux de travail sécuritaires, de réduire le nombre de réclamations et d'améliorer les résultats en matière de retour au travail. Cette collaboration a renforcé le régime en général et a assuré sa viabilité financière tout en reconnaissant le bon rendement en matière de sécurité.

Grâce au niveau de capitalisation solide de Travail sécuritaire NB en 2023, c'est-à-dire 156,1 %, nous avons remis pour la première fois en décembre des chèques de remboursement lié au rendement aux employeurs admissibles. Le montant total des chèques s'élevait à plus de 180 millions de dollars, ce qui stimulera l'économie de la province. Cette réalisation démontre que nous sommes engagés à gérer les ressources de façon responsable, tout en maintenant un avantage concurrentiel pour les employeurs de la province. (Voir les pages 71 à 73 pour en apprendre plus sur le remboursement lié au rendement.)

Nous avons également célébré une autre grande réalisation : d'importantes améliorations ont été apportées aux prestations versées aux travailleurs blessés, y compris une augmentation du pourcentage de la perte de gains et du salaire annuel maximum. Ces améliorations assurent une plus grande sécurité financière pour les travailleurs blessés, en leur permettant de se concentrer sur leur rétablissement et leur bien-être en toute tranquillité d'esprit.

En 2024, nous avons poursuivi notre processus de modernisation ambitieux. Nous avons pris des mesures qui ont beaucoup amélioré l'expérience du client, par exemple nous avons mis en œuvre des projets visant les systèmes fondamentaux et avons

Message du président et chef de la direction suite

tiré parti de la technologie en vue de simplifier les processus. Ces améliorations nous permettent de servir les intervenants plus efficacement.

Nos réussites en 2024 témoignent de la qualité de nos employés. Nous avons pu réaliser des progrès grâce à leur dévouement, à leur résilience et à leur passion. Ils ont su faire preuve d'innovation, relever des défis et reconnaître des possibilités d'améliorations tout au long de l'année. Nous leur sommes profondément reconnaissants de leur contribution et de leur engagement à faire de 2024 une année de croissance et de réussites.

Leur engagement et leur dévouement se reflètent également dans les résultats de notre dernier sondage sur l'engagement, lesquels continuent à nous inspirer. L'engagement général a augmenté de 6 % par rapport à l'an dernier et d'un impressionnant 17 % au cours des quatre dernières années, pour atteindre 69 %. Le résultat pour la culture, qui est l'élément principal de l'engagement, se chiffre à 91 %, ce qui est supérieur au résultat obtenu l'an dernier, soit 84 %, et à l'indice de référence de l'industrie, qui était de 11 %. Ces pourcentages confirment que nous créons un lieu de travail où nos employés s'épanouissent en mettant en pratique nos valeurs, soit la responsabilité, la collaboration et la confiance.

Nous étions heureux d'annoncer le renouvellement du mandat du président du conseil d'administration, Mel Norton. Le leadership de M^e Norton a beaucoup aidé à faire avancer notre vision. Nous avons également renforcé l'équipe de la haute direction. Nous avons accueilli Lee Bell-Smith, c.r., en tant qu'avocat général et secrétaire général, et avons créé un nouveau poste, soit celui de vice-président aux Gens et à la culture. Ce rôle nous permettra de nous concentrer davantage sur l'établissement d'une culture de travail positive et inclusive, en veillant à ce que nos employés continuent à s'épanouir dans un milieu où le bon rendement est reconnu et récompensé. Je suis heureux d'annoncer que

Laragh Dooley a été nommée à ce poste. M^{me} Dooley était anciennement directrice des Communications d'entreprise et directrice par intérim des Ressources humaines. L'équipe de la haute direction a également accueilli Carolyn MacDonald au poste de vice-présidente à la Stratégie et aux finances.

Nous avons continué à renforcer les relations avec les intervenants de l'ensemble de la province puisque nous reconnaissons que ces partenariats sont essentiels pour faire avancer notre vision de faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler. Notre collaboration continue avec les pompiers et l'industrie de la pêche sont deux exemples de notre engagement à cet égard.

L'année 2024 nous a également rappelé les défis auxquels nous faisons face. Un nombre inquiétant d'accidents mortels impliquant du matériel lourd et des moyens de transport nous indique que notre travail est loin d'être terminé. Chaque vie perdue en est une de trop et nous pousse à redoubler d'efforts pour assurer que tous les travailleurs rentrent à la maison sains et saufs à la fin de la journée. Nous devons continuer à mettre au premier plan l'éducation en matière de sécurité, la vigilance et la collaboration afin d'éviter ces tragédies.

Pour ce qui est de l'avenir, nous restons fidèles à notre vision. Que ce soit par le biais d'initiatives innovantes, de partenariats plus solides ou de l'habilitation de nos employés, nous nous engageons à façonner un avenir où tous les travailleurs se sentent appuyés, où chaque employeur est engagé et où la sécurité est au cœur de chaque lieu de travail.

Nous vous remercions d'appuyer nos efforts. Ensemble, nous assurons la croissance de notre province et faisons du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.

Nous vous invitons à lire les pages qui suivent pour en apprendre plus sur nos réalisations impressionnantes en 2024!

Meilleures salutations,



TIM PETERSEN, CA

Président et chef de la direction

Nouer des liens en vue de l'avenir

En 2022, nous avons été fiers de publier notre *Plan stratégique 2022-2024*, intitulé **Nouer des liens en vue de l'avenir**. Le plan, qui s'appuie sur les principes de la bonne gouvernance, trace une voie claire axée sur trois priorités, soit les gens, la prévention et l'intégrité.



Tous les trois à cinq ans, Travail sécuritaire NB évalue ses progrès afin de tracer la voie à suivre. Dans le cadre de l'orientation stratégique que notre conseil d'administration a établie, des employés de tous les niveaux de l'organisme travaillent ensemble pour transformer cette orientation en objectifs et en mesures pratiques. Le *Plan stratégique 2022-2024* a façonné nos efforts quotidiens et leur a donné un sens, et a permis d'harmoniser nos équipes internes et d'améliorer la collaboration avec nos partenaires externes. Notre thème, Nouer des liens en vue de l'avenir, reflète notre croyance que c'est en établissant des liens au sein de notre organisme et au-delà que nous pourrions réaliser notre vision de faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.

Ce rapport annuel couvre la dernière année de notre plan stratégique actuel. Il présente les mesures que nous avons prises pour faire progresser nos buts en matière de gens, de prévention et d'intégrité, ainsi que les résultats qui sont découlés de notre engagement commun.

Alors que nous nous préparons à publier le *Plan stratégique 2025-2029* (voir la page 75), nous demeurons profondément engagés à travailler avec nos partenaires pour créer un avenir plus sécuritaire et plus sain pour tous les Néo-Brunswickois.

**GENS
PRÉVENTION
INTÉGRITÉ**

GENS



Nous créons une culture axée sur les gens qui se traduira par une expérience exceptionnelle de l'employé et du client.

À Travail sécuritaire NB, nous mettons les gens au premier plan. C'est pourquoi notre priorité en matière de gens est la première de nos principales priorités. Nous croyons que la santé et la sécurité au travail sont plus que des politiques et des procédures. Ce sont les gens que ces dernières visent à protéger qui comptent. Notre engagement s'étend au-delà de la prévention des blessures et de l'indemnisation. Nous travaillons à favoriser une culture où chacun se sent valorisé, appuyé et habilité.

Les gens sont le fondement de tout ce que nous faisons. En investissant dans nos employés et nos clients, nous créons un Nouveau-Brunswick plus sécuritaire, plus fort et plus uni.



OBJECTIFS



Favoriser une culture à rendement élevé qui est inclusive, engagée et habilitée.



Faire évoluer l'expérience des services aux clients accessibles et personnalisés.



Axer la prestation de services sur la qualité, l'efficacité, les résultats voulus et les ressources appropriées.

INDICATEURS STRATÉGIQUES CLÉS

ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS

2022	2023	2024
61 %	63 %	69 %

Nous reconnaissons que pour servir au mieux nos clients, il faut servir au mieux nos propres employés. Nos valeurs, soit la responsabilité, la collaboration et la confiance, sont au cœur de notre approche axée sur les gens. Lorsque nos gens sont inspirés, ils favorisent l'innovation et renforcent les relations avec nos intervenants, pour aider à faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.

Chaque année, nous menons un sondage auprès de nos employés pour évaluer leur niveau d'engagement et déterminer ce qu'il faut améliorer. En plus d'être engagés à faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler, nous voulons faire de Travail sécuritaire NB le meilleur endroit où travailler. Un taux de participation au sondage de 93 % et une augmentation de 6 % quant à l'engagement général par rapport à 2023 pour dépasser l'indice de référence de l'industrie de 9 % démontrent que nous sommes non seulement sur la bonne voie, mais aussi dans une excellente position et que nous poursuivons sur cette lancée.

Les trois facteurs qui ont contribué le plus au résultat obtenu pour l'engagement étaient la culture, l'inclusion et les relations avec les collègues. Les résultats pour ces derniers étaient de 91 %, de 89 % et de 87 % respectivement.

Le sondage comprend aussi une mesure de l'expérience de l'employé. Cet élément est évalué par le biais de la question « Dans quelle mesure recommanderiez-vous cet organisme à un ami ou à un membre de votre famille qualifié comme un bon endroit où travailler? ». Le résultat de 2024, soit 46, est considérablement plus élevé que l'indice de référence de 12,4 et du résultat de 30 que nous avons obtenu en 2023.

L'IMPORTANCE DES RÉSULTATS

Non seulement des employés engagés contribuent dans une plus grande mesure, mais ils se soucient davantage. Ils offrent des services de qualité supérieure, appuient des résultats plus sécuritaires pour les Néo-Brunswickois et nous aident à attirer et à retenir les meilleurs talents. En termes simples, lorsque nos employés ont le sentiment d'être connectés et valorisés, toute la province en profite.



Non seulement des employés engagés contribuent dans une plus grande mesure, mais ils se soucient davantage.

INDICATEURS STRATÉGIQUES CLÉS

SATISFACTION DES CLIENTS

À Travail sécuritaire NB, les gens sont au cœur de toutes nos réussites. En plus du sondage sur l'engagement des employés, nous utilisons le sondage sur la satisfaction des clients pour évaluer nos valeurs, soit la responsabilité, la collaboration et la confiance.

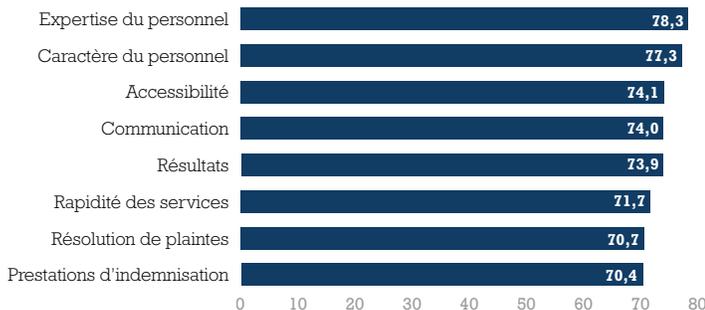
Nous menons ce sondage pour suivre nos progrès dans le cadre de notre priorité en matière de gens. À l'été 2024, une société de recherche indépendante a effectué un sondage auprès de

1 000 travailleurs blessés et de 300 employeurs inscrits ayant reçu des services entre septembre 2023 et mai 2024.

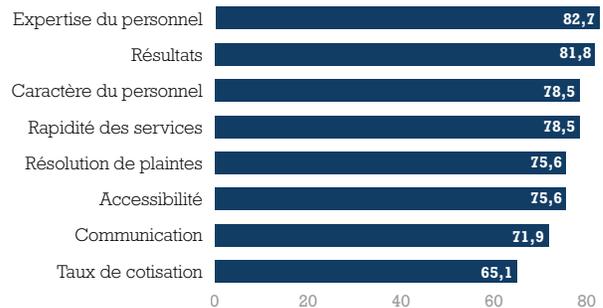
Nous avons utilisé huit principaux critères pour évaluer la satisfaction. Les résultats ont été compilés selon un indice de la prestation des services d'une valeur de 100. Les mêmes critères s'appliquaient aux deux groupes, à l'exception des prestations d'indemnisation pour les travailleurs blessés et des taux de cotisation pour les employeurs.

L'EXPERTISE DU PERSONNEL CONTINUE D'OCCUPER LA TÊTE DU CLASSEMENT CHEZ LES TRAVAILLEURS BLESSÉS ET LES EMPLOYEURS

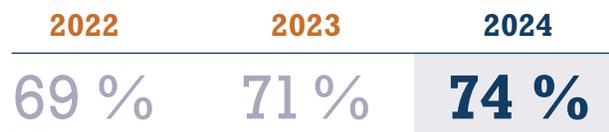
Travailleurs blessés



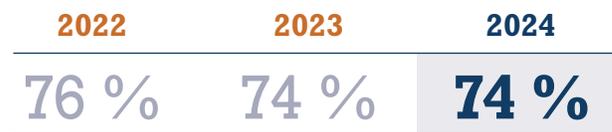
Employeurs inscrits



Travailleurs blessés



Employeurs inscrits



Cette année, le niveau de satisfaction des travailleurs blessés s'est chiffré à 74 %, qui représente une augmentation de près de 4 %. Le taux de satisfaction de 74 % chez les employeurs inscrits demeure le même par rapport à l'an dernier. Nous sommes engagés à l'amélioration continue de la prestation des services et de l'expérience du client. Les résultats du sondage sur la satisfaction des clients nous permettent de déterminer où nous devons concentrer nos efforts.

LES GENS QUE NOUS SERVONS – NOS CLIENTS

AMÉLIORATION HISTORIQUE DES PRESTATIONS Un jalon pour les travailleurs blessés

En 2024, Travail sécuritaire NB a apporté certaines des améliorations les plus importantes aux prestations dans son histoire. Il s'agit de changements qui offrent un meilleur soutien aux travailleurs au moment où ils en ont le plus besoin.

À compter du 1^{er} juillet, les prestations pour perte de gains sont passées de 85 % à 90 % des gains nets. Les travailleurs blessés profitent maintenant d'une meilleure sécurité financière alors qu'ils se remettent de leur blessure et vivent moins de stress pour faire joindre les deux bouts.

Nous avons aussi amélioré la façon dont nous établissons le salaire annuel maximum, c'est-à-dire le maximum utilisé pour calculer les prestations d'indemnisation et la cotisation des employeurs. Le multiplicateur utilisé pour calculer le salaire annuel maximum est passé de 1,5 à 1,6 fois le salaire

moyen dans la province, ce qui a fait passer le salaire annuel maximum de 76 900 \$ à 82 100 \$. Cette mesure assure que plus de travailleurs recevront une plus grande partie de leur salaire s'ils sont blessés au travail.

Ces améliorations découlent de conversations avec les travailleurs et elles reflètent l'engagement que nous avons tous envers un régime d'indemnisation des travailleurs qui est avantageux pour tous. Elles font suite à des réductions du taux de cotisation moyen pendant cinq années consécutives. En 2024, le taux de cotisation moyen se chiffrait à 1,18 \$ par tranche de 100 \$ des salaires assurables, soit le taux le deuxième plus bas au pays.

Ces réussites s'inscrivent dans le cadre de notre approche équilibrée : de meilleures prestations pour les travailleurs, des coûts moins élevés pour les employeurs et nos efforts continus afin de faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.



LES GENS QUE NOUS SERVONS – NOS CLIENTS

ÉQUIPE DES SOINS CRITIQUES À l'appui des travailleurs et des familles touchées par une blessure grave

Il est dévastateur d'apprendre qu'un être cher a été grièvement blessé au travail. Le choc, la peur et l'incertitude peuvent être éprouvants, tant pour la famille de la personne blessée que pour la personne. Dans ces situations, le besoin de soutien est immédiat, personnel et souvent compliqué.

Travail sécuritaire NB comprend que les blessures graves sont différentes. Souvent, le rétablissement est plus long, le poids émotionnel plus lourd et le cheminement vers le retour au travail incertain. Voilà pourquoi nous avons pavé la voie pour une nouvelle équipe en 2024, soit une équipe dévouée aux soins critiques.



ÉQUIPE DES SOINS CRITIQUES Des soins pour le rétablissement

OBJECTIF

**Rétablissement et réadaptation des
travailleurs ayant subi une blessure grave**

L'équipe a été établie dans le cadre de notre programme de modernisation à la suite de commentaires de clients et de l'expérience de première ligne. Elle vise un objectif simple, mais puissant : offrir des soins spécialisés, bienveillants et coordonnés aux travailleurs atteints d'une blessure grave qui change le cours d'une vie.

Qu'il s'agisse de s'adapter à de nouvelles réalités physiques ou de s'habituer à des changements permanents au style de vie, les buts des travailleurs ayant subi une blessure grave sont souvent uniques. C'est pourquoi le soutien dont ils ont besoin diffère de ceux dont le cheminement vers le retour au travail est plus traditionnel. L'équipe des soins critiques a été établie pour répondre à ces besoins avec empathie, expertise et continuité.

Nombre moyen de cas de
soins critiques par année :

140 à 150

L'équipe a élaboré des critères clairs pour déterminer les cas exigeant des soins critiques, ainsi que des processus pour assurer un soutien rapide et uniforme. Le modèle reconnaît qu'un travailleur peut avoir besoin de soins critiques à n'importe quel moment de sa réclamation, à partir du moment qui suit immédiatement son accident jusqu'au moment où des complications surviennent des mois plus tard.

Pour assurer des services sans obstacle, tous les employés de Travail sécuritaire NB, y compris les enquêteurs, les agents d'indemnisation et les gestionnaires de cas, sont au courant du nouveau volet pour adresser des clients à l'équipe des soins critiques, au besoin.

L'équipe des soins critiques, qui sera lancée en 2025, offrira un soutien individuel aux travailleurs blessés et à leur famille tout au long du rétablissement. Elle agira comme point de contact uniforme pendant certains des moments les plus difficiles de la vie.

L'équipe représente plus qu'un nouveau modèle de service : elle reflète notre engagement en vue d'accueillir les clients là où ils sont rendus dans leur rétablissement, au moment où ils ont le plus besoin de nous, et d'assurer qu'ils reçoivent les soins qu'ils méritent.

« Nous sommes très heureux de franchir cette nouvelle étape. Nous assurons que les gens reçoivent ce dont ils ont besoin au bon moment. Nous appuyons et orientons ceux qui ont besoin de soins critiques et leurs êtres chers lorsqu'ils ont le plus besoin de notre aide. Ces travailleurs ont maintenant une équipe dévouée à répondre à leurs besoins uniques et particuliers. »

– Belinda Kumar, gestionnaire, Pensions et invalidité à long terme

LES GENS QUE NOUS SERVONS – NOS CLIENTS

AMÉLIORATION DU NOMBRE DE JOURS AVANT LA PREMIÈRE DÉCISION Pour aider les travailleurs plus tôt

Lorsqu'un travailleur est blessé, chaque jour compte. Il pourrait avoir de la douleur, être absent du travail et se soucier des prochaines étapes. Voilà pourquoi une décision rapide et bien éclairée est l'une des façons les plus importantes dont Travail sécuritaire NB peut l'aider. La première décision, soit d'accepter ou non sa réclamation, est plus qu'une étape administrative. Elle représente la première étape vers de l'aide médicale, des prestations pour perte de gains et l'esprit tranquille. Lorsque la décision est prise rapidement, le travailleur peut commencer à se rétablir avec moins de stress et plus de stabilité.

En 2024, nous avons réduit de beaucoup le temps nécessaire pour prendre la première décision. Pour ce qui est des réclamations pour une blessure aiguë où la cause de la blessure était claire, nous avons pris une décision dans les 14 jours dans 93 % des cas, soit une amélioration par rapport à 79 % l'année précédente. En moyenne, nous avons réduit la durée de la réclamation de deux journées complètes, de façon à aider les travailleurs à recevoir une réponse et des soins plus tôt.

Ces améliorations sont attribuables à une approche qui est plus agile et axée sur le client. En simplifiant nos processus, en mettant au point de meilleurs outils administratifs et en mettant en œuvre une structure d'équipe, nous avons créé un système qui assure que le bon dossier est aussitôt attribué à la personne ayant les bonnes compétences. Notre système de gestion de file d'attente aide à acheminer les réclamations vers l'une de trois équipes spécialisées pour que chaque cas reçoive le soutien personnalisé nécessaire.

Le délai moyen avant la première décision a diminué de façon considérable pour tous les types de blessures, non seulement les blessures aiguës.

En 2024, on avait pris une première décision sur **59 %** de toutes les réclamations dans les 14 jours et sur **66 %** dans les 21 jours.



En janvier 2022, le nombre de jours moyens était de 53. En décembre cette même année, il est passé à 34. En 2024, on avait pris une première décision sur 59 % de toutes les réclamations dans les 14 jours et sur 66 % dans les 21 jours.

Cependant, les cas ne sont pas tous simples. Dans les cas où les détails d'un incident ne sont pas clairs, un employeur n'est pas d'accord avec la réclamation ou il manque des renseignements médicaux, cela pourrait prendre plus de temps à recueillir les preuves nécessaires afin de prendre une décision juste. En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, nous sommes tenus d'assurer que trois critères juridiques sont satisfaits avant qu'une réclamation soit acceptée. Nous prenons cette responsabilité au sérieux.

Nous continuons dans cette voie. Dans le cadre de son nouveau *Plan stratégique 2025-2029*, Travail sécuritaire NB commencera à suivre le nombre de jours avant la première décision et le nombre de jours avant le premier paiement comme indicateur de rendement clé. Ces nouveaux indices de référence reflètent notre engagement continu envers un service rapide, la reddition de comptes et l'amélioration de l'expérience de chaque travailleur blessé.

Une décision prise plus rapidement veut dire moins de retards, moins de soucis et plus de temps consacré à ce qui compte vraiment, c'est-à-dire le rétablissement.

LES GENS QUE NOUS SERVONS – NOS CLIENTS

AMÉLIORATION DU RÉTABLISSEMENT Élargir l'accès à un traitement novateur

Travail sécuritaire NB met les gens au premier plan. Il faut donc constamment changer la façon dont nous aidons les travailleurs blessés qui font face à des défis complexes. Lorsqu'un travailleur est atteint de dépression résistante au traitement liée à une blessure subie au travail, une approche traditionnelle n'est pas toujours suffisante. C'est pourquoi nous avons amélioré l'accès aux soins pour ces travailleurs ayant besoin d'une différente approche.

En 2024, nous avons mis en œuvre un processus plus flexible et structuré pour l'approbation de la thérapie par la kétamine et l'eskétamine dans des cas exceptionnels.

Bien que ces traitements ne soient généralement pas approuvés comme aide médicale, Travail sécuritaire NB peut désormais examiner certains cas lorsque le travailleur n'a pas répondu à au moins deux antidépresseurs à dose et à durée adéquates. Pour les clients qui éprouvent des symptômes qui persistent et qui les empêchent de se remettre de leur blessure, de retourner au travail ou de reprendre la vie quotidienne, il s'agit d'un cheminement possible vers le rétablissement.

Pour assurer la qualité, la sécurité et l'uniformité des soins, les fournisseurs de traitements doivent maintenant remplir notre livret *Examen de la thérapie par la kétamine et l'eskétamine* avant de

présenter une demande d'approbation à cette fin. Ce processus d'examen assure qu'un spécialiste de la pratique clinique se penche attentivement sur chaque cas et donne des soins fondés sur des preuves.

En raffinant notre approche, nous prenons d'importantes mesures pour assurer qu'aucun travailleur ne se retrouve sans aucune option, et que chacun a accès au soutien dont il a besoin pour se remettre de sa blessure, regagner sa vie et s'épanouir.

Pour assurer la sécurité, l'uniformité et les meilleurs résultats possibles, les fournisseurs de traitements doivent remplir notre livret *Examen de la thérapie par la kétamine et l'eskétamine* avant de présenter une demande d'approbation initiale à Travail sécuritaire NB. Ce processus d'examen assure qu'un spécialiste de la pratique clinique se penche attentivement sur chaque cas et donne des soins fondés sur des preuves.

Ces changements reflètent notre engagement en vue de trouver des traitements novateurs, et de mettre la santé et le bien-être des travailleurs blessés au cœur de tout ce que nous faisons.



LES GENS QUE NOUS SERVONS – NOS CLIENTS

UNE COMMUNICATION CLAIRE, pour des lieux de travail plus sécuritaires

À Travail sécuritaire NB, nous savons qu'une communication claire, en temps utile et accessible est essentielle pour appuyer nos clients, créer des lieux de travail plus sécuritaires et établir des relations plus solides avec les gens que nous servons. C'est pourquoi, en 2024, nous avons continué à améliorer la façon dont nous communiquons avec les travailleurs, les employeurs et les Néo-Brunswickois sur tous les réseaux, et ce, en écoutant attentivement, en surveillant les tendances et en adaptant notre matériel à leurs besoins changeants.

Tenir les clients informés quand cela compte le plus

Pour aider les employeurs à mettre l'accent sur la sécurité dès le premier jour, nous avons mis à jour le *Guide d'orientation des nouveaux salariés*. Le *Guide* a été conçu pour faciliter l'intégration des nouveaux salariés en mettant clairement l'accent sur la santé et la sécurité. Il reflète notre engagement envers la prévention par le biais de l'éducation et d'outils pratiques.

Le *Guide d'orientation des nouveaux salariés* de Travail sécuritaire NB aide les employeurs à satisfaire à leur obligation légale d'offrir une formation en sécurité aux nouveaux salariés avant qu'ils ne commencent à travailler. Le *Guide* porte sur huit sujets essentiels, et comprend des modèles pour documenter l'orientation et élaborer des procédures d'utilisation sécuritaire.

Il répond également aux questions les plus courantes et rappelle aux employeurs qu'ils doivent adapter l'orientation aux risques propres au lieu de travail. Il s'agit d'un point de départ pratique pour favoriser une bonne culture de sécurité dès le premier jour.

Cette année, nous avons redoublé d'efforts en augmentant la fréquence de notre bulletin *Cybernouvelles*, qui est passé d'un bulletin trimestriel à mensuel, afin de communiquer aux Néo-Brunswickois les modifications apportées aux règlements, des conseils de sécurité et les ressources disponibles. Le nombre d'abonnés est passé de 2 800 en janvier à près de 4 100 à la fin de l'année, soit une augmentation de 46 % du nombre de personnes que nous pouvons atteindre et engager.

Que ce soit par le biais de guides pratiques ou de mises à jour en temps réel, nous sommes engagés à aider à créer des lieux de travail plus sécuritaires dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick.



LES GENS QUE NOUS SERVONS – NOS CLIENTS

ATTEINDRE LES GENS LÀ OÙ ILS SE TROUVENT Médias sociaux

Les médias sociaux demeurent un moyen puissant d'atteindre et d'engager la communauté. En 2024, nous avons lancé une nouvelle stratégie relative aux médias sociaux qui visait la création de contenu opportuniste, accessible et axé sur l'action. Nos messages sont conçus pour renseigner, inspirer et créer des liens, qu'il s'agisse de sommaires d'incidents accompagnés de ressources de prévention pertinentes ou de la célébration de réalisations importantes d'employés.

Nous avons également commencé à publier les incidents survenus au lieu de travail sur nos plateformes, en précisant un contexte et en donnant des conseils de prévention afin d'aider à prévenir d'autres blessures semblables, ce qui nous a permis de nous servir de la transparence comme outil d'apprentissage pour tous.

Le nombre d'abonnés continue d'augmenter pour toutes les plateformes :

PLATEFORME	2024	AUGMENTATION 2023-2024
	6 468 abonnés	+1 614 (33 %)
	8 389 abonnés	+2 388 (39 %)
	1 070 abonnés	+153 (16 %)
	618 abonnés	+115 (22 %)
Total	18 930 abonnés	+4,295 (22 %)

Le nombre d'abonnés à *Cybernouvelles* est passé de **2 800** en janvier à près de **4 100** à la fin de l'année, soit une augmentation de 46 % du nombre de personnes que nous pouvons atteindre et engager.

Une communication qui inspire la confiance

Le fait de communiquer de façon claire et opportune n'est pas seulement une question de bon service, c'est aussi la sécurité en action. Qu'il s'agisse d'aider quelqu'un à comprendre un nouveau règlement, de donner à un employeur les outils nécessaires pour former son équipe ou de rassurer une famille après un incident grave, chaque message compte.

En continuant à améliorer la façon dont nous communiquons, nous faisons plus que transmettre des renseignements, nous façonnons une culture de prévention, de confiance et de bienveillance dans tout le Nouveau-Brunswick.



LES GENS À VOTRE SERVICE

DES EMPLOYÉS HABILITÉS, un service exceptionnel



Le perfectionnement des compétences à Travail sécuritaire NB est plus que l'acquisition de compétences : il s'agit de bâtir une main-d'œuvre prête pour l'avenir.

Par le biais de la formation ciblée, du perfectionnement en leadership, de l'encadrement et de la planification de la relève, nous donnons à nos employés les outils dont ils ont besoin pour s'épanouir, diriger et offrir un service exceptionnel. C'est ainsi que nous attirons les meilleurs talents, que nous conservons nos meilleurs employés, et que nous nous assurons d'être toujours prêts à répondre aux besoins de nos clients et de la communauté.

À Travail sécuritaire NB, nous sommes fiers que nos clients nous considèrent comme un pilier de soutien et des spécialistes en santé et en sécurité, et tout aussi fiers d'être l'employeur de choix d'un si grand nombre de personnes talentueuses. Nous savons que lorsque nos employés s'épanouissent, c'est le cas également pour les travailleurs et les employeurs que nous servons. C'est pourquoi nous avons établi un lieu de travail où les employés se sentent appuyés, inspirés et habilités à faire leur meilleur travail.

Nos modalités de travail flexibles, notre culture inclusive et nos bons avantages sociaux ont pour but d'aider nos employés à réussir, tant sur le plan professionnel que personnel. En adoptant des options de travail à distance, ainsi que les concepts de semaines de travail comprimées, de vendredis sans réunion et de périodes de réunions

réduites, nous avons créé un milieu propice à la concentration, à l'équilibre et à la croissance.

Nous offrons toute une gamme d'avantages sociaux, y compris un régime de retraite; un programme de santé et de mieux-être; et un programme d'aide aux employés et à leur famille. Nous croyons que lorsque les employés se sentent bien et soutenus, ils peuvent mieux soutenir les autres.

En 2024, nous avons mis en œuvre les Services de perfectionnement des compétences, qui est un pilier clé de notre stratégie d'apprentissage et de perfectionnement dans le cadre du grand projet de modernisation de Travail sécuritaire NB. Nous avons lancé la plateforme de perfectionnement des compétences, qui offre des outils et des ressources en un seul endroit pour aider les employés à prendre en main leur propre apprentissage et perfectionnement professionnel.

LES GENS À VOTRE SERVICE

DES EMPLOYÉS HABILITÉS, un service exceptionnel suite

Nous avons mis au point les ressources suivantes :

- Une **trousse d'intégration** pour les nouveaux employés et leur gestionnaire afin d'aider les nouveaux membres de l'équipe à se sentir bien accueillis, informés et connectés dès le premier jour.
- Une **trousse de perfectionnement des compétences** adaptée à toutes les étapes du cheminement d'un employé, allant de son premier poste jusqu'à la planification de sa retraite.
- Un **plan d'amélioration du rendement**, qui aide à fixer des buts et favorise les conversations importantes sur le rendement.
- Le **modèle BROV (GROW)**, qui est un outil simple, mais très utile pour aider les employés à réfléchir à leurs points forts et à examiner les possibilités de carrière futures, ainsi que les étapes à suivre pour atteindre leurs buts professionnels.



Ces outils aident les employés à prendre leur perfectionnement professionnel en main et cela porte fruit. En 2024, un total de 53 postes vacants, dont 15 promotions, ont été dotés à l'interne. Une forte mobilité interne signifie que nos employés voient un avenir avec nous, et leur croissance favorise l'efficacité et la continuité des services que nous offrons. Les recommandations d'employés actuels continuent d'être un facteur important pour le recrutement puisque 74,6 % des nouveaux employés interrogés avaient entendu parler du poste de l'un de nos employés. Notre faible taux de

Lorsque nous investissons dans nos employés, nous investissons aussi dans notre vision. Le perfectionnement des compétences favorise une culture d'apprentissage continu et d'inclusion; améliore l'engagement et le rendement; et nous prépare à tout ce qui nous attend. En évoluant ensemble, nous ne faisons pas que promouvoir des carrières plus solides, mais nous faisons du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.

roulement volontaire du personnel (4,2 %) confirme qu'il s'agit d'un lieu de travail où les gens choisissent de rester et de se perfectionner, et auquel ils veulent contribuer.

Cette attention particulière portée à l'expérience des employés vise également le mieux-être et la sécurité. Nous ne favorisons pas seulement une culture de sécurité dans l'ensemble de la province, mais nous le faisons également dans notre propre organisme. En 2024, nous n'avons enregistré qu'une seule blessure avec interruption de travail, ce qui témoigne de la culture de sécurité solide que nos employés aident à maintenir chaque jour. Pour appuyer davantage le bien-être dans les milieux de travail flexibles, nous avons établi un plan d'action en matière de sécurité personnelle. Il s'agit d'un outil proactif qui permet aux employés qui travaillent à distance ou qui ont un lieu de travail de style hybride d'évaluer leur lieu de travail, de gérer les risques, et de s'engager personnellement envers la santé et le mieux-être.

Lorsque nous investissons dans nos employés, nous investissons aussi dans nos clients. C'est ce qui nous pousse à continuer à créer un lieu de travail où nos employés peuvent s'épanouir et où leur réussite se traduit par de meilleurs résultats pour tous les Néo-Brunswickois.

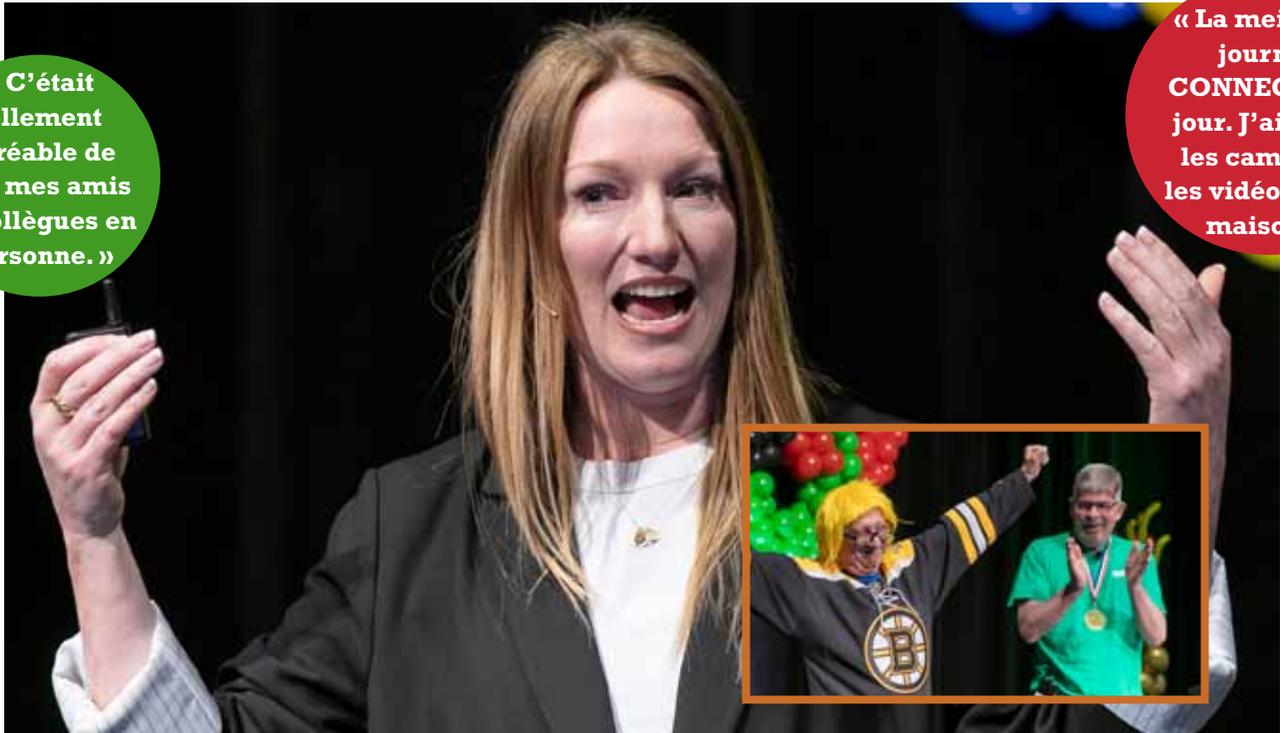
LES GENS À VOTRE SERVICE

UNE CULTURE QUI NOUS UNIT

Nos gens sont au cœur de tout ce que nous faisons et ce sentiment d'appartenance est ce qui fait de Travail sécuritaire NB non seulement un endroit où il fait bon travailler, mais aussi un endroit idéal où s'épanouir.

« C'était tellement agréable de voir mes amis et collègues en personne. »

« La meilleure journée CONNECT à ce jour. J'ai adoré les caméos et les vidéos faites maison. »



Nous avons volontairement façonné une culture fondée sur la responsabilité, la collaboration et la confiance. Qu'il s'agisse de la collaboration d'équipes interfonctionnelles ou de la célébration d'étapes importantes ensemble, nos employés sont toujours là les uns pour les autres et pour les Néo-Brunswickois que nous servons.

La réunion annuelle des employés, qui a pour thème « CONNECT », nous permet de célébrer cette culture, en soulignant notre objectif commun, en reconnaissant l'excellence et en renforçant les liens qui nous unissent.

En 2024, plus de 384 employés se sont réunis au Saint John Trade and Convention Centre pour une journée empreinte d'énergie, d'inspiration et de solidarité. Heather Moyse, une gagnante de

deux médailles d'or aux Jeux olympiques, a fait une présentation sur la résilience. De plus, les membres d'une table ronde nous ont fait part de leur expérience touchante relativement aux blessures psychologiques traumatiques. Ce sont deux sujets qui sont très importants pour assurer le bien-être de nos employés, et qui sont directement liés à notre travail et à nos clients.

Parmi les faits saillants de la journée a été la cérémonie du soir, au cours de laquelle nous avons reconnu 15 employés qui ont pris leur retraite et 88 employés qui ont célébré de nombreuses années de service. Cette célébration reflète le dévouement de nos employés. En fait, en 2024, 90 % des employés admissibles à la retraite ont choisi de continuer à travailler, ce qui démontre bien qu'ils continuent de croire en notre mission et en notre lieu de travail.

LES GENS À VOTRE SERVICE

UNE CULTURE QUI NOUS UNIT suite



« Bravo à tout le comité de planification. L'atmosphère était formidable. L'attention portée aux détails était vraiment incroyable. »

Reconnaissance nationale pour la journée CONNECT 2023
 Nous savions que CONNECT 2023 serait difficile à égaler et nous n'étions pas les seuls à le penser. En 2024, nous avons reçu le prix Feuille d'argent de l'Association internationale des professionnels de la communication, reconnaissant la journée comme un exemple à suivre en matière de communication interne et d'engagement des employés.



LES GENS À VOTRE SERVICE

LA COMMUNAUTÉ D'ABORD Vivre nos valeurs

À Travail sécuritaire NB, vivre nos valeurs signifie se montrer à la hauteur, non seulement les uns pour les autres, mais aussi pour la communauté.

En 2024, nos employés ont fait preuve de générosité en recueillant des fonds, en faisant part de leurs connaissances et en nouant des liens avec les Néo-Brunswickois là où cela compte le plus. Leurs actions reflètent le type d'organisme que nous sommes : un organisme qui écoute, redonne et met les gens au premier plan.

Chaque printemps, nous participons à la randonnée « Un pas pour la vie » à l'appui de familles touchées par une tragédie survenue au travail. En 2024, plus de 200 employés ont participé à la randonnée à Saint John, à Fredericton, à Dieppe et à Bathurst, et ont recueilli près de 6 000 \$, soit le montant le plus élevé à ce jour. Il s'agissait d'un puissant rappel de la compassion et de l'engagement qui caractérisent notre organisme.



LES GENS À VOTRE SERVICE

DIRIGER AVEC CŒUR La communauté en action



Des employés de Travail sécuritaire NB participent au dîner organisé par Centraide, à Saint John.

Nos employés ont une fois de plus fait preuve de générosité dans le cadre de la campagne Centraide, où ils ont recueilli plus de 16 000 \$, dépassant la cible pour la collecte de fonds et portant le total des contributions à plus de 83 000 \$ depuis 2016. Ils ont organisé entre autres des bingos, des tirages 50/50, des tirages au sort de gâteaux et des soirées de billard. Ils ont fait en sorte que de petits moments aient un effet important, tout en s'amusant.

Toutefois, les liens avec la communauté ne se limitent pas à des collectes de fonds. Il s'agit aussi de sensibiliser, d'éduquer et d'écouter.

Ce printemps, nous avons participé à trois grands salons de l'habitation à Fredericton, à Moncton

et à Saint John, afin de promouvoir la santé et la sécurité dans la vie de tous les jours. Nous avons offert des conseils sur l'ergonomie dans les bureaux à domicile et renseigné les propriétaires de maison sur leurs obligations en matière de sécurité lorsqu'ils embauchent des entrepreneurs. Les visiteurs au kiosque ont participé à un tirage au sort pour courir la chance de gagner une chaise de bureau ergonomique et se sont abonnés à notre bulletin électronique mensuel, *Cybernouvelles*, ce qui nous permet d'atteindre les gens même après le salon.



LES GENS À VOTRE SERVICE

DIRIGER AVEC CŒUR

La communauté en action suite



Nos conseillers en santé et en sécurité ont également poursuivi leurs efforts de sensibilisation dans toute la province en offrant des outils, des ressources et des conseils personnalisés lors d'activités clés telles que :

- la **conférence de l'Association des administrateurs municipaux du Nouveau-Brunswick** à Saint Andrews, où ils ont animé des discussions de format « café du monde » interactif;
- la **Conférence sur la santé et la sécurité de Travail sécuritaire NB** à Fredericton, où des employés de la Division de la prévention ont présenté de nouvelles initiatives et se sont entretenus avec des personnes de tous les secteurs;
- la **conférence des conseillers en ressources humaines agréés de la région atlantique** à Fredericton, où plus de 200 professionnels des ressources humaines ont appris comment nos services favorisent des lieux de travail plus sécuritaires et plus inclusifs.



LES GENS À VOTRE SERVICE

DIRIGER AVEC CŒUR

La communauté en action suite



Nous avons également continué à apprendre de nos partenaires en matière de soins. Des employés de Travail sécuritaire NB ont pu découvrir les dernières technologies en matière de réadaptation, allant de laboratoires de réalité virtuelle à des simulations de mobilité, lors d'une visite au Atlantic Centre for Upper Limb Prosthetics de l'Université du Nouveau-Brunswick. Les connaissances acquises nous permettront de mieux aider nos clients lors de leur transition au nouveau modèle de prestation de services axé sur les blessures graves et les résultats par rapport au rétablissement.

Ces initiatives nous permettent de constater ce qui se produit quand nous dirigeons avec cœur : des relations plus solides, une meilleure compréhension et un plus grand effet sur les communautés que nous servons.



Dans le cadre de la célébration de la Semaine de la sécurité et de la santé chez Bird Construction, Cody Arnold m'a invitée à faire une présentation sur les services de prévention de Travail sécuritaire NB et il m'a fait visiter le chantier. Merci Cody de cette invitation.

LES GENS À VOTRE SERVICE

DIRIGER AVEC CŒUR La communauté en action suite

Depuis 1967, Services de sécurité Nouveau-Brunswick est un organisme de bienfaisance sans but lucratif qui offre des services d'éducation, de formation, de consultation et de défense en matière de santé et de sécurité. L'organisme reconnaît les connaissances spécialisées de Travail sécuritaire NB et nous sommes souvent invités à participer à des balados.



Safety Services / **Services de Sécurité**
NEW BRUNSWICK / NOUVEAU-BRUNSWICK

with **Johannes Doemer, PhD, ROH**
Occupational Hygienist
WorkSafeNB

NEW EPISODE
PODCAST

"Hearing Conservation"

Tune-in to listen to this informative interview with Johannes Doemer on the topic of hearing conservation.

LISTEN NOW

Listen on **Apple Podcasts**

Listen on **Spotify Podcasts**

Listen on **YouTube**

Check out our website!
www.ssnb.ca/podcast





Safety Services / **Services de Sécurité**
NEW BRUNSWICK / NOUVEAU-BRUNSWICK

PODCAST
NEW EPISODE

"Silica - The New Asbestos of this Decade"

Tune-in to this panel discussion to learn about "Silica" and a new control tool acquired by NBCSA for detecting it to ensure the health and safety of workers engaged in silica dust-producing processes.

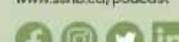
Johannes Doemer
Occupational Hygienist
WorkSafeNB

Ellen Brown
Occupational Hygiene
WorkSafeNB

Roy Silliker
General Manager/CEO
NBCSA

LISTEN NOW

Check out our website!
www.ssnb.ca/podcast



Listen on **Apple Podcasts**

Listen on **Spotify Podcasts**

Listen on **YouTube**



Safety Services / **Services de Sécurité**
NEW BRUNSWICK / NOUVEAU-BRUNSWICK

with **Angela Francoeur**
Director, Regulatory Review & Training

NEW EPISODE
PODCAST

"New CSA First Aid Regulations"

Tune-In to hear Angela Francoeur, Director of Regulatory Review & Training with WorkSafeNB, discuss what you need to know about the new CSA First Aid Regulations in New Brunswick, and what it means for your organization.

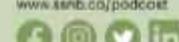
LISTEN NOW

Listen on **Apple Podcasts**

Listen on **Spotify Podcasts**

Listen on **YouTube**

Check out our website!
www.ssnb.ca/podcast





Safety Services / **Services de Sécurité**
NEW BRUNSWICK / NOUVEAU-BRUNSWICK

with **Adam Donnelly, CRSP**
Area Superintendent - Health, Safety Environment (HSE)

NEW EPISODE
PODCAST

"Mental Health Depression, EAP Programs & Seasonal Affective Disorder"

Tune-in to hear Adam Donnelly discuss Mental Health Depression EAP Programs and SAD (Seasonal Affective Disorder) which are currently serious issues in underground mining.

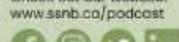
LISTEN NOW

Listen on **Apple Podcasts**

Listen on **Spotify Podcasts**

Listen on **YouTube**

Check out our website!
www.ssnb.ca/podcast





UN ENGAGEMENT À VIE ENVERS LA SÉCURITÉ

Célébrer une étoile de la sécurité, Darrel Nickerson

La sécurité, c'est plus qu'un travail pour Darrel Nickerson, c'est une vocation. Cela a été le cas depuis près de 30 ans. Grâce aux 29 années que M. Nickerson a consacrées à la santé et à la sécurité au travail et à ses 35 années de service chez J.D. Irving, Limited, il a joué un rôle central dans le façonnement d'une culture de sécurité au sein de multiples industries, comme le camionnage et le transport, ainsi que les pâtes et papiers.

M. Nickerson a commencé à manifester un intérêt envers la sécurité au sein du secteur du camionnage, où la conformité jouait un rôle déterminant dans les pratiques de sécurité. C'est en 2010 qu'il a fait la transition vers un rôle en sécurité de l'organisme et a commencé à être exposé à différentes industries. « J'ai réalisé que la plupart des entreprises font face à des défis semblables quand il s'agit de la sécurité », a-t-il expliqué. Cette perspective plus large l'a poussé à approfondir ses connaissances en matière de santé et de sécurité, surtout celles axées sur la gestion du risque, soit un fondement essentiel à la prévention des incidents au travail.

D'après M. Nickerson, l'ingrédient essentiel pour favoriser une bonne culture de sécurité, c'est la confiance. « La culture de sécurité d'une entreprise reflète souvent sa culture générale. S'il y a un manque de confiance ou de participation, on pourra constater le même manque au niveau des initiatives de sécurité », a-t-il précisé.



Pour les organismes qui veulent renforcer leur culture de sécurité, M. Nickerson insiste sur l'importance d'un engagement et de suivis de la part de la direction. « Il faut croire en ce que vous faites, et inspirer la confiance des travailleurs et de la direction. Sans cette confiance, la sécurité est difficile à gérer. »

Le conseil qu'il donne aux nouveaux travailleurs est simple, mais important : n'ayez jamais peur de poser des questions. « Une question que vous ne posez

pas pourrait entraîner une blessure. C'est ce que personne ne veut. » Tout en encourageant la communication ouverte et la curiosité, M. Nickerson souligne que les connaissances et la sensibilisation sont le premier moyen de défense contre les dangers au lieu de travail.

UN ENGAGEMENT À VIE ENVERS LA SÉCURITÉ

Célébrer une étoile de la sécurité, Darrel Nickerson suite



Tout au long de sa carrière, il a travaillé de près avec Travail sécuritaire NB et a assumé différents rôles : il a siégé au comité de planification de la Conférence sur la santé et la sécurité et a été membre du réseau de leadership en santé et en sécurité. Il est fortement en faveur de la collaboration des entreprises avec les agents de santé et de sécurité et les conseillers en éducation de Travail sécuritaire NB. « Nous aspirons tous à faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler. L'établissement d'un partenariat avec Travail sécuritaire NB est une excellente première étape afin d'atteindre ce but. »

En octobre 2024, Travail sécuritaire NB a reconnu la passion et le leadership de M. Nickerson en lui remettant un Prix des étoiles de la sécurité dans le cadre de sa Conférence sur la santé et la sécurité. Cela a été un

moment de grande fierté pour M. Nickerson. « C'était spécial pour moi d'être reconnu par Travail sécuritaire NB et mes pairs. Cela a été une leçon d'humilité et je suis profondément reconnaissant de cet honneur. » M. Nickerson a aussi exprimé sa gratitude à J.D. Irving, Limited pour son soutien tout au long de sa carrière. Ce soutien lui a permis d'apprendre, de s'épanouir et de transmettre ses connaissances à d'autres.

M. Nickerson offre les conseils suivants à ceux qui envisagent une carrière dans le domaine de la sécurité : « Établissez un réseau et nouez des liens avec ceux qui sont passionnés de la sécurité. Une carrière dans le domaine de la sécurité est une carrière formidable et enrichissante. C'est en partageant nos connaissances que nous rendrons nos lieux de travail plus sécuritaires. »

Bien que M. Nickerson ait pris sa retraite de J.D. Irving, Limited le 31 décembre 2024, son engagement envers la sécurité au travail demeure inébranlable. Comme membre du conseil d'administration de Services de sécurité Nouveau-Brunswick et du Conseil canadien des professionnels en sécurité agréés du Canada, ainsi qu'instructeur du programme de diplôme en santé et sécurité de l'Université du Nouveau-Brunswick, il continue de façonner la sécurité au Nouveau-Brunswick. De plus, il a lancé DKN Safety Services, une entreprise offrant des services de consultation et de formation qui se dévoue à assurer la sécurité des travailleurs.

En réfléchissant à sa carrière, M. Nickerson reconnaît le rôle de l'apprentissage à vie et de l'amélioration continue.

« La technologie change constamment et les règlements sont en évolution. Nous devons rester informés afin d'assurer que les travailleurs ont les bons systèmes en place pour rester en sécurité. »

Avec un dévouement à faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler, vivre et s'amuser, Darrel Nickerson illustre parfaitement ce que veut dire le fait d'être une vraie étoile de la sécurité.

PRÉVENTION



Ensemble, nous allons prévenir les blessures, les maladies, les décès et l'incapacité au travail.

La prévention est le fondement de tout ce que nous faisons car des lieux de travail plus sécuritaires sont avantageux pour tous. Lorsque nous prévenons les blessures, les entreprises prospèrent, les travailleurs demeurent en santé et l'économie du Nouveau-Brunswick croît. Voilà pourquoi nous investissons dans l'éducation, la sensibilisation et des solutions proactives pour aider les employeurs et les travailleurs à prendre des mesures concrètes afin de protéger leur sécurité. Lorsque des blessures surviennent, nous nous penchons sur la prévention de l'incapacité en appuyant le rétablissement, le maintien au travail et le retour au travail.

Le rendement est payant lorsque la prévention vient en premier et nos efforts ont un effet réel. En travaillant ensemble, nous réduisons non seulement le nombre de blessures, nous créons aussi une culture où tous les travailleurs rentrent à la maison sains et saufs chaque jour. Nous faisons du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.



OBJECTIFS



Renforcer la responsabilité et l'efficacité en offrant les bons services, au bon moment et au bon endroit, fournis par les bonnes personnes.



Promouvoir une culture de sécurité, de maintien au travail et de retour au travail rapide au sein des lieux de travail de la province.



Tirer parti des capacités, de l'expertise et de l'accessibilité de nos réseaux de fournisseurs de services et de nos partenariats stratégiques.

INDICATEURS STRATÉGIQUES CLÉS

INDICE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

L'indice de santé et de sécurité a été élaboré pour mesurer la santé et la sécurité générales des lieux de travail néo-brunswickois. Il tient compte de quatre composantes : prévention; habilitation et culture de travail; exécution des lois; et lésions, ainsi que de 12 paramètres de santé et de sécurité. On attribue une pondération égale de 25 % à chacune des composantes pour donner un aperçu du rendement du système.

En 2024, l'indice a légèrement diminué à la suite d'une amélioration importante en 2023. Bien que l'indice en général ait baissé légèrement, un examen plus approfondi des données démontre que la plupart des composantes sont demeurées stables, à l'exception des activités d'exécution des lois, qui ont vu une augmentation mesurable.

Cette augmentation peut être attribuée à des investissements stratégiques dans nos capacités en matière d'exécution des lois. Au cours de la dernière année, Travail sécuritaire NB a embauché sept nouveaux agents de santé et de sécurité, c'est-à-dire qu'il a doté des postes vacants et ajouté trois nouveaux postes. Cette plus grande capacité nous a permis d'effectuer 534 inspections de lieux de travail de plus dans l'ensemble de la province. Elle nous a aussi permis de donner plus d'ordres,

ce qui témoigne du fait que nous sommes plus capables de dépister et d'éliminer les risques de façon proactive.

Il est important de souligner que nous voyons déjà des résultats positifs à cet égard. La diminution du taux global de blessures et du taux de blessures graves démontre que nos interventions ciblées ont l'effet voulu. L'indice de santé et de sécurité actuel reflète les difficultés initiales liées à une plus grande exécution des lois, mais nous croyons que ces mesures mèneront à des lieux de travail plus sécuritaires alors que nous continuons à collaborer avec les employeurs du Nouveau-Brunswick.

Bien que l'indice ait aidé à orienter nos efforts au cours des dernières années, nous reconnaissons ses limites. Des facteurs comme la main-d'œuvre croissante de la province peuvent avoir des effets non intentionnels sur les résultats de façon qui rendent des comparaisons d'une année à l'autre moins fiables, même compte tenu de réalisations importantes comme une réduction du taux de blessures.

Pour mieux nous pencher sur les mesures les plus importantes, nous adopterons de nouveaux indicateurs de rendement clés en 2025 : le taux global de blessures et le taux de blessures graves. Ces indicateurs nous permettront de mesurer de façon plus exacte la sécurité des lieux de travail et de déterminer où nous devons concentrer nos efforts pour prévenir les blessures et réduire l'incapacité.

INDICATEURS DE RENDEMENT



PRÉVENTION

- ▶ Ressources en matière de sécurité
- ▶ Santé mentale
- ▶ Activités de prévention



LÉSIONS

- ▶ Lésions
- ▶ Gravité
- ▶ Recevant des prestations



HABILITATION ET CULTURE DE TRAVAIL

- ▶ Milieu du travailleur
- ▶ Sensibilisation
- ▶ Leadership
- ▶ Culture de travail



EXÉCUTION DES LOIS

- ▶ Résultat combiné des ordres
- ▶ Proportion d'inspections non prévues

INDICATEURS STRATÉGIQUES CLÉS

POURCENTAGE DE TRAVAILLEURS DONT LA RÉCLAMATION A PRIS FIN

À 90 jours

2022	2023	2024
69,1 %	66,6 %	65,0 %

Aider les travailleurs blessés à se remettre de leur blessure et à retourner au travail en toute sécurité est au cœur de tout ce que nous faisons. Il faut donc établir une culture de sécurité solide et assurer que lorsque des blessures surviennent, nous faisons tout ce nous pouvons pour prévenir l'incapacité à long terme.

Une façon dont nous mesurons notre efficacité est de suivre le nombre de travailleurs ayant retourné au travail à 90 jours et à 180 jours après une blessure. Ces étapes nous aident à comprendre le succès de nos systèmes de soutien et à déterminer où il faudrait peut-être apporter des changements pour mieux satisfaire aux besoins des travailleurs. C'est plus qu'une question de chiffres. Nous voulons assurer que les travailleurs blessés obtiennent l'aide dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin.

Cette année, les résultats sont demeurés relativement stables, c'est-à-dire que nous avons constaté une légère diminution à 90 jours et une



À 180 jours

2022	2023	2024
82,5 %	80,4 %	80,9 %

légère augmentation à 180 jours. Nous continuerons de suivre les résultats à 90 jours, mais nous ferons surtout rapport de ceux à 180 jours. Cette approche représente mieux la réalité de la période de guérison, surtout pour les blessures plus complexes, et nous permet d'établir des buts importants qui reflètent l'expérience du travailleur.

Il est important de maintenir des résultats stables, particulièrement alors que nous faisons face à une augmentation du nombre de blessures psychologiques traumatiques, qui est passé de 227 en 2023 à 255 cette année. Les blessures psychologiques traumatiques sont souvent plus complexes et peuvent entraîner une période de guérison plus longue. Malgré ce défi constant, des résultats stables démontrent que le fondement que nous avons établi est solide, mais nous savons qu'il reste du travail à faire.

Nous sommes persuadés qu'à mesure que nos nouveaux modèles de prestation de services évoluent et que nous poursuivons nos investissements dans la technologie, nous renforcerons le soutien pour tous les travailleurs atteints d'une blessure physique ou psychologique, et aiderons encore plus de gens à se rétablir et à retourner à un travail productif.

En plus de l'indice de santé et de sécurité et le pourcentage de travailleurs dont la réclamation a pris fin, de nombreux autres indicateurs clés déterminent où nous devons concentrer nos efforts et agir, soit le taux de blessures entraînant une interruption de travail; le taux de blessures graves; la durée des réclamations ouvertes et fermées; et la conformité. Ces indicateurs sont tous abordés dans cette section.

LE NOUVEAU-BRUNSWICK

L'endroit le plus sécuritaire où travailler au Canada

En 2024, le Nouveau-Brunswick a réalisé ce qui semblait auparavant hors de portée : il est devenu l'endroit le plus sécuritaire où travailler au Canada.



D'après des données de l'Association des commissions des accidents du travail du Canada, le Nouveau-Brunswick affiche maintenant le taux de blessures avec interruption de travail le plus bas au pays, soit 933,62 réclamations par 100 000 travailleurs. Il était la seule province / le seul territoire à enregistrer un taux inférieur à 1 000.

Preszler Injury Lawyers a effectué une analyse distincte à partir de données de Statistique Canada, qui a confirmé ce que nous savions déjà : le Nouveau-Brunswick est le chef de file national en matière de sécurité au travail.

Ce résultat s'appuie sur les progrès réalisés en 2023, lorsque nous avons atteint le taux de blessures avec interruption de travail le plus bas de l'histoire de la province, soit seulement 1,0 par 100 travailleurs. En 2024, nous avons maintenu ce taux. Il ne s'agit pas que de simples chiffres, puisqu'ils représentent des milliers de Néo-Brunswickois qui rentrent à la maison sains et saufs après leur journée de travail.

Cependant, la route n'a pas été facile pour en arriver là. Il y a quelques années à peine, la province faisait face à un nombre de blessures à la hausse, à des taux de cotisation très élevés et à une durée des réclamations plus longue, tout en devant composer avec d'importantes modifications législatives. Il aurait été facile d'abandonner, mais nous avons préféré nous recentrer. Nous avons redoublé d'efforts sur ce qui compte le plus : la prévention.

LE NOUVEAU-BRUNSWICK L'endroit le plus sécuritaire où travailler au Canada

Notre réussite est le fruit d'années de travail acharné, de collaboration et d'efforts constants pour assurer la sécurité des gens. Elle reflète l'engagement des Néo-Brunswickois, des travailleurs, des employeurs, des associations d'industries et des employés dévoués de Travail sécuritaire NB, qui ont travaillé ensemble pour créer des lieux de travail plus sécuritaires dans toute la province.

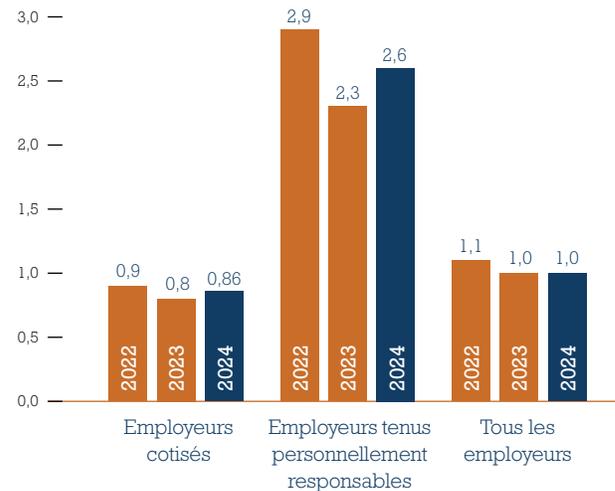
Chaque point de pourcentage d'amélioration représente quelque chose de concret : la diminution du nombre de blessures; moins de difficultés pour les familles et la communauté; et plus de personnes qui rentrent à la maison pour mener la vie qu'ils aiment. C'est un témoignage de ce qui est possible lorsque nous mettons l'accent sur la prévention et que nous agissons avec détermination.

Bien qu'il s'agisse d'un moment qui mérite d'être célébré, il s'agit également d'un rappel que nous avons une responsabilité partagée. Parce que notre vision ne s'arrête pas là. Elle se poursuit, un jour de travail sécuritaire à la fois, avec un but toujours aussi ambitieux : zéro blessure.

Il reste encore beaucoup à faire. Nous sommes fiers de ce que nous avons accompli, mais notre but est

TAUX DE BLESSURES AVEC INTERRUPTION DE TRAVAIL

Au 31 mars 2025



toujours zéro blessure. Nous profiterons de cette dynamique pour aller encore plus loin en adoptant de nouvelles technologies; en renforçant nos partenariats; et en continuant à monter la barre en matière de santé et de sécurité au travail.

Le Nouveau-Brunswick est maintenant officiellement l'endroit le plus sécuritaire où travailler au Canada, et ce n'est qu'un début.



CONSÉQUENCES HUMAINES EN CHIFFRES

Blessures et maladies liées au travail

Réclamations présentées pour des blessures

Nombre total de blessures **6 280**

68 %

Réclamations avec interruption de travail

0,1 %

Liées à la COVID-19



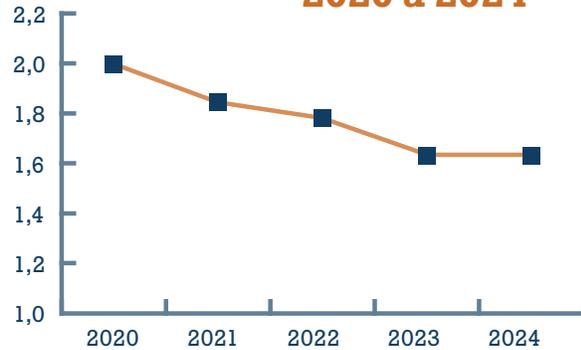
Au 31 mars 2025

Groupe d'âge dans lequel survient le plus grand nombre de blessures

45 à 54



Taux de blessures 2020 à 2024



Blessures courantes

Types de blessures

Entorses, foulures ou déchirures **48 %**

Coupures ou contusions **9 %**

Fractures **8 %**

Parties du corps atteintes

Dos **18 %**

Épaules **10 %**

Jambes **9 %**



Causes

Mouvements corporels ou efforts excessifs **39 %**

Glissements, trébuchements ou chutes **17 %**

Frappé par ou contre un objet **15 %**

Blessures selon le sexe



La plupart des réclamations présentées pour des blessures

Professions

15 %

Infirmières et autres professions connexes



11 %

Enseignants / Manœuvres (11 % chacun)



6 %

Chauffeurs de camion



Industries

25 %

Soins de santé et assistance sociale



20 %

Administration publique



14 %

Fabrication



CONSÉQUENCES HUMAINES EN CHIFFRES

Accidents mortels

Réclamations pour accidents mortels : **14**

Rapport du nombre de blessures au nombre d'accidents mortels : **449:1**

7
Incidents survenus au travail



3
Accidents de véhicules à moteur



4
Maladies professionnelles



Accidents mortels
2020 à 2024



Nombre le plus élevé d'accidents mortels selon l'industrie

Industries

43 %
Administration publique*



14 %
Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction



14 %
Agriculture, foresterie, pêche et chasse



*L'administration publique englobe presque tous les secteurs du gouvernement et comprend un large éventail de professions, allant des transports jusqu'à la construction et au-delà.

Nombre le plus élevé d'accidents mortels selon la profession

Professions

29 %
Pompiers



14 %
Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction



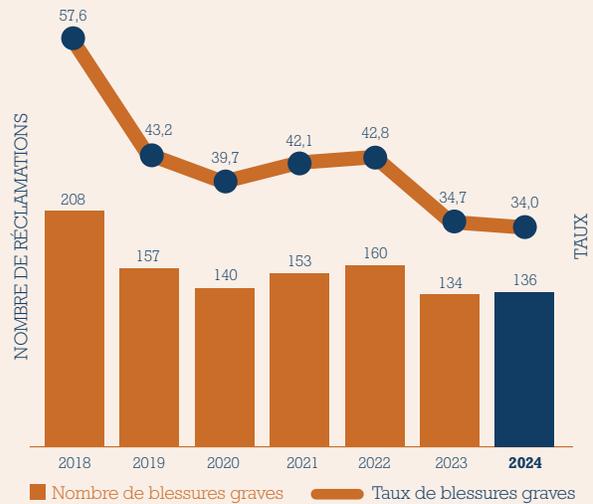
14 %
Chauffeurs de camion





GRAVITÉ DES BLESSURES

Dans le cadre de notre *Plan stratégique 2025-2029*, nous adopterons deux indicateurs de rendement clés, soit le taux global de blessures (qui comprendra les blessures avec et sans interruption de travail) et le taux de blessures graves* (blessures qui changent le cours d'une vie ou blessures mortelles). Ces indicateurs sont essentiels car ils reflètent directement le nombre de blessures subies au travail et l'effet qu'elles ont sur la vie et le rétablissement des travailleurs. Ils représentent également un élément de l'indice de santé et de sécurité, et sont un indicateur plus précis de la santé et de la sécurité générales au sein des lieux de travail néo-brunswickois.



*Le taux de blessures graves est le nombre total de blessures graves (blessures qui changent le cours d'une vie ou blessures mortelles) survenues au cours de l'année civile, exprimé en pourcentage du nombre de travailleurs au Nouveau-Brunswick pour l'année, par 100 000 travailleurs.

SE SOUVENIR DE CEUX QUI ONT PERDU LA VIE à la suite d'une blessure ou d'une maladie en 2024

Chaque jour au Nouveau-Brunswick, des travailleurs quittent la maison en s'attendant d'y revenir sains et saufs après le travail. Malheureusement, ce n'était pas le cas pour 14 Néo-Brunswickois en 2024. On ne parle pas ici que de chiffres. Ces travailleurs avaient une famille, des aspirations et un avenir. Ils étaient des parents, des conjoints et des amis qui ont perdu la vie beaucoup trop tôt, et dont le départ a laissé un vide impossible à combler.

De ces décès, sept découlaient d'une blessure aiguë attribuable à un incident soudain et traumatique, comme une chute ou une blessure par écrasement.

Les sept autres décès étaient attribuables à une maladie professionnelle ou aux effets à long terme de blessures antérieures. Ces décès soulignent le danger toujours présent de maladies comme le mésothéliome et la silicose, qui apparaissent souvent des années ou des décennies après l'exposition. Malgré les progrès réalisés au cours des dernières

années et la législation visant à atténuer ces risques, ces décès démontrent qu'il faut en faire plus pour protéger les travailleurs des dangers cachés dans leur milieu de travail. Nous sommes engagés à faire pression pour des mesures plus fortes et des mises à jour législatives qui protégeront mieux ceux à risque d'être atteints d'une maladie professionnelle.

Ces décès liés au travail sont inacceptables. Nous ne pouvons pas relâcher notre vigilance devant ces tragédies évitables. Chaque cas est un rappel qu'il faut faire mieux. Il faut continuer à se tenir responsables : créer des lieux de travail plus sécuritaires; se conformer à des normes rigoureuses en matière de santé et de sécurité; et assurer que chaque travailleur rentre à la maison sain et sauf.

SE SOUVENIR DE CEUX QUI ONT PERDU LA VIE à la suite d'une blessure ou d'une maladie en 2024 suite

Bien que nous nous souvenions des travailleurs qui ont perdu la vie chaque jour, le 28 avril chaque année, soit le Jour de deuil national, nous leur rendons hommage et réaffirmons notre engagement à faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.

En 2024, nous avons souligné le Jour de deuil national en mettant les drapeaux en berne et en observant un moment de silence. Nous avons aussi organisé une cérémonie virtuelle, où la conférencière, Diane Henderson, a courageusement raconté l'histoire de la perte de son fils, Michael, qui est décédé des suites d'une noyade tragique survenue au travail.

Des employés de Travail sécuritaire NB ont pris part à des cérémonies à différents endroits de la province, de Saint John à Restigouche, pour poser des couronnes et se souvenir des travailleurs qui ne sont pas rentrés à la maison.



RÉCLAMATIONS DE PLUS COURTE DURÉE, MEILLEUR RÉTABLISSEMENT

Durée des réclamations la plus basse en cinq ans

En 2024, nous avons continué à faire d'importants progrès afin d'aider les travailleurs blessés à retourner au travail plus rapidement. La durée moyenne des réclamations ouvertes est passée à 259,8 jours, soit une diminution par rapport à 284,8 jours en 2023. Il s'agit de la durée moyenne la plus basse en cinq ans. Nous avons aussi vu une amélioration importante de la durée moyenne des réclamations fermées. Cette dernière est passée à 86,6 jours comparativement à 93,5 jours l'année précédente, soit le meilleur résultat depuis 2017.

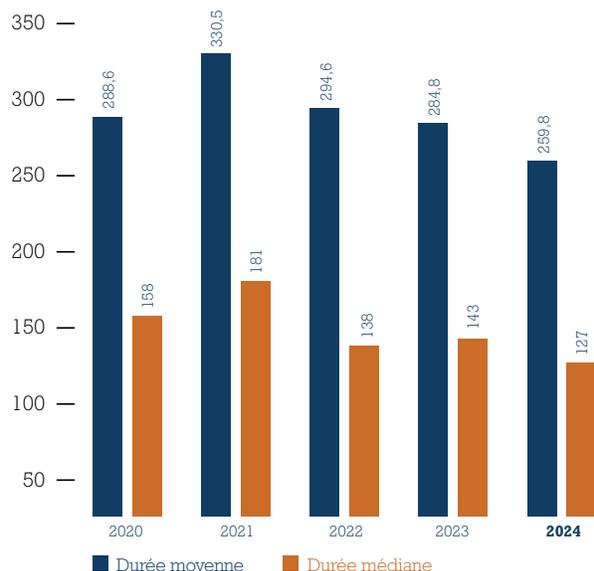
Ces résultats reflètent des améliorations délibérées dans la façon dont nous appuyons le rétablissement et réduisons l'incapacité au travail. Nous avons ancré l'intervention primaire plus profondément à la manière dont nous aidons les travailleurs blessés par le biais d'initiatives comme le Programme de renvoi direct en physiothérapie, le soutien pour le maintien au travail et le programme d'intervention primaire.

Nous avons aussi réalisé des progrès en renforçant nos partenariats avec les employeurs, les fournisseurs de services et les associations de sécurité, qui partagent tous notre conviction que « le retour au travail, ça fait partie d'un retour à la vie normale ».

La transition vers la gestion des réclamations par secteur a permis une collaboration plus solide et plus uniforme avec les employeurs et un soutien individualisé des défis et besoins uniques de chaque industrie. Cette approche a non seulement amélioré la communication et la coordination, mais elle a également permis d'obtenir de meilleurs résultats pour les travailleurs blessés et leur employeur. Notre nouveau modèle de prestation de services de réintégration sur le marché du travail est un autre facteur clé. Il assure une intervention professionnelle primaire pour les travailleurs et un accès rapide à des services de haute qualité afin de prévenir l'incapacité au travail, pour ainsi réduire les absences du travail.

Une prise de décision plus rapide a aussi joué un rôle important. Pour les réclamations pour une blessure aiguë dont la cause était claire, nous avons pris une première décision dans les 14 jours dans 93 % des cas en 2024, soit une augmentation par rapport à 79 % en 2023. Cela veut dire qu'en moyenne, une décision est prise plus rapidement, pour assurer que les travailleurs blessés reçoivent un soutien plus tôt.

DURÉE DES RÉCLAMATIONS OUVERTES



Derrière chaque élément de données se trouve un travailleur et une pause dans sa vie. Voilà pourquoi nous continuons de faire pression pour des soins plus rapides, un meilleur rétablissement et un retour au travail plus sécuritaire. Travail sécuritaire NB croit que chaque jour compte et que chaque travailleur mérite la chance de se rétablir plus rapidement. Ces améliorations découlent de notre conviction que le retour au travail, ça fait partie d'un retour à la vie normale et d'une culture où nous reconnaissons le fait que « chaque jour compte ». En nous appuyant sur les données et en demeurant orientés sur les résultats, nous obtenons les résultats qui comptent le plus pour nos intervenants, soit des soins plus rapides; un meilleur rétablissement; et un retour au travail rapide et sécuritaire.

DU CHAGRIN À L'ESPOIR

Comment Lee Russell a transformé la tragédie en défense des droits

Une voix pour le changement



Lee et Bill Russell vivaient un conte de fées.

Ils se connaissaient depuis l'enfance. Ils se sont liés d'amitié pendant une période de récréation à l'école grâce à une passion commune des cartes de hockey et ont commencé à se fréquenter au secondaire. Ils se sont mariés, ont élevé trois filles et, en 2018, sont devenus grands-parents.

« C'était un père de famille. C'est clair et simple. Il était fait pour être père », a déclaré M^{me} Russell à propos de son mari. « Nous avons un petit-fils, et il l'adorait. Ellis était la prunelle de ses yeux. Il aurait fait n'importe quoi pour ce garçon. »

Cependant, leur vie simple a pris une tournure tragique le 1^{er} février 2021.



M. Russell s'est présenté à son travail chez Marwood Ltd., à Tracyville, au Nouveau-Brunswick, juste au sud de Fredericton, où il travaillait depuis plus de 30 ans. Il s'est porté volontaire pour aider son collègue et meilleur ami, Mike, à déplacer des contenants de produits chimiques utilisés pour traiter le bois d'œuvre avant une tempête hivernale prévue. Pendant ce temps, M^{me} Russell, conseillère des programmes au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, était en train de passer un examen pour son cours de statistique.

« J'ai reçu un appel de Mike, le superviseur de Bill, qui m'a dit qu'il y avait eu un accident et que je devrais aller à l'hôpital. C'est tout », a déclaré M^{me} Russell. « Alors, je n'avais vraiment aucune idée de ce qui s'était passé. Pour autant que je sache, il s'était fracturé une cheville, une jambe ou quelque chose comme ça. Rien n'indiquait que c'était quelque chose de plus grave. »

DU CHAGRIN À L'ESPOIR

Comment Lee Russell a transformé la tragédie en défense des droits suite

M^{me} Russell allait apprendre que son mari avait subi des dommages neurologiques, un affaissement d'un poumon et des dommages au foie, à la rate et aux reins lorsqu'un conteneur de 2 000 kg de produits chimiques a glissé d'un transporteur à rouleaux dans un entrepôt et l'a écrasé.

En allant voir son mari, M^{me} Russell s'est blessée. Elle a glissé et est tombée sur une série de marches glacées, se fracturant gravement le poignet.

Après avoir été transportée par un ami, M^{me} Russell attendait pour entrer à l'urgence de Fredericton (en raison des restrictions liées à la COVID-19) lorsqu'elle a reçu un appel d'un travailleur social de l'hôpital, qui l'a aidée à recevoir un traitement au poignet pendant qu'elle en apprenait davantage sur la gravité de l'état de son mari.

« C'était une bénédiction à ce moment-là parce que (pendant la pandémie de la COVID-19) je n'aurais pas pu passer de temps avec Bill », a-t-elle avoué. « Cependant, tout le monde à l'hôpital connaissait déjà notre histoire, alors j'ai pu passer du temps avec lui (même s'il était toujours inconscient). Mais même à ce moment-là, nous ne réalisons pas vraiment la gravité de la situation. »

Quelques jours plus tard, M. Russell a été transféré à un hôpital de Saint John où il devait subir une dialyse pour traiter ses reins endommagés.



« Parfois, nous avons l'impression que son état se stabiliserait avec la dialyse et qu'il recevrait une greffe de rein, et, qu'après quelques mois de réadaptation, il reviendrait à la maison. Donc, dans mon esprit, je demandais ce que nous devions faire. Les portes sont-elles assez larges? Comment construire une rampe pour fauteuil roulant, s'il le faut? Toutes ces choses nous traversaient l'esprit pour savoir comment nous préparer à le ramener à la maison. »

Mais M. Russell n'allait pas rentrer à la maison.

Il est décédé tôt le matin du 11 février 2021, sans jamais reprendre connaissance. Il avait 51 ans.

Travail sécuritaire NB a pris une part active dans le cas de M. Russell aussitôt après l'incident du 1^{er} février et a travaillé en étroite collaboration avec M^{me} Russell et sa famille au cours des mois qui ont suivi.

« L'enquêteur de Travail sécuritaire NB a été formidable. Il était très minutieux. Il nous tenait au courant autant que possible. Il est venu à la maison et nous a informés que l'entreprise serait accusée. Il nous a aussi présenté les résultats de son enquête. Il s'est montré très ouvert à ce que nous soyons accompagnés des personnes dont nous avons besoin comme soutien. »

L'entreprise a été accusée en juin 2021 et, plus tard cette année-là, après avoir plaidé coupable, a été imposée une amende de 85 000 \$, une somme que M^{me} Russell a toujours du mal à accepter.

« Je me souviens d'être sortie en me disant : "La vie de Bill ne vaut que 85 000 \$?". C'était difficile. »

DU CHAGRIN À L'ESPOIR

Comment Lee Russell a transformé la tragédie en défense des droits suite

Après avoir perdu son mari, M^{me} Russell a pris un congé du travail pour se concentrer sur sa famille pendant qu'elle surmontait son deuil, tout en permettant à son poignet de guérir.

Le moment venu, son retour au travail lui a offert un répit bienvenu.

« Me remettre au travail a été une bénédiction. J'étais très reconnaissante d'avoir mon travail à reprendre. Bill n'était jamais là. Il ne venait pas à mon bureau. C'est donc un endroit où je peux venir et me concentrer sur mon travail et sur quelque chose qui m'appartient. »

Dans l'année suivant la mort de son mari, M^{me} Russell a participé à différents groupes de soutien pour faire face à son deuil et a trouvé une aide indispensable. Cependant, un déclic s'est produit dans son esprit lorsque Travail sécuritaire NB lui a remis des renseignements sur Fil de vie, un organisme de bienfaisance canadien axé sur le soutien aux familles touchées par un décès lié au travail, une blessure qui a changé le cours de leur vie ou une maladie professionnelle.

« Je ne suis pas quelqu'un qui s'assoit en public et pleure et raconte son histoire, mais soudainement, j'ai eu le sentiment que c'était là que je devais être, que ce serait ma famille. »



M^{me} Russell admet toutefois qu'elle n'était pas préparée au parcours émotionnel qu'elle avait entamé.

« Je ne comprenais pas en quoi consisterait cette première soirée. Je savais que je devais apporter une photo. Je ne savais pas pourquoi ni ce qu'on allait faire avec la photo. Ce n'est que lorsque la quatrième ou la cinquième personne s'est levée avec sa photo, s'est approchée seule de la table, a placé la photo sur la table et a allumé la bougie que j'ai réalisé : "Oh, mon Dieu, je vais devoir faire ça. Je vais devoir me présenter devant tous ces gens." »

« Bien sûr, je l'ai fait, j'ai pleuré et j'ai passé au travers. Puis, à la fin de la soirée, j'ai regardé la table, et j'ai vu qu'il y avait probablement quatre ou cinq tables de 8 pi remplies de photos et de bougies allumées. »

« Voilà le nombre de personnes qui se trouvaient là, qui se remémoraient leur être cher ou qui s'honoraient si elles avaient été blessées. C'était tellement éprouvant de penser à toutes ces personnes touchées constamment par des incidents évitables et, aussi seule que je m'étais sentie, soudainement, je ne l'étais plus. »

Ayant établi de tels liens d'amitié, M^{me} Russell travaille toujours avec Fil de vie et participera à sa quatrième activité au Canada atlantique cette année. En 2024, elle a même commencé à encadrer de nouveaux participants.

« Je me suis assurée que la famille que j'ai accueillie l'année dernière comprenait exactement ce qui allait se passer, afin qu'elle puisse prendre une grande respiration et se dire : "D'accord, je sais que je vais devoir me lever et me présenter devant les gens, et que je vais devoir faire ceci. Et c'est normal de pleurer, parce que tout le monde pleure." »

M^{me} Russell fait également du bénévolat en tant que conférencière pour Fil de vie et affirme que cela lui a permis de vivre de nombreux moments significatifs et de continuer à faire connaître l'histoire de son mari.

« Je suis retournée à la table de Fil de vie (après un discours) et, pendant l'heure du dîner, un homme imposant est venu me voir et m'a dit : "Tu as parlé." Je lui ai répondu : "Oui, j'ai parlé." Il a dit : "Je suis un homme. Je travaille dans la construction. Je conduis un camion. Tu m'as fait pleurer." Eh bien! Je ne l'ai jamais oublié, car si cet homme était venu vers moi sur le trottoir la nuit, j'aurais probablement traversé la rue. Il avait une émotion vive sur son visage. Et je pense que la portée qui accompagne ces récits, aussi durs et déchirants soient-ils, pourrait sauver une vie. »

LA PRÉVENTION À CHAQUE ÉTAPE

AVANT ET APRÈS LA BLESSURE

Nous sommes engagés à prévenir les accidents du travail, les maladies professionnelles et les décès, ainsi qu'à réduire l'effet de ces derniers en prévenant l'incapacité. Nos programmes habilite les employeurs et les travailleurs à prendre des mesures pratiques pour créer des lieux de travail plus sécuritaires et à favoriser un retour au travail en toute sécurité. Le retour au travail à la suite d'une blessure peut accélérer le processus de rétablissement, maintenir les niveaux de productivité et réduire les coûts. Ensemble, nous faisons du Nouveau-Brunswick un endroit plus sécuritaire où travailler.

Risque d'exposition à la silice? **Il y a une application pour ça!**

Lorsque la silice respirable est respirée sous forme de poussière, elle pose un grave risque qui est courant au sein de l'industrie de la construction. Elle peut entraîner des maladies pouvant mettre la

vie en danger, comme la silicose et le cancer du poumon. Pour aider à protéger les travailleurs du Nouveau-Brunswick, Travail sécuritaire NB a établi un partenariat avec la New Brunswick Construction Safety Association pour lancer l'outil de contrôle de la silice (en anglais seulement) en septembre 2024. Il s'agit d'une ressource en ligne gratuite qui est facile à utiliser et fondée sur des données. L'outil permet aux employeurs d'estimer la quantité de silice respirable produite par certaines tâches, d'examiner des mesures de contrôle pour réduire l'exposition et de produire automatiquement un plan de contrôle de l'exposition qui décrit les niveaux d'exposition prévus, les mesures choisies et la protection respiratoire nécessaire. En aidant les lieux de travail à évaluer et à gérer les risques liés à la silice sans avoir à effectuer des tests coûteux, l'outil représente une étape importante en vue de protéger la santé des travailleurs.



Bienvenue à l'outil de contrôle de la silice du Nouveau-Brunswick

Ce projet est possible grâce au financement de



AMÉLIORER LA SÉCURITÉ dans l'industrie de la pêche

Les travaux liés à la pêche commerciale sont parmi les plus dangereux au Nouveau-Brunswick. Voilà pourquoi Travail sécuritaire NB a été très heureux de voir l'adoption de mesures législatives à la fin de 2022 qui reconnaissent les bateaux de pêche comme lieux de travail en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. Cela signifie que les propriétaires et capitaines de bateaux sont maintenant légalement responsables de la santé et de la sécurité de leur équipage, comme c'est le cas pour tout autre employeur.

Afin de donner à l'industrie le temps de s'adapter, nous avons concentré nos efforts sur l'éducation et la sensibilisation avant l'application des mesures le 1^{er} juin 2024. Au cours des deux dernières années, nous avons travaillé de près avec les pêcheurs afin de les aider à comprendre leurs droits et leurs responsabilités.

Nous avons organisé des exercices de sauvetage en mer à Caraquet et à Shippagan en 2023, et à

Grand Manan et à Back Bay en 2024. Les exercices enseignaient des techniques de sauvetage à l'aide de scénarios de personnes tombées à l'eau. De nombreux pêcheurs, des membres de leur famille et des représentants de l'industrie y ont assisté. Les démonstrations ont aussi incité des conversations honnêtes et productives, de façon à transformer des discussions qui étaient auparavant difficiles en efforts collaboratifs.

Notre équipe a visité des quais; a assisté à des activités importantes comme l'exposition commerciale de Fish Canada – Workboat Canada et l'assemblée générale annuelle de l'Union des pêcheurs des Maritimes; et a accueilli des séances de discussion ouverte avec des associations de pêcheurs. Pour appuyer la transition, nous avons aussi élaboré des ressources, comme des listes de contrôle en matière de sécurité, des feuilles de renseignements, des affiches et un portail en ligne.



Travail sécuritaire NB a organisé des exercices de sauvetage en mer à Grand Manan le 21 octobre et à Back Bay le 22 octobre. Après l'exercice à Back Bay, une séance de discussion ouverte a eu lieu pour discuter des inquiétudes de l'industrie et répondre aux questions.

« Le danger du travail en mer, c'est de ne pas revenir à la maison.
Le but est d'assurer que ton équipage revient sain et sauf. »

– Larry Cook, capitaine de bateau de pêche



AMÉLIORER LA SÉCURITÉ dans l'industrie de la pêche suite



Lorsque les nouvelles mesures législatives sont entrées en vigueur en juin 2024, l'industrie était plus renseignée et mieux préparée. Nous continuons d'appuyer l'industrie en utilisant une approche consultative car nous avons comme but d'assurer que tous les travailleurs rentrent à la maison sains et saufs après leur journée de travail.

« Pour établir une relation de confiance dans de petites communautés côtières, il faut une présence sur place. Travail sécuritaire NB est venu faire un exercice de sauvetage en mer à l'un de nos quais, puis est resté pour discuter de la sécurité marine avec les pêcheurs. Ces efforts permettent d'établir des liens qui mèneront à une meilleure culture de sécurité en mer. »

– *Mishona Collier, Fundy North Fishermen's Association*

PROTÉGER TOUS LES TRAVAILLEURS, y compris les travailleurs étrangers temporaires

Étant donné que le nombre de travailleurs étrangers temporaires au Nouveau-Brunswick continue d'augmenter, il est plus important que jamais d'appuyer la santé et la sécurité de ces derniers. Nous avons mis l'accent sur les secteurs à risque élevé comme la transformation du poisson et la récolte de pommes de terre, où ces travailleurs représentent un élément essentiel de la main-d'œuvre.

En 2024, nous avons effectué 33 inspections dans des installations de transformation du poisson, ce qui a donné lieu à une augmentation de 52 % d'ordres donnés, contribuant ainsi à une diminution de 23 % des incidents subis au travail comparativement à 2023. Ces mesures démontrent qu'un engagement proactif est payant et qu'un investissement dans la prévention est avantageux pour tous.

En plus de nos efforts d'application de la législation, nous investissons dans l'élimination des obstacles à la sécurité. Grâce aux commentaires reçus à notre table ronde bien accueillie sur les travailleurs internationaux qui s'est déroulée dans le cadre de notre Conférence sur la santé et la sécurité et des conversations continues avec des intervenants de l'industrie, nous en avons appris beaucoup sur les défis relatifs à la culture et à la communication auxquels les travailleurs font face, comme ceux liés aux barrières linguistiques; aux diverses attentes en matière de santé et de sécurité; ainsi qu'à l'hésitation à exprimer leurs préoccupations au travail.

Nous sommes fiers d'offrir des ressources comme une page Web, ainsi qu'un dépliant disponible dans plusieurs langues, y compris l'arabe, le coréen, l'espagnol, le mandarin et l'ukrainien. Ces ressources aident à assurer que chaque travailleur, peu importe son pays d'origine, a les outils dont il a besoin pour demeurer en sécurité.

CONFÉRENCE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ 2024 DE TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

La meilleure à ce jour



Les 2, 3 et 4 octobre, plus de 680 personnes se sont réunies aux Palais des congrès de Fredericton pour assister à la 41^e conférence annuelle sur la santé et la sécurité de Travail sécuritaire NB. Nous croyons pouvoir dire qu'il s'agissait de la meilleure conférence à ce jour.

Étant donné qu'elle comptait 28 ateliers, deux séances plénières et 29 exposants, il y en avait pour tous les goûts. Les ateliers portaient sur des sujets comme le leadership, la santé mentale, l'intelligence artificielle et les dangers propres à différentes industries. Les commentaires reçus ont été extrêmement positifs. Les participants ont indiqué que les conférenciers étaient « exceptionnels » et la matière « pertinente et intéressante ». L'activité a été décrite comme « la meilleure conférence à ce jour ».

Les conférenciers d'honneur étaient un fait saillant. Ancien gardien de but de la Ligue nationale du hockey et défenseur des droits en santé mentale, Clint Malarchuk, a ouvert la conférence en livrant un témoignage puissant sur la résilience. Le colonel Chris Hadfield, astronaute, a animé la séance plénière de fermeture. Il a fait part de ses réflexions sur le leadership, le travail d'équipe et la capacité de rester calme sous pression. Les deux séances ont eu un effet durable sur les participants.

C'était la meilleure conférence à ce jour. Les ateliers choisis étaient excellents. Les conférenciers étaient intéressants et pertinents.



Ancien gardien de but de la Ligue nationale du hockey, Clint Malarchuk, a subi une blessure qui a mis fin à sa carrière en 1989 lorsqu'il a été coupé au cou après avoir été atteint par la lame d'un patin. Il a fait face à des problèmes de santé mentale, y compris le trouble obsessionnel-compulsif, la dépression et l'alcoolisme. Il est devenu défenseur passionné de la sensibilisation à la santé mentale. À sa séance, M. Malarchuk a présenté des stratégies pour surmonter des défis personnels et promouvoir un lieu de travail sécuritaire sur le plan psychologique.

CONFÉRENCE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ 2024 DE TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

La meilleure à ce jour suite



Chris Hadfield a connu un succès mondial lorsqu'il a commandé la Station spatiale internationale. Ses balados quotidiens ont fait de l'espace chose accessible. Lorsqu'il faisait face à des risques qui mettaient sa vie en danger, il s'est concentré sur la gestion du stress, la résolution de problèmes et le leadership avec optimisme. La séance de M. Hadfield portait sur le leadership, la résilience et l'établissement d'équipes solides et collaboratives.



Les délégués ont aussi aimé la chance de faire du réseautage; de visiter l'exposition commerciale; et d'établir des liens avec d'autres personnes qui sont passionnées de la santé et de la sécurité au travail.

Travail sécuritaire NB croit que l'éducation est essentielle à la prévention des blessures. Cette conférence constitue l'un des outils les plus importants que nous avons afin de créer des lieux de travail plus sécuritaires et nous sommes fiers des résultats que nous obtenons. Le Nouveau-Brunswick a maintenant le taux de blessures le plus bas au pays. Ensemble, nous créons une culture dans laquelle la sécurité vient en premier et le rendement est payant.

COURS EN LIGNE GRATUIT LANCÉ POUR ABORDER la violence familiale au lieu de travail

Un lieu de travail sécuritaire veut dire qu'il faut protéger les travailleurs contre tous les types de risques, y compris ceux qui pourraient survenir hors du lieu de travail. En 2014, Travail sécuritaire NB a établi un partenariat avec le Comité sur la violence conjugale / entre partenaires intimes en milieu de travail du Nouveau-Brunswick pour lancer une nouvelle ressource intitulée C'est votre affaire : Une trousse d'outils sur la violence conjugale et entre partenaires intimes pour les milieux de travail.

Il s'agit d'un cours en ligne gratuit de cinq modules qui est offert en français et en anglais. Il a été élaboré pour donner à tous les lieux de travail des outils pratiques pour reconnaître les signes de violence familiale et entre partenaires intimes, intervenir de façon appropriée et appuyer ceux qui sont à risque.

Le cours aide aussi les lieux de travail à comprendre leurs droits et leurs responsabilités en abordant ce sujet, et permet de créer un milieu de travail plus sécuritaire et positif.



Travail sécuritaire NB est fier d'avoir joué un rôle actif dans l'élaboration de cette ressource importante dans le cadre de son engagement plus large envers la sécurité au travail. Le cours s'ajoute aux efforts déjà déployés comme la trousse d'outils Briser le silence au travail pour aider les employeurs à mieux comprendre l'effet de la violence familiale dans le contexte du travail à distance. Lorsque les travailleurs se sentent en sécurité, appuyés et protégés, tout le monde gagne. Le fait d'aborder la violence familiale en milieu de travail n'est pas seulement la bonne chose à faire, c'est essentiel pour créer des lieux de travail plus sains et sécuritaires dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

Trousse d'outils sur la violence conjugale et entre partenaires intimes



GAGNER L'AVANTAGE

Prévenir les explosions de poussières combustibles

Les poussières de bois combustibles sont plus dangereuses qu'elles n'ont l'air. Si elles s'accumulent et ne sont pas bien nettoyées, elles peuvent s'enflammer ou exploser. À la suite de deux explosions en Colombie-Britannique qui ont causé plusieurs décès et de graves blessures, Travail sécuritaire NB a pris des mesures pour prévenir que de tels incidents ne surviennent ici.

En 2024, nous avons lancé la deuxième phase de notre initiative sur les poussières combustibles. Bien que la première phase ciblait les scieries plus importantes, cette nouvelle phase vise les scieries et les fabricants de produits de bois de plus petite taille. Nous avons constaté une bonne participation à la formation et un engagement clair envers la sécurité. La plupart des problèmes étaient mineurs et démontraient que l'industrie était mieux préparée.

Nous n'avons pas accompli ce travail seul : nous avons travaillé avec l'Association de sécurité de forêt du Nouveau-Brunswick pour appuyer les employeurs et les travailleurs. Des inspections périodiques et des conversations en tête-à-tête ont aidé à rehausser la sensibilisation, à partager de meilleures pratiques et à créer une culture de sécurité plus solide.

Les poussières combustibles ne sont pas uniquement un problème au sein des scieries. Elles présentent un risque dans les usines de palettes et autres établissements de transformation du bois à différents endroits de la province. La prévention des explosions et des incendies liés aux poussières exige un effort d'équipe à long terme. Les employeurs et les travailleurs doivent travailler ensemble pour dépister les dangers et empêcher les poussières de s'accumuler, surtout dans les endroits cachés ou difficiles à nettoyer.

Travail sécuritaire NB joue un rôle important dans la prévention en offrant des conseils, des outils et du soutien pour aider les lieux de travail à assurer la sécurité et la conformité. Le travail accompli en 2024 s'inspire de celui commencé en 2017, et il n'est pas terminé. Nous continuerons de suivre les progrès et d'examiner les prochaines étapes pour assurer la sécurité des lieux de travail néo-brunswickois.



PREMIERS SOINS

Mises à jour des règlements et nouvelle plateforme centrale

En janvier 2024, d'importantes modifications ont été apportées au *Règlement sur les premiers soins* du Nouveau-Brunswick afin de l'harmoniser avec les normes nationales portant sur la formation et les trousse de premiers soins. Puisque le Nouveau-Brunswick est la première province à adopter ces modifications, elle est à l'avant-plan de la sécurité au travail.

Le *Règlement* reflète maintenant les normes qu'a établi l'Association canadienne de normalisation (CSA). Les mises à jour assurent l'harmonisation avec la norme Z1210-17 de la CSA, qui régit la formation en secourisme en milieu de travail et la norme Z1220-17 de la CSA, qui décrit le contenu des trousse de secourisme en milieu de de travail. De plus, le *Règlement* exige maintenant que Travail sécuritaire NB approuve tous les fournisseurs de services de formation en premiers soins. Les dispositions mises à jour permettent aussi aux professionnels de la santé, comme les médecins, le personnel infirmier et les travailleurs paramédicaux, d'être désignés comme des secouristes sans avoir obtenu la formation de secourisme de niveau général.

D'autres mises à jour importantes comprennent une modification visant le contenu nécessaire des trousse de premiers soins pour se conformer à la norme de la CSA, ainsi qu'une mise à jour des définitions existantes et l'ajout de nouvelles.

Pour aider les employeurs, les travailleurs et les formateurs à s'adapter aux modifications, Travail sécuritaire NB a lancé une nouvelle plateforme centrale des premiers soins sur son site Web. La plateforme constitue une ressource complète conçue pour aider ceux qui cherchent des renseignements sur les trousse de premiers soins, les formateurs et la conformité au *Règlement* mis à jour. Elle donne aussi aux formateurs les outils dont ils ont besoin pour continuer d'être approuvés par Travail sécuritaire NB.

Étant donné que toutes les ressources en matière de premiers soins sont recueillies en un seul endroit, il est plus facile pour les employeurs d'obtenir les dernières nouvelles, de façon à assurer que tout le monde est prêt à intervenir comme il faut en cas d'urgence.



ASSURER DES LIEUX DE TRAVAIL SÉCURITAIRES au moyen de soutien et d'application de la législation

Nous effectuons des inspections pour assurer que les lieux de travail du Nouveau-Brunswick se conforment à la législation en matière d'hygiène et de sécurité au travail. Lorsque nous déterminons des risques et des dangers, nous travaillons avec ces lieux de travail pour les éliminer. L'éducation et la sensibilisation sont toujours notre premier moyen de défense pour assurer la conformité. Nos agents de santé et de sécurité ont toutefois des outils et des ressources pour assurer la conformité des lieux de travail qui continuent à exercer leurs activités d'une manière qui n'est pas sécuritaire, y compris des ordres de conformité et de suspension des travaux; des pénalités administratives; et des recommandations de poursuites. En 2024, nos recommandations à la Couronne de porter des accusations ont donné lieu à 21 poursuites, pour un montant de 93 050 \$ en amendes et de 227 000 \$ en peines de remplacement, pour un total de 320 050 \$.

CONFORMITÉ - LES CHIFFRES



21
POURSUITES



93 050 \$
AMENDES VERSÉES AU
RECEVEUR GÉNÉRAL



227 000 \$
PEINES DE
REMPACEMENT



320 050 \$
TOTAL DES AMENDES

CONFORMITÉ - LES CHIFFRES



6 969
TOTAL DES ACTIVITÉS
AU LIEU DE TRAVAIL



4 290
INSPECTIONS



1 560
CONSULTATIONS



937
SUIVIS
D'INCIDENTS



136
NOMBRE DE PÉNALTÉS
ADMINISTRATIVES



73 100 \$
PÉNALTÉS
ADMINISTRATIVES

RECRUTEMENT d'agents de santé et de sécurité

En 2024, Travail sécuritaire NB a embauché sept nouveaux agents de santé et de sécurité. Nous sommes donc capables de servir les lieux de travail plus rapidement; d'effectuer plus d'inspections; et de renforcer notre présence dans des industries et des régions où le risque est plus élevé. Ces embauches représentent une mesure importante en vue d'offrir de meilleurs services et d'aider à faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.

MISE À JOUR DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL 91-191 pour des lieux de travail plus sécuritaires

En 2024, toutes les modifications apportées au *Règlement général 91-191* pris en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* ont été complétées. Leur entrée en vigueur le 9 janvier 2025 a marqué une étape importante pour la sécurité au travail au Nouveau-Brunswick. Ces modifications reflètent les pratiques courantes dans l'industrie et les normes nationales relatives à la sécurité, et elles aident à assurer que les exigences relatives à la sécurité au travail sont à jour, uniformes et efficaces.

C'est en 2022 que Travail sécuritaire NB a lancé ce projet en plusieurs phases, dont le but était clair : améliorer la protection des travailleurs dans la province. Les modifications ont été apportées à la suite d'une consultation approfondie avec des intervenants pour assurer que la législation mise à jour reflétait les besoins réels et l'expérience des lieux de travail au Nouveau-Brunswick.

Plusieurs dispositions législatives ont été modifiées. Les modifications portent sur la qualité de l'air et la ventilation; l'utilisation de l'équipement de protection individuelle (y compris l'exigence du port du casque de type 2 sur les chantiers); les espaces clos et les levages critiques; ainsi que les normes relatives aux appareils de levage. Elles touchent aussi la sécurité électrique; les rayonnements laser; les douches d'urgence et les bassins oculaires; les échafaudages; et les contenants portatifs de gaz sous pression. D'autres secteurs touchés comprennent le soudage; le bûcheronnage et la sylviculture; ainsi que les limites d'exposition professionnelle qui ont été mises à jour compte tenu des niveaux de 2016. De nouvelles ressources ont été préparées pour la sécurité du piéton près de chariots élévateurs; la prévention de la perte d'audition et les examens audiométriques; et la silice respirable et la sécurité liée à l'amiante.



Plutôt que de mettre l'accent uniquement sur l'application de la loi, Travail sécuritaire NB a fait de l'éducation et du soutien des éléments clés de cette initiative. Des agents de santé et de sécurité étaient disponibles pour orienter les lieux de travail vers la conformité, et aider les employeurs à comprendre les modifications et les appliquer d'une façon pratique.

Nous poursuivrons nos efforts axés sur le soutien d'une bonne culture de sécurité par le biais de la collaboration, d'éducation et d'améliorations continues.

« La modernisation de ces dispositions législatives est une étape importante. En travaillant avec les employeurs et en donnant la priorité à ce qui compte le plus, nous protégeons les travailleurs tout en appuyant les entreprises. »

– Richard Blais, vice-président à la Prévention, Travail sécuritaire NB

DE LA SALLE DE CLASSE À LA CAMÉRA

Des élèves démontrent comment le rendement est payant

Une fois de plus, Travail sécuritaire NB a été témoin du pouvoir de la jeunesse dans le cadre de son concours de vidéos annuel « Objectif : sécurité » à l'intention des élèves. Le concours vise à faire participer les élèves à des conversations sur la santé et la sécurité au travail. Nous avons reçu des vidéos créatives et mémorables de différents endroits de la province. Chaque vidéo démontrait la passion et les connaissances dont les jeunes d'aujourd'hui font preuve en ce qui concerne la sécurité. La vidéo gagnante, intitulée *Work Safely*, réalisée par des élèves de l'école secondaire Sugarloaf, s'est démarquée par la qualité de sa production et son message clair, c'est-à-dire que la sécurité est la responsabilité de tous. La chef de l'équipe, Maggee Leavey, ainsi que les autres membres, Büke Alagöz, Jackson Benard et Lexington Alexander, ont gagné un prix de 1 000 \$. Un prix équivalent a été remis à leur école. Voilà un rappel que lorsqu'il s'agit de la sécurité, le rendement est payant de bien des façons.

Une équipe de l'École L'Odyssée a gagné le deuxième prix pour sa vidéo *Sécurité au travail*. Quintin Bedford, de l'école Sussex Regional High, a remporté le troisième prix pour sa vidéo *Carbon Can Kill*. L'activité est devenue plus qu'un concours : il s'agit d'une façon concrète d'habiliter les jeunes à faire preuve d'un esprit critique relativement à leurs droits et à leurs responsabilités au lieu de travail.

On continue d'utiliser les vidéos dans le cadre d'initiatives de sensibilisation partout dans la province, de façon à amplifier la voix des élèves et à renforcer les messages de sécurité essentiels. Travail sécuritaire NB est engagé à favoriser une culture où la sécurité commence dès un jeune âge, et où la créativité et le souci des jeunes néo-brunswickois peut aider à faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.



Des élèves de l'école secondaire Sugarloaf, Lexington Alexander, Maggee Leavey, Büke Alagöz et Jackson Benard, sont les gagnants du concours de vidéos « Objectif : sécurité » 2024 de Travail sécuritaire NB.

APPUYER LES SOINS pour les blessures psychologiques traumatiques au Nouveau-Brunswick

La protection du bien-être mental des travailleurs est essentielle à la création de lieux de travail plus sécuritaires. La nouvelle équipe de consultation en santé et sécurité psychologiques de Travail sécuritaire NB aide à transformer les lieux de travail dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick en faisant du bien-être mental et de la prévention des blessures psychologiques traumatiques des priorités. L'équipe, qui a été formée en 2024, est la pierre angulaire de notre approche proactive en vue de favoriser des milieux plus sécuritaires sur le plan psychologique pour les travailleurs néo-brunswickois.

Nos conseillers en matière de santé et de sécurité psychologiques travaillent directement avec les employeurs pour dépister et réduire les dangers psychologiques. À l'aide d'une formation de sensibilisation ciblée; de services de consultation;

et de ressources pratiques, ils aident les lieux de travail à minimiser les risques; à appuyer le mieux-être mental; et à établir une culture où l'on accorde la même importance à la santé et à la sécurité psychologiques qu'à la sécurité physique. Une stratégie audacieuse de trois ans visant la prévention des blessures psychologiques traumatiques et axée sur la réduction de l'exposition à des traumatismes et l'amélioration des résultats à long terme oriente le travail de l'équipe.

Au cours de sa première année, l'équipe a établi un fondement solide en collaborant avec des équipes internes, soit les Services de santé, la gestion des réclamations et les services de prise de décision, pour aider à mieux comprendre la situation actuelle relativement aux blessures psychologiques traumatiques et aux réclamations pour des problèmes de santé mentale. À l'externe, elle a travaillé avec des partenaires clés comme l'Association des commissions des accidents du travail du Canada. En utilisant les données provinciales sur les blessures psychologiques traumatiques, elle a déterminé des professions à risque élevé qui sont exposées aux traumatismes et a entrepris des consultations avec certains groupes, y compris les agents d'enquête de Travail sécuritaire NB. Un psychologue du travail indépendant a aussi pris part au processus pour évaluer et valider l'approche.

La santé et la sécurité psychologiques sont l'avenir de la sécurité au travail. Travail sécuritaire NB est engagé à mener la marche à cet égard. En élargissant les services spécialisés et en allant de l'avant avec le projet de modernisation en matière de santé et de sécurité psychologiques, nous établissons des lieux de travail plus forts et plus sains où chaque travailleur peut s'épanouir.

En regardant vers l'avenir, l'équipe de consultation en santé et sécurité psychologiques est prête à améliorer son efficacité. En 2025, elle mettra à l'essai un modèle de consultation en santé et sécurité psychologiques, qui représentera le premier en son genre, au sein d'un employeur important au Nouveau-Brunswick; rehaussera la visibilité de ses services par le biais de conférences visant l'industrie, comme la Conférence sur la

SOUTIEN POUR LE BIEN-ÊTRE MENTAL AU TRAVAIL

À partir de la prévention jusqu'au rétablissement

Tous les travailleurs méritent de se sentir en sécurité et appuyés au travail, tout autant sur le plan mental que sur le plan physique. Travail sécuritaire NB croit que la sécurité psychologique est tout aussi importante que tout autre aspect de la santé et de la sécurité au travail.

Voilà pourquoi nous adoptons une approche participative. Notre équipe de santé et de sécurité psychologiques aide les employeurs à créer des lieux de travail plus sains et à prévenir les blessures avant qu'elles ne surviennent. Lorsque les travailleurs subissent une blessure psychologique traumatique, nous établissons un plan de soins coordonnés pour appuyer leur rétablissement et les aider à retourner au travail en toute sécurité.

Les deux prochains articles soulignent comment nous transformons notre engagement en action pour appuyer le bien-être mental à chaque étape du cheminement vers le retour au travail.



APPUYER LES SOINS

pour les blessures psychologiques traumatiques au Nouveau-Brunswick suite

santé mentale des premiers intervenants de l'Atlantique; et lancera une nouvelle ressource, soit une plateforme centrale en ligne, pour habiliter les lieux de travail de la province.

La santé et la sécurité psychologiques constituent un élément essentiel de l'avenir de la sécurité au travail. Nous avons comme but de devenir chef de file mondial reconnu dans le domaine de la santé et de la sécurité psychologiques et de la prévention

des blessures psychologiques traumatiques.

Nous poursuivrons la croissance de nos services spécialisés; élargirons l'étendue de notre projet de modernisation en matière de santé et de sécurité psychologiques; et aiderons les employeurs à établir des lieux de travail sécuritaires et positifs sur le plan psychologique.

Ensemble, nous bâtissons un avenir plus sain et plus sécuritaire pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick.

LES BLESSURES PSYCHOLOGIQUES MÉRITENT

les mêmes soins et le même degré d'urgence que les blessures physiques

En 2024, Travail sécuritaire NB a adopté une stratégie pour la gestion et le traitement des blessures psychologiques traumatiques. La stratégie a été conçue pour aider les travailleurs à se remettre d'un traumatisme, à accéder à du soutien rapide et à retourner à un travail productif avec dignité. Il s'agit d'une stratégie qui nous rapproche d'un avenir où le traitement des blessures psychologiques est aussi coordonné et fondé sur des données probantes que les blessures physiques.

Notre approche compte trois priorités : améliorer le modèle de soins, renforcer les partenariats cliniques et approfondir l'expertise interne. Le nouveau plan de soins établit une marche à suivre claire et uniforme pendant le processus de réclamation, de façon à assurer qu'il n'y a pas de surprises, d'étapes sautées ou de personnes laissées pour compte. La planification collaborative du traitement et du retour au travail commence dès le premier

jour pour permettre un accès plus rapide aux soins et à un rétablissement plus durable. Les progrès sont surveillés de près et des modifications sont apportées lorsque le processus de guérison ralentit.

Pour appuyer cette transition, nous avons offert une formation à nos employés, sous la direction d'un spécialiste, portant sur les soins qui tiennent compte des traumatismes et des pratiques fondées sur les preuves. Notre investissement porte déjà fruit : les travailleurs reçoivent des soins plus rapidement; le processus de réclamation se déroule plus efficacement; et nos employés se sentent mieux préparés à gérer les cas complexes avec compassion et clarté.

Nous avons aussi élargi notre réseau de fournisseurs pour mettre l'accent sur les cliniciens dont l'approche tient compte des traumatismes et qui comprennent le lien entre la guérison et le travail. Ces relations plus solides nous aident à bâtir un régime qui est résilient en plus d'être flexible.

En harmonisant nos pratiques avec les meilleures pratiques nationales et en mettant les travailleurs au premier plan, Travail sécuritaire NB est sur le point de devenir chef de file en matière de traitement des blessures psychologiques. Le retour au travail, c'est plus qu'occuper un emploi, c'est rétablir la santé, le sentiment d'avoir un but et l'espoir.



DE BONS RÉSULTATS EN MATIÈRE DE RETOUR AU TRAVAIL

pour les travailleurs de la santé grâce à l'établissement d'un partenariat

Lorsqu'un travailleur de la santé est blessé au travail, chaque jour compte pour son rétablissement, son bien-être et les patients qui comptent sur lui.

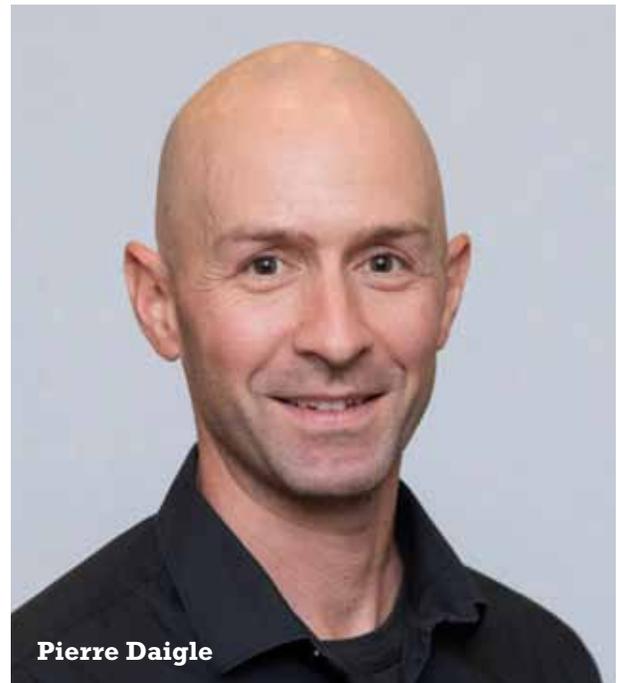
Voilà pourquoi l'équipe de gestion des réclamations de Travail sécuritaire NB a travaillé fort au cours des dernières années pour renforcer sa relation avec le Réseau de santé Horizon, soit la régie régionale de la santé la plus importante et l'un des plus grands employeurs de la province.

Ensemble, nous avons trouvé une formule efficace fondée sur des relations solides, la communication ouverte et la conviction partagée que le retour au travail, ça fait partie d'un retour à la vie normale.

Jusqu'à maintenant, les résultats ont été encourageants.

En 2024, 80 % des employés d'Horizon blessés au travail ne recevaient plus de prestations et étaient retournés à un travail convenable dans les six mois. Ce pourcentage est considérablement supérieur aux points de référence établis dans l'ensemble des secteurs au Nouveau-Brunswick, où la moyenne est près de 70 %.

Voilà un rendement qui reflète l'engagement d'Horizon envers la gestion de l'incapacité au travail et l'approche stratégique selon le secteur que Travail sécuritaire NB a adoptée afin d'améliorer les résultats pour les travailleurs blessés.



Pierre Daigle

« Nous comprenons la réalité les uns des autres et ce que nous voulons accomplir au bout du compte », a expliqué le gestionnaire des secteurs des soins de santé au sein de l'équipe de gestion des réclamations de Travail sécuritaire NB, Pierre Daigle. « Du début à la fin, il s'agit d'un cheminement sans faille et synergétique pour le client, ce qui donne lieu à un retour au travail plus rapide et plus sécuritaire. »

La transition a commencé en 2021 lorsque Travail sécuritaire NB a affecté les gestionnaires de cas à des industries ou à des secteurs donnés plutôt qu'à des régions géographiques.

Ce changement a permis aux employés de mieux connaître les besoins et défis uniques des secteurs comme les soins de santé, et de mieux y faire face, pour favoriser des relations plus profondes avec les employeurs et finir par favoriser un soutien plus efficace et plus flexible pour les travailleurs blessés.

DE BONS RÉSULTATS EN MATIÈRE DE RETOUR AU TRAVAIL

pour les travailleurs de la santé grâce à l'établissement d'un partenariat suite

Les deux gestionnaires de cas affectées à Horizon, Krista Hartery et Julie Poitras-Cyr, ont joué un rôle important à l'établissement du partenariat. La taille et la complexité de cet employeur qui compte plus de 14 000 employés au sein de la grande région qu'elle dessert exigent une approche plus personnalisée.

« Chaque jour compte », a précisé M. Daigle. « Nous avons éliminé le va-et-vient de façon à ce que les renseignements soient beaucoup plus disponibles et accessibles. Voilà le bienfait. Tout ceci ne se fait pas sans une conviction réelle que le retour au travail est bon pour les gens. Horizon a adopté cette conviction. »

Le Programme de renvoi direct en physiothérapie de Travail sécuritaire NB, qui donne aux travailleurs accès à des traitements de physiothérapie dans les 48 heures après avoir subi une entorse ou une foulure, a appuyé ce changement de culture.

Pour les travailleurs des soins de santé qui travaillent debout et donnent des soins aux autres, il s'agit du genre de soutien qui peut avoir un effet réel sur leur rétablissement et leur retour au travail.

« Nous sommes fiers d'offrir un soutien à ceux qui se dévouent à prendre soin des autres, surtout lorsque qu'ils ont besoin de soins », a affirmé M. Daigle. « Il est très valorisant de les aider à reprendre ce qu'ils font le mieux, et ce, de façon sécuritaire et productive. »

Ce partenariat avec Horizon n'est qu'un exemple de la manière dont notre approche collaborative et axée sur le travailleur donne des résultats.

En inspirant la confiance, en demeurant concentré sur l'objectif et en travaillant de près avec les employeurs, Travail sécuritaire NB illustre ce que l'on peut faire lorsqu'on considère que le cheminement vers le retour au travail est une responsabilité et occasion partagées.



LE RETOUR AU TRAVAIL ça fait partie d'un retour à la vie normale

Le retour au travail est un aspect essentiel du rétablissement à la suite d'une blessure subie au travail. C'est le message de la campagne « Le retour au travail, ça fait partie d'un retour à la vie normale » que Travail sécuritaire NB a élaborée avec les autres commissions des accidents du travail des provinces de l'Atlantique et lancée en 2023. Le message sert à rappeler que le travail joue un rôle essentiel dans le processus de guérison.

Des recherches montrent que le retour au travail aide les travailleurs à retrouver la stabilité financière, à demeurer actifs et à trouver un objectif. Le retour au travail peut aussi accélérer le rétablissement. Il est aussi avantageux pour les employeurs. Les programmes de retour au travail leur permettent de maintenir leur niveau de productivité; de réduire les coûts liés à trouver un remplaçant; et de diminuer les coûts de réclamation qui peuvent ensuite réduire leur cotisation.

En misant sur la réussite du lancement, nous avons poursuivi la campagne en 2024. En plus d'annonces à la télévision et en ligne, nous avons fait de la publicité par le biais d'annonces à la radio, de panneaux d'affichage et de médias sociaux. Nous avons travaillé avec le Réseau de santé Horizon pour afficher du matériel numérique aux écrans dans les salles d'attente et lancé une campagne d'affiches à des cliniques dans l'ensemble de la province afin de promouvoir le message de retour au travail.

Pour démontrer comment le retour au travail rapide et en toute sécurité appuie le rétablissement, la



campagne montre des travailleurs dans des secteurs comme la construction, la fabrication, les soins de santé et les services alimentaires.

La campagne vise à illustrer que le retour au travail, ça fait partie d'un retour à la vie normale. Il s'agit de proposer des objectifs à atteindre aux travailleurs; d'aider les employeurs à conserver des travailleurs compétents; et de bâtir une communauté plus saine et plus productive.

« Le rétablissement est un processus graduel. La reprise des activités, que ce soit au travail, à la maison ou dans la communauté, est un élément important de la guérison. »

– Dr Paul Atkinson, professeur de Dalhousie Medicine New Brunswick et médecin-conseil en chef de Travail sécuritaire NB

FAITS SAILLANTS DE LA CAMPAGNE

2,5 millions

Impressions
d'annonces vidéo

350 523

Vidéos visionnées
350 523 fois sur YouTube

4,4 millions

Visionnements sur
Meta (Facebook et
Instagram)

238 000

Impressions sur LinkedIn et
plus de 1 000 engagements,
y compris des réactions,
des commentaires et des
partages d'autres utilisateurs

238 000

Impressions sur LinkedIn,
y compris des réactions,
des commentaires et
des partages d'autres
utilisateurs

300 000

Impressions
cliniques

LES GENS D'ABORD

La passion d'Ian Leavitt pour la sécurité ancrée dans son expérience personnelle



Lorsqu'Ian Leavitt franchit la porte de la centrale nucléaire de Point Lepreau, il ne pense pas uniquement aux procédures et aux protocoles.

Pour M. Leavitt, conseiller en santé et sécurité au travail à Énergie NB et récipiendaire du prix des étoiles de la sécurité de Travail sécuritaire NB en 2024, le travail a un aspect profondément personnel et il se résume toujours à une chose.

« Ma motivation, c'est la famille », a avoué M. Leavitt. « Nous passons autant de temps au travail avec nos collègues et nos pairs qu'avec notre famille et nos êtres chers à la maison. Voilà pourquoi il est si important de faire attention les uns aux autres au travail. »

Cette approche a façonné sa carrière de défenseur de la sécurité et lui a valu le respect de ses collègues et la reconnaissance de ses pairs.

Un collègue a proposé la candidature de M. Leavitt pour le prix des étoiles de la sécurité, en raison de son engagement inébranlable envers une solide culture de sécurité dans l'un des lieux de travail les plus complexes et les plus exigeants de la province.

La passion de M. Leavitt pour la santé et la sécurité remonte à 1986, lorsque son père, un constructeur de bateaux, a subi de graves brûlures au cours d'une explosion au travail. Atteint de brûlures aux deuxième et troisième degrés sur plus de 35 % de son corps, il a passé plus de deux mois dans une unité de soins aux brûlés.

LES GENS D'ABORD

La passion d'Ian Leavitt pour la sécurité ancrée dans son expérience personnelle suite



« Cette expérience a laissé une impression durable », a fait savoir M. Leavitt.

À Point Lepreau, qui compte près de 900 employés, M. Leavitt travaille avec les équipes pour s'assurer que les travailleurs disposent des outils, des connaissances et du soutien nécessaires pour s'acquitter de leurs tâches en toute sécurité.

« Je suis extrêmement fier d'être un défenseur de la santé et de la sécurité et de jouer un rôle positif pour m'assurer que mes collègues rentrent à la maison sains et saufs à la fin de la journée », a-t-il

affirmé. « Je suis également fier de faire partie d'un organisme qui favorise une solide culture de sécurité et en fait la promotion. »

L'une de ses plus grandes réalisations est le lancement d'un guide et d'une campagne de sécurité au sujet des gants, mis au point en collaboration avec des fournisseurs et des équipes internes. Deux ans plus tard, M. Leavitt continue de défendre le programme et d'en promouvoir les avantages.

M. Leavitt a également établi une très bonne relation de travail avec Travail sécuritaire NB, collaborant aux inspections, à la conformité à la loi et aux enquêtes sur les incidents, ce qu'il encourage d'autres professionnels de la sécurité à faire.

« C'est un travail très valorisant, où vous avez l'occasion de rencontrer beaucoup de gens et de comprendre les rôles essentiels qu'ils jouent. »

M. Leavitt n'hésite pas à mentionner la collaboration d'autres personnes à son parcours en matière de sécurité, y compris sa famille, l'équipe de santé et de sécurité d'entreprise d'Énergie NB, la section locale 37 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité, ainsi que ses collègues et ses pairs.

Toutes ces distinctions ne changent pas le but, qui reste simple : s'assurer que chacun à Point Lepreau termine son quart de travail et rentre chez lui sain et sauf.

PRIORITÉ INTÉGRITÉ



Nous protégerons l'intégrité du régime.

En tant que responsables de la gérance du régime d'indemnisation des travailleurs du Nouveau-Brunswick, nous nous engageons à répondre aux besoins des travailleurs et des employeurs, en veillant à ce que les travailleurs blessés reçoivent le soutien dont ils ont besoin, tout en maintenant des taux de cotisation justes et durables. C'est cet équilibre délicat qui permet au régime de demeurer solide, et de continuer à protéger et à servir les Néo-Brunswickois.



OBJECTIFS



Mettre en place une bonne gouvernance, y compris des cadres législatifs et de politique solides, ainsi qu'une communication et un engagement transparents avec les intervenants.



Faire progresser et exploiter nos capacités en gestion des risques de l'entreprise et en assurance de la qualité.



Créer une culture de responsabilité.

INDICATEURS STRATÉGIQUES CLÉS

POURCENTAGE DE CAPITALISATION

2022	2023	2024
147,7 %	156,1 %	152,9 %

Travail sécuritaire NB est engagé à protéger la durabilité financière afin de maintenir des taux de cotisation stables pour les employeurs et assurer les prestations des travailleurs blessés. En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, un pourcentage de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période de 15 ans.

En 2019, Travail sécuritaire NB a établi un objectif de capitalisation entre 115 % et 125 % afin d'atténuer les effets de fluctuations d'un exercice à un autre. Cet objectif assure que les coûts des blessures subies au travail chaque année sont entièrement financés par les cotisations de l'année en question. Étant donné que seulement 20 % des coûts de réclamation sont payés au cours de l'année de l'accident et que les autres 80 % sont payés au cours

d'années ultérieures, il est essentiel de disposer de fonds suffisants pour couvrir les prestations pendant toute la durée de la réclamation et ne pas transmettre de coûts aux employeurs futurs.

En 2024, Travail sécuritaire NB a dépassé sa cible de beaucoup : son niveau de capitalisation s'est chiffré à 152,9 %. Ce niveau de capitalisation est surtout attribuable à un bon rendement des placements, ainsi qu'aux efforts collectifs des employeurs, des travailleurs et de Travail sécuritaire NB, qui ont permis d'obtenir de meilleurs résultats que ceux prévus en ce qui a trait au nombre de blessures et au retour au travail.

(en millions de dollars)	2022	2023	2024
Actif	1 915 \$	2 053 \$*	2 036 \$*
Passif	1 297 \$	1 315 \$*	1 332 \$*
Pourcentage de capitalisation	147,7 %	156,1 %	152,9 %

*Veuillez prendre note que les résultats de fin d'exercice 2023 et 2024 sont fondés sur la présentation de l'information financière selon l'évaluation réalisée aux fins de la capitalisation et non selon IFRS 17.

TAUX DE COTISATION MOYEN LE PLUS BAS AU CANADA ATLANTIQUE

Les taux de cotisation sont essentiels pour maintenir l'équilibre délicat nécessaire pour assurer la durabilité du régime d'indemnisation des travailleurs, c'est-à-dire fournir les prestations appropriées aux travailleurs blessés; offrir de l'appui en matière de santé et de sécurité aux lieux de travail de la province; et satisfaire aux frais d'administration. Les cotisations des employeurs sont l'une de deux sources de revenus qui servent à financer le régime.

En 2024, le taux de cotisation moyen s'est chiffré à 1,18 \$ par tranche de 100 \$ des salaires assurables, soit une diminution de 10 % comparativement à 1,31 \$ en 2023. Cette tendance à la baisse s'est

maintenue et à l'automne de 2024, nous avons pu réduire davantage le taux de cotisation moyen de 2025. Ce taux est passé à 1,10 \$ par tranche de 100 \$ des salaires assurables, soit une diminution de 7 %.

Le taux de cotisation moyen de 1,10 \$ pour 2025 représente

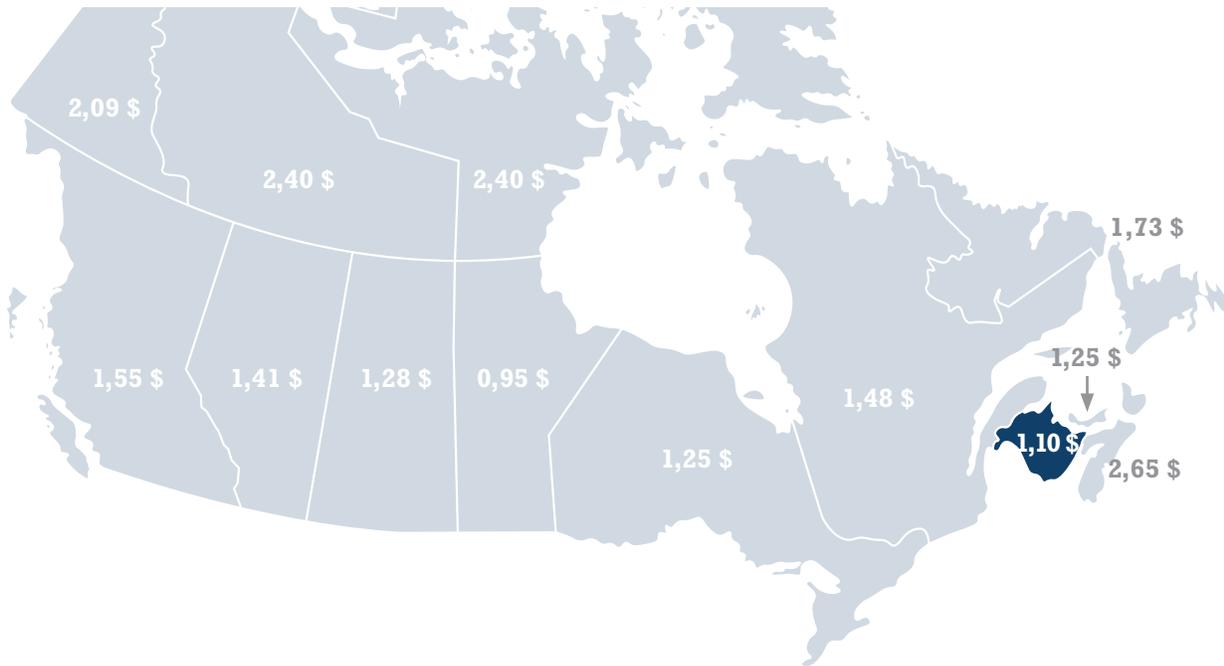
une étape historique. Il s'agit du taux moyen le plus bas de l'histoire du Nouveau-Brunswick. Il est attribuable à la diminution du nombre d'accidents du travail; à de meilleurs résultats en matière de réadaptation et de retour au travail; ainsi qu'à notre bonne situation financière. Il s'agit également du taux moyen le plus bas au Canada atlantique et du deuxième taux le plus bas au pays.

Pour les employeurs, cela signifie bien plus que de simples économies. Cela signifie une main-d'œuvre qui travaille de façon plus sécuritaire, un régime d'indemnisation plus efficace et une prévisibilité des coûts à long terme, soit des facteurs qui favorisent une meilleure planification des activités et la confiance économique. Des taux plus bas libèrent des ressources que les employeurs peuvent réinvestir dans leurs employés et utiliser pour accroître leurs activités. Ils contribuent également à rendre le climat des affaires plus concurrentiel. En termes simples, il est plus facile de faire des affaires et d'investir au Nouveau-Brunswick lorsque les lieux de travail sont plus sécuritaires et que le régime est durable.





DEUXIÈME TAUX DE COTISATION MOYEN LE PLUS BAS AU CANADA



LE RENDEMENT, C'EST PAYANT

Un remboursement historique pour les employeurs

En 2024, Travail sécuritaire NB a atteint une étape historique, non seulement en ayant le taux de cotisation moyen le plus bas de son histoire, mais en remettant pour la première fois aux employeurs admissibles de la province des chèques de remboursement lié au rendement dont le montant total se chiffrait à 180,6 millions de dollars.

Ce remboursement est le résultat de notre réussite collective. Grâce à des lieux de travail plus sécuritaires, à de meilleurs résultats par rapport au retour au travail et à un bon rendement des placements, le niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB a atteint 156,1 % au 31 décembre 2023, ce qui dépasse de beaucoup la cible de 115 % à 125 %. Cet excédent nous a permis de redonner aux employeurs, tout en assurant la durabilité à long terme du régime d'indemnisation.

Notre situation financière solide reflète l'engagement continu des Néo-Brunswickois, c'est-à-dire les employeurs, les travailleurs et nos propres employés, envers la prévention des blessures, ainsi que le rétablissement en toute sécurité et de façon durable. La réduction du nombre de blessures et un rétablissement plus rapide protègent non

seulement les gens et leur moyen de subsistance, mais réduisent les coûts du régime, ce qui permet à la fois de réduire le taux de cotisation moyen pour les employeurs et d'assurer un retour au travail plus efficace pour les travailleurs. Les chèques de remboursement sont plus qu'une simple question d'argent, c'est la preuve que le rendement est payant. Lorsque la sécurité s'améliore, tout le monde en profite : les employeurs profitent d'une réduction des coûts, le régime d'indemnisation est plus solide et, surtout, les lieux de travail sont plus sécuritaires. Ces fonds sont maintenant réinvestis dans les entreprises locales et les communautés, ce qui favorise la confiance économique et fait du Nouveau-Brunswick un excellent endroit où faire affaire.



LE RENDEMENT, C'EST PAYANT.

LE RENDEMENT, C'EST PAYANT

Un remboursement historique pour les employeurs suite

« Les Néo-Brunswickois travaillent fort chaque jour pour faire de notre province l'endroit le plus sécuritaire où travailler et leurs efforts portent fruit. Grâce à leur engagement et à une bonne stratégie financière, Travail sécuritaire NB est fier de redonner 180,6 millions de dollars à l'économie provinciale par le biais de son tout premier remboursement lié au rendement. Le rendement, c'est payant et ensemble, nous faisons du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler. »

– Tim Petersen, CA, président et chef de la direction

Cette réalisation démontre que Travail sécuritaire NB est engagé envers la durabilité financière, la réduction des coûts pour les employeurs et des lieux de travail plus sécuritaires.



Courtney Chesser (à gauche) présente un chèque de remboursement lié au rendement à Cali.co Café.

« Nous utilisons l'argent pour acheter des chaussures de protection pour nos employés. Les employés qui travaillent dans la cuisine feront l'essai de chaussures antidérapantes pour chefs. Il s'agit de chaussures dont l'aspect antidérapant favorise une meilleure stabilité et sécurité; le facteur amortissant offre un meilleur confort; et l'embout large soulage les symptômes de la fasciite plantaire. Si l'approbation est donnée et qu'elles sont recommandées, on en remettra aux autres employés. Merci beaucoup. Cet achat ne figurait pas au budget. Le remboursement nous permet d'investir davantage dans nos employés pour améliorer, nous l'espérons, la santé et la sécurité. »

– Cali.co Café, Miramichi



LE RENDEMENT, C'EST PAYANT

Un remboursement historique pour les employeurs suite



L'hiver dernier, le Théâtre Capitol a monté une production professionnelle de *The Addams Family*, la comédie musicale, dont le budget était de plus de 350 000 \$. Pour la production de cette année, on a construit une scène tournante géante qui peut déplacer le décor ou les artistes. Le remboursement que nous avons reçu de Travail sécuritaire NB nous a permis d'investir dans cet appareil.

– Théâtre Capitol, Moncton



Une grande partie de notre remboursement a été consacrée à des primes versées aux employés afin de reconnaître leur engagement envers la santé et la sécurité.

Quatre ans sans accident, c'est tout un exploit pour eux compte tenu du nombre de machines et de matériel lourd que nous utilisons. Nous avons donc saisi l'occasion de les remercier.

– Ville de Baie-des-Hérons



Nous étions heureux d'apprendre que Travail sécuritaire NB nous remettrait un remboursement lié au rendement à un moment où le coût de tout est à la hausse. L'argent a été le bienvenu pour réinvestir directement dans nos activités.

– Fundy Engineering & Consulting Ltd.



Ce remboursement nécessaire permettra l'achat de nouvelles machines.

– Rocmaura Nursing Home



Nous avons utilisé le remboursement pour apporter des améliorations de cuisine attendues depuis longtemps, y compris l'achat d'appareils, ainsi que d'une table et de chaises. – Hospice Fredericton



Nous avons utilisé le remboursement pour acheter une rampe de 200 000 \$.

– Turnbull Nursing Home

UNE ÉQUIPE, UN BUT

Faire en sorte que les employeurs reçoivent leur chèque de remboursement lié au rendement à temps

S'il y a un moment qui a illustré parfaitement le concept d'un « Travail sécuritaire NB uni », c'est bien lorsque l'on a distribué pour la première fois des chèques de remboursement lié au rendement à plus de 14 000 employeurs néo-brunswickois, et ce, juste à temps pour les Fêtes.

Il s'agissait d'une initiative importante sur le plan logistique, qui s'est avérée encore plus difficile en raison d'une interruption imprévue des services postaux. Toutefois, nos employés se sont montrés à la hauteur de la tâche en faisant preuve d'une volonté commune et d'un engagement inébranlable envers nos clients.

Le 10 décembre, des employés de l'ensemble de l'organisme, y compris des employés des services de la technologie de l'information, financiers, des communications, des cotisations, des réclamations et de la prévention, se sont réunis au bureau principal pour se mettre à la tâche. Près de 40 employés ont retroussé leurs manches pour trier et préparer des milliers de chèques à la main.

Les employés travaillaient en équipe et de façon efficace dans la salle de conférence, qui avait été transformée en chaîne de montage comportant des postes pour plier les chèques; insérer les chèques et les feuilles de renseignements dans des enveloppes;

sceller les enveloppes; les trier par code postal; et vérifier l'exactitude des données. Chaque tâche a été accomplie avec soin et en collaboration, les employés passant d'un rôle à l'autre pour assurer le bon déroulement du processus.

Au cours des jours qui ont suivi, nous avons fait en sorte que chaque chèque soit prêt à être livré puisque nous savions à quel point il était important de remettre cet argent aux employeurs avant la fin de l'année.

Cette initiative était plus qu'une tâche. C'était un testament de notre engagement envers le service, et les uns envers les autres. Nous avons fait une seule équipe, unie par notre but d'offrir un service exceptionnel à nos clients.



RENDEMENT DES PLACEMENTS

En vue de financer ses activités, Travail sécuritaire NB compte non seulement sur le revenu tiré des cotisations des employeurs, mais aussi sur le revenu des placements des cotisations investies afin de financer les paiements futurs. Le revenu des placements devrait produire un rendement réel moyen à long terme de 3,75 %. Cependant, le taux de rendement réel peut varier considérablement au cours d'une plus courte période en raison de la volatilité à court terme des marchés financiers.

Le rendement des placements s'est chiffré à 10,46 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

RENDEMENT DES PLACEMENTS	2024	4 exercices	10 exercices	15 exercices
Taux de rendement brut du fonds	10,46 %	7,14 %	6,90 %	7,79 %
Moins l'indice des prix à la consommation	1,83 %	4,07 %	2,62 %	2,29 %
Taux de rendement réel du fonds	8,63 %	3,07 %	4,28 %	5,50 %
Taux de rendement réel cible	3,75 %	3,75 %	3,75 %	3,75 %

La composition de l'actif selon la politique est l'un des facteurs les plus importants pour déterminer le risque et le rendement des placements.

En 2024, le conseil d'administration a terminé une étude de l'actif et du passif qui avait pour but de l'aider à déterminer une composition de l'actif appropriée en tenant compte de la tolérance à l'égard du risque, des caractéristiques des engagements et de la situation financière de Travail sécuritaire NB. Par suite de l'étude, il a modifié la composition de l'actif selon la politique, qui est formée de 2 % en espèces, de 8 % d'obligations du gouvernement canadien, de 3 % d'obligations de sociétés canadiennes, de 11 % d'actions canadiennes, de 10 % d'actions américaines, de 13 % d'actions internationales, de 3 % d'actions des marchés naissants, de 15 % de biens immobiliers, de 15 % d'infrastructure et de 20 % de placements à rendement absolu. Les modifications à la composition de l'actif par rapport à la politique précédente devraient améliorer légèrement le rendement prévu et réduire le risque.

MISER SUR LA RÉUSSITE

Notre Plan stratégique 2025-2029

En 2024, nous avons élaboré un nouveau plan stratégique pour remplacer celui qui s'échelonnait sur la période de 2022 à 2024. Nous avons effectué un examen réfléchi et approfondi à tous les niveaux de l'organisme, et après avoir établi des priorités, tenu compte des commentaires et reçu l'approbation du conseil, nous avons adopté notre *Plan stratégique 2025-2029*.

Notre plan stratégique est plus qu'une feuille de route : c'est le fondement de notre réussite continue. Il oriente nos efforts, et assure que nous sommes préparés pour relever les défis et saisir les possibilités qui nous attendent.

Bien qu'il s'agisse d'un nouveau plan, notre vision demeure la même : faire du Nouveau-Brunswick

l'endroit le plus sécuritaire où travailler. Cette vision continue d'inspirer et de motiver nos employés et nos intervenants. Nous avons également retenu nos principales priorités, soit les gens, la prévention et l'intégrité, qui sont trois piliers importants et unifiants qui reflètent ce que nous sommes et ce que nous faisons.

Ce qui est différent cette fois-ci, c'est la façon dont nous mesurons les réussites. Nous avons examiné d'un œil critique nos indicateurs de rendement clés et les avons modifiés pour qu'ils reflètent davantage ce que nous estimons être le plus important pour nos intervenants. Ils sont plus pertinents et plus orientés vers les résultats, et ils reflètent mieux nos buts stratégiques.



Notre vision

FAIRE DU Nouveau-Brunswick L'ENDROIT LE PLUS SÉCURITAIRE OÙ TRAVAILLER

GENS

Nous vivons dans une culture axée sur les gens qui se traduira par une expérience exceptionnelle de l'employé et du client.

UNE EXPÉRIENCE EXCEPTIONNELLE

Assurer la santé et la sécurité des travailleurs néo-brunswickois est plus qu'un devoir – c'est une passion! Nous sommes aussi des travailleurs, tout comme nos parents, nos sœurs et nos frères, nos amis et nos collègues. Ensemble, nous bâtissons un solide réseau de soutien.

OBJECTIFS

1. Favoriser une culture à rendement élevé qui favorise la responsabilité, la collaboration et la confiance.
2. Faire évoluer l'expérience des services aux clients accessibles et personnalisés.
3. Axer la prestation de services sur la qualité, l'efficacité, les résultats voulus et les ressources appropriées.

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS

- Engagement des employés – cible pour 2029 : 70 %
- Stabilité des taux de cotisation – cible annuelle : Moins de 15 % par rapport à l'année précédente
- Un taux de cotisation parmi les trois plus bas au pays
- Délai avant la première décision – cible pour 2029 : 80 % dans les 14 jours
- Délai avant le premier paiement – cible pour 2029 : 80 % dans les 14 jours

PRÉVENTION

Ensemble, nous allons prévenir les blessures, les maladies, les décès et l'incapacité au travail.

UNE PROVINCE SANS BLESSURE OU INCAPACITÉ LIÉE AU TRAVAIL

Habituellement, lorsque nous pensons à la prévention, nous pensons aux blessures ou aux maladies. Cependant, Travail sécuritaire NB est en train de changer cette mentalité. Nous la définissons également comme aider les travailleurs blessés à se rétablir ou travailler lorsque cela est possible, en les faisant participer et en les garantissant productifs afin d'aider à éviter l'incapacité.

OBJECTIFS

4. Renforcer la responsabilité et l'efficacité en offrant les bons services, au bon moment et au bon endroit, fournis par les bonnes personnes.
5. Promouvoir une culture de sécurité, de maintien au travail et de retour au travail rapide au sein des lieux de travail de la province.
6. Tirer parti des capacités, de l'expertise et de l'accessibilité de nos réseaux de fournisseurs de services et de nos partenariats stratégiques.

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS

- Pourcentage de travailleurs dont la réclamation a pris fin à 180 jours – cible pour 2029 : 85 %
- Total du taux de blessures – cible pour 2029 : 1,25 par 100 travailleurs
- Taux de blessures graves – cible pour 2029 : 30 par 100 000 travailleurs

INTÉGRITÉ

Nous protégerons l'intégrité du régime.

NOTRE PRINCIPE DIRECTEUR

En tant que responsables d'une grance de confiance, nous sommes engagés à bâtir un régime solide, stable et durable. Bien que la durabilité financière soit un élément clé, l'intégrité du régime comprend également la bonne gouvernance, la protection de la vie privée, les nouvelles technologies, la cybersécurité et un fondement législatif solide.

OBJECTIFS

7. Mettre en place une bonne gouvernance, y compris des cadres législatifs et de politique solides, ainsi qu'une communication et un engagement transparents avec les intervenants.
8. Faire progresser et exploiter nos capacités en gestion des risques de l'entreprise et en assurance de la qualité.
9. Mettre en œuvre notre feuille de route sur la modernisation pour réaffirmer l'expérience de nos employés et de nos clients alors que nous adoptons pleinement le pouvoir transformateur de la technologie.

INDICATEUR DE RENDEMENT CLÉ

- Niveau de capitalisation – cible annuelle : 115 à 125 %

Notre mission

Nous aidons le Nouveau-Brunswick à prospérer au moyen d'un continuum efficace de sécurité et des soins.

Nos valeurs

-  Responsabilité
-  Collaboration
-  Confiance

NOTRE PROCESSUS DE MODERNISATION

MODERNISATION

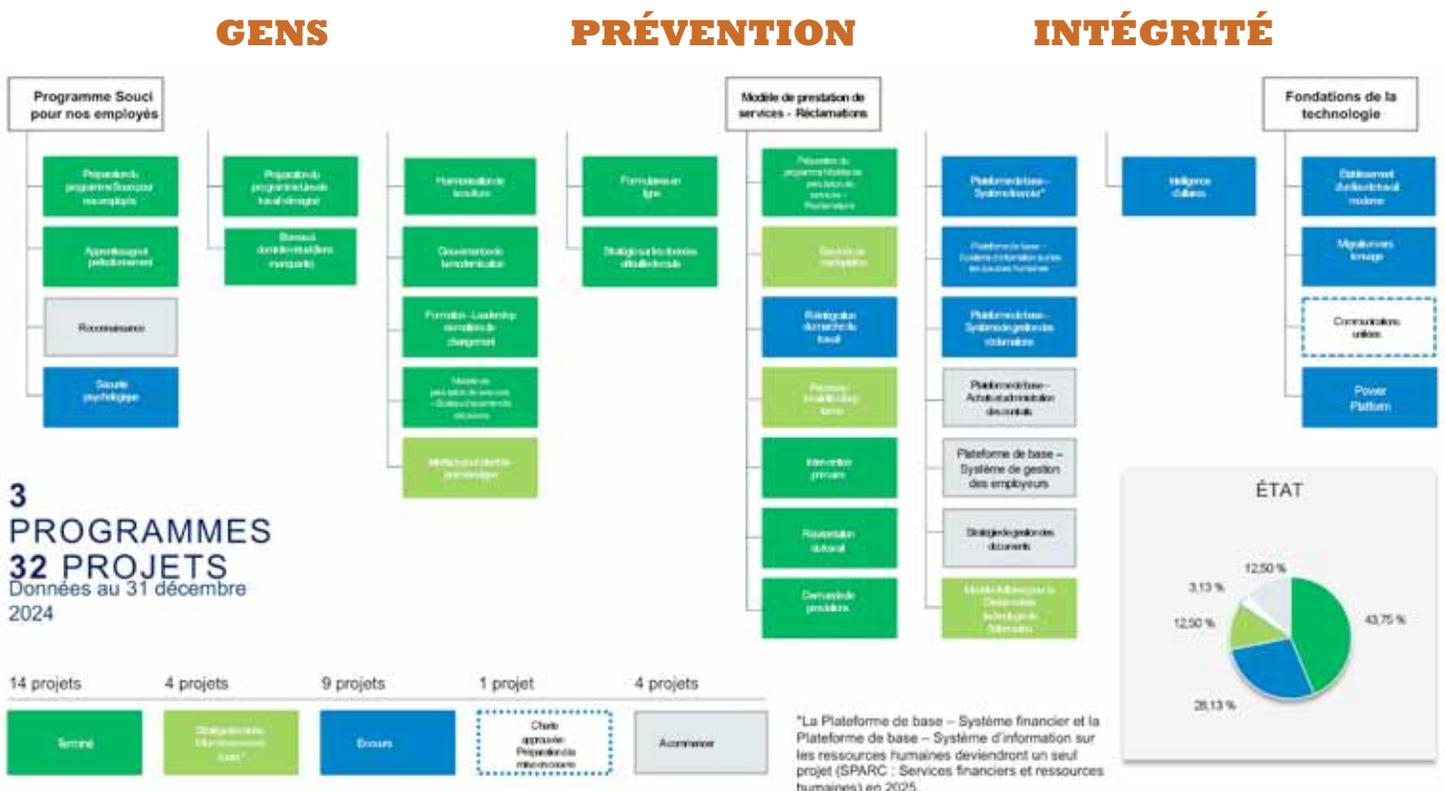
Concevoir aujourd'hui, pour demain

À Travail sécuritaire NB, la modernisation est plus qu'un mot à la mode – c'est la façon dont nous préparons notre organisme pour l'avenir afin de mieux servir les Néo-Brunswickois. C'est également la façon dont nous répondons aux attentes changeantes des travailleurs, des employeurs et de nos propres employés. Le monde d'aujourd'hui évolue rapidement et nos clients s'attendent, à juste titre, à un service plus rapide, à des outils plus intelligents et à une plus grande flexibilité. C'est pourquoi nous avons pris des mesures dynamiques pour transformer non seulement notre technologie, mais aussi notre façon de travailler, de collaborer, et d'offrir des services et de la valeur.

Depuis que le conseil d'administration a approuvé la feuille de route sur la modernisation en 2022, nous sommes passés graduellement de la planification à la mise en œuvre. En 2024, cette dynamique s'est accélérée. Nous avons mis en œuvre ou fait avancer

14 projets et en avons terminé quatre. Ces projets ont permis d'améliorer la façon dont les travailleurs obtiennent des services de réadaptation; d'habiliter les employeurs en leur fournissant des données en temps réel; et de créer un lieu de travail plus lié et plus efficace pour nos employés. Ces initiatives vont au-delà des améliorations superficielles. Elles reflètent un changement profond dans notre façon de penser, de résoudre les problèmes et d'appuyer les travailleurs de la province.

Notre processus de modernisation met les gens au premier plan. Il vise à éliminer les obstacles, à simplifier les processus et à offrir des services qui sont simples, fiables et pertinents. La modernisation nous aide à devenir un organisme plus adaptable et inclusif, c'est-à-dire un organisme préparé pour l'avenir et engagé envers notre vision de faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.



NOTRE PROCESSUS DE MODERNISATION

UN TRAVAIL SÉCURITAIRE NB UNI Projet SPARC

Notre engagement à offrir un service exceptionnel à nos clients, soit les travailleurs et les employeurs néo-brunswickois, est au cœur de tout ce que nous faisons.

Dans le cadre de cet engagement, nous devons assurer que nous disposons des outils nécessaires pour offrir des services de façon efficace. Pour ce faire, nous devons avoir des systèmes principaux modernes. Ces systèmes doivent être fiables, sécurisés et capables de s'adapter à la technologie en constante évolution, tout en satisfaisant aux besoins changeants de l'entreprise. Pour offrir un service exceptionnel, nous devons être en mesure d'attirer les meilleurs talents; d'accélérer le processus de traitement des réclamations pour que les clients puissent obtenir des prestations et de l'aide médicale plus rapidement; et de donner aux employeurs les moyens de prévenir les blessures grâce à des ressources fondées sur des données et à des options libre-service. La prochaine étape du projet porte sur la modernisation des systèmes.

Les efforts de modernisation de Travail sécuritaire NB sont surtout axés sur la transformation des systèmes principaux.

À quoi ressemblerait notre système idéal? Comment nos employés et nos clients l'utiliseraient-ils? Serait-il flexible, et capable de s'adapter aux besoins changeants et à la nouvelle technologie? Qu'est-ce que nous savons qu'il faut *éviter* dans le cadre de cette nouvelle approche axée sur les systèmes?

L'un des défis de Travail sécuritaire NB est que ses systèmes actuels ne communiquent pas entre eux.

Nous avons trouvé des solutions pour contourner ce problème, mais nous pourrions faire mieux. Des systèmes unifiés ou intégrés peuvent réduire la paperasserie, ainsi que les tâches supplémentaires pour nos employés et nos clients, leur permettant de se concentrer moins sur les transactions et davantage sur l'établissement de liens, la sécurité, le rétablissement et les moments qui comptent.



Les systèmes intégrés permettent de recueillir des données provenant de sources multiples, ce qui améliore l'expérience des intervenants et permet à ces derniers d'avoir accès à plus de renseignements.

Par exemple, si un nouvel employeur s'inscrit auprès de Travail sécuritaire NB, et indique le nombre total de travailleurs à son service, le genre d'industrie, le genre de travail, etc., pourrions-nous envisager un avenir où une note lui serait automatiquement envoyée pour l'aviser qu'il faut établir un comité mixte d'hygiène et de sécurité, et lui offrir des services de consultation gratuits en matière de santé et de sécurité? Pourrions-nous lui envoyer une liste de contrôle et l'orienter vers des ressources en matière de santé et de sécurité propres à ses besoins?

Pour tout employeur qui doit faire face aux nombreuses exigences liées au démarrage d'une entreprise, il s'agit là d'un soutien exceptionnel, qui lui fournit les outils et les moyens nécessaires pour faire de la sécurité sa priorité, et ce, facilement.

Des systèmes intégrés favorisent également une meilleure circulation de renseignements entre les fonctions et les départements : Vous avez besoin de modifier votre feuille de paie? Un avis aux Services financiers peut simplifier le processus. Vous

NOTRE PROCESSUS DE MODERNISATION

UN TRAVAIL SÉCURITAIRE NB UNI Projet SPARC suite

embauchez un nouveau travailleur? Ce dernier recevra tous les renseignements dont il a besoin de façon automatisée, de sorte que le représentant des Ressources humaines puisse se concentrer sur la personne même, en répondant à ses besoins précis et en l'aidant à s'adapter à son équipe.

« Tous les systèmes fonctionneront ensemble en vue d'offrir une expérience agréable, tant à nos employés qu'aux clients que nous servons », a indiqué la dirigeante principale de l'information de Travail sécuritaire NB, Lisa Walker, qui est aussi la responsable du projet. « C'est le fondement de l'avenir. »

Des systèmes à jour permettront aux employés de Travail sécuritaire NB de se concentrer sur des activités stratégiques et proactives, ce qui sera plus utile pour eux, pour notre organisme, ainsi que pour les travailleurs et les employeurs de la province.

« Au lieu de dépendre fortement du traitement manuel, nous passerons à une culture axée sur les données qui place les gens au premier plan. Il s'agit d'une période très intéressante pour Travail sécuritaire NB, qui trace de nouvelles voies pour ses 100 prochaines années. »

ÉLABORATION DES PRINCIPES DE BASE

Avant toute mise en œuvre, Travail sécuritaire NB a élaboré quatre principes directeurs :

- **Simplicité** – Systèmes qui conviennent à la taille de notre organisme pour faire en sorte que les gens puissent facilement comprendre ce que nous faisons.
- **Souplesse et adaptabilité** – Établir un fondement solide, en prévoyant la possibilité de changements et de croissance à l'avenir.
- **Configuration de solutions globales plutôt que sur mesure** afin d'améliorer l'efficacité, d'adopter de meilleures pratiques et de se préparer pour les améliorations futures.
- **Renforcement des partenariats** – Mettre en place une structure de collaboration transparente et avec laquelle il est facile de travailler.

Ces principes orientent l'équipe dans tous les aspects du projet, c'est-à-dire de la préparation au lancement, jusqu'à la mise en œuvre et à la formation.

Travail sécuritaire NB a également conçu une image de marque pour le projet SPARC, qui signifie *Supporting People and Reimagining Connectivity* (appuyer les gens et réimaginer la connectivité). Les couleurs vives de l'image de marque, avec des étincelles d'« imagination », symbolisent la naissance de nouvelles idées et l'énergie dynamique qui fait avancer le projet.

« Il s'agit de réimaginer la façon dont nous communiquons les uns avec les autres et dont nous servons nos clients, ainsi que les travailleurs et les employeurs de la province. »

L'image de marque est d'autant plus spéciale du fait que c'est un employé du Service de gestion des réclamations qui l'a conçue dans le cadre d'un concours organisé à l'échelle de la division. Le projet SPARC consiste vraiment à bâtir un système ensemble.



NOTRE PROCESSUS DE MODERNISATION

MISE EN ŒUVRE Des premiers systèmes



En 2024, Travail sécuritaire NB a commencé à chercher un nouveau système fondé sur l'infonuagique et un partenaire pour l'aider à le mettre en œuvre. Au début de 2025, nous avons signé un contrat avec le cabinet Deloitte pour la livraison d'une solution Oracle pour nos systèmes financiers et des ressources humaines.

Ce projet, connu sous le nom de SPARC : Services financiers et de ressources humaines, est un élément important des efforts de modernisation de Travail sécuritaire NB. Les services financiers et de ressources humaines sont essentiels à notre fonctionnement, et leur modernisation nous aidera à travailler de façon plus efficace.

Le projet s'échelonne sur environ 30 mois et sera mis en œuvre en cinq étapes. Les deux premières étapes visent les services financiers, et les ressources humaines de base et le recrutement d'abord, puis le budget et les prévisions. Elles seront mises en œuvre au cours des 12 à 16 premiers mois. Ensuite, nous nous pencherons sur la gestion de l'incapacité au travail; les avantages sociaux; la santé et la sécurité; ainsi que d'autres aspects des ressources humaines.

Nous élaborons également un plan afin de remplacer d'autres systèmes dans l'ensemble de l'organisme. Nous avons déjà terminé certains aspects de la planification pour le remplacement du système de gestion des réclamations. D'autres remplacements sont en cours de planification.

« Nous trouvons de plus en plus de façons de relier nos systèmes, ce qui nous permet de simplifier le travail, d'obtenir de meilleures données et de trouver des solutions modernes aux défis quotidiens. »

Tout au long du processus, nous pensons à nos clients et restons fidèles à nos valeurs, soit la responsabilité, la collaboration et la confiance.

« Nous avons confiance dans notre orientation et dans les choix que nous avons faits en matière de systèmes. Je suis fier de l'engagement dont fait preuve nos employés et j'ai hâte de voir les résultats de leurs efforts. Il ne s'agit pas que d'une simple solution rapide, mais d'un grand projet. En fin de compte, nous faisons tout cela pour les gens et pour assurer que nous servons nos clients le mieux possible. »

« Nous entreprenons un processus de modernisation qui redéfinira la façon dont nous appuyons nos employés et les habilitons à agir. Pour nos employés des Ressources humaines, il ne s'agit pas seulement de moderniser la technologie, mais de créer une bonne expérience pour les employés et de leur donner l'occasion de concentrer sur ce qui compte, permettant ainsi à l'organisme de prospérer. Nous avons hâte aux possibilités qui s'offrent à nous et sommes reconnaissants de la collaboration qui fera de cette vision une réalité. »

– Joanie McGraw, directrice des Ressources humaines

« Il s'agit de réimaginer la façon dont nous communiquons les uns avec les autres et dont nous servons nos clients, ainsi que les travailleurs et les employeurs de la province. »

– Lisa Walker, responsable du projet SPARC, Services financiers et de ressources humaines

En tant que responsable de la gérance de confiance au Nouveau-Brunswick, Travail sécuritaire NB est engagé à établir une culture de reddition de comptes, ainsi qu'à améliorer ses capacités et à en tirer parti. Pour ce faire, nous devons avoir un système financier solide, stable et durable.

UNE BONNE GOUVERNANCE

Fondée sur la confiance et la responsabilité



Une bonne gouvernance repose sur la confiance, la transparence et la responsabilité. Le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB assure un leadership stratégique en mettant l'accent sur la planification à long terme, la gestion efficace des risques et la surveillance de secteurs clés tels que la politique, la législation, les finances et les ressources humaines.

Lorsque nous recrutons des membres du conseil, lesquels sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, nous cherchons des leaders dont les compétences et les points de vue correspondent à nos valeurs, à nos stratégies, à nos buts et à nos besoins. Ils doivent non seulement comprendre et représenter les travailleurs et les employeurs du Nouveau-Brunswick aujourd'hui, mais à l'avenir.

La transparence est l'une de nos principales priorités. Nous publions l'indemnité journalière et les dépenses des membres du conseil, ainsi que les procès-verbaux des réunions du conseil sur notre site Web, ce qui permet aux intervenants de bien comprendre nos décisions et la façon dont les fonds sont utilisés.

Notre approche repose également sur une bonne participation. Nous consultons périodiquement les travailleurs, les employeurs, ainsi que les professionnels de la santé et de la sécurité afin de nous assurer que nos stratégies et nos politiques reflètent les besoins de ceux que nous servons. Pour que les activités d'engagement soient encore plus accessibles, nous avons continué à tenir notre assemblée générale annuelle de façon virtuelle (comme pendant la pandémie de la COVID-19), ce qui permet à un plus grand nombre de personnes de l'ensemble de la province de participer, de poser des questions et de rester informées.

Ces efforts reflètent notre engagement continu envers une bonne gouvernance : nous produisons des résultats, nous gagnons la confiance et nous dirigeons avec intégrité.

PLATEFORME D'ENGAGEMENT DES INTERVENANTS EN LIGNE

Parlons sécurité NB

Afin d'améliorer les consultations publiques et l'examen de politiques, nous avons mis sur pied la plateforme d'engagement en ligne Parlons sécurité NB, qui établit un lien entre Travail sécuritaire NB et le public. La plateforme permet d'utiliser diverses méthodes d'engagement, en allant de petites réunions sur invitation seulement à des consultations publiques à grande échelle. Nous l'avons également utilisée pour recueillir des commentaires d'employés.

Un nombre de personnes sans précédent, soit 762, ont participé à la consultation sur la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, ce qui démontre l'importance de la santé et de la sécurité des pompiers pour les Néo-Brunswickois. On a examiné la possibilité de fusionner la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* et la *Loi sur les accidents du travail*, et d'élargir la liste des cancers visés par la disposition de présomption chez les pompiers. En 2024, la plateforme Parlons sécurité NB a également permis d'avoir des discussions sur des politiques clés, notamment :

- **Politique 23-605 – Système d'évaluation de l'expérience :** Examen de la possibilité d'apporter des modifications à la façon dont la cotisation des employeurs est rajustée en fonction du rendement en matière de sécurité.
- **Politique 23-600 – Établissement des taux de cotisation de base :** Recueil de renseignements sur la façon dont le taux de cotisation des employeurs de la province est déterminé.
- **Questionnaire sur les blessures et les maladies liées au travail chez les artistes :** Détermination des défis en matière de sécurité propres aux artistes.

La plateforme sert également de tableau d'affichage interactif, ce qui favorise un engagement continu. Par exemple, des employeurs ont fait part de la façon dont ils ont utilisé leur remboursement lié au rendement pour investir dans la sécurité au travail. La plateforme permet aussi de poser sa candidature pour devenir membre du Comité consultatif des travailleurs blessés, améliorant ainsi la représentation de ces derniers.

Grâce à la plateforme, un plus grand nombre de personnes peuvent aider à façonner nos politiques et nos services. La plateforme nous permet également d'atteindre ceux qui ne participent pas aux réunions traditionnelles.



RESPONSABILITÉ

Par le biais des politiques

Travail sécuritaire NB examine et met à jour ses politiques tous les cinq ans afin d'assurer qu'elles sont pertinentes et continuent à servir les meilleurs intérêts de ses intervenants. C'est l'une des façons dont nous faisons preuve de responsabilité.

Nous travaillons de près avec les travailleurs et les employeurs afin d'élaborer des politiques conformes à la législation en matière d'hygiène et de sécurité au travail ainsi que d'indemnisation. Nous les invitons à nous faire part de leurs commentaires et idées.

En 2024, Travail sécuritaire NB a examiné 23 politiques et 6 barèmes des frais. Il a approuvé les changements qui y ont été apportés.

VOICI QUELQUES-UNES DES POLITIQUES QUI ONT ÉTÉ EXAMINÉES :

- Politique 21-104 – Critères d'admissibilité – Critères relatifs à l'heure, à l'endroit et à l'activité : Modifiée pour inclure plus de renseignements s'appliquant aux travailleurs qui ont un bureau à domicile.
- Politique 23-600 – Établissement des taux de cotisation de base et Politique 23-605 – Système d'évaluation de l'expérience : Modifiées pour maintenir l'équilibre entre la responsabilité collective et la responsabilité individuelle, ainsi que la stabilité et la flexibilité.
- Politique 37-100 – Politique de financement : Modifiée pour préciser les mesures à prendre lorsque Travail sécuritaire NB est surcapitalisé.

Quatre politiques ont été modifiées pour les rendre conformes à des modifications législatives apportées en vue d'améliorer les prestations pour perte de gains pour tous les travailleurs blessés et d'augmenter le salaire annuel maximum. Le salaire annuel maximum est le montant de gains le plus élevé par travailleur utilisé pour établir la cotisation des employeurs et il s'agit également de la limite maximale servant à calculer les prestations d'indemnisation des travailleurs. Voici les quatre politiques qui ont été modifiées :

- Politique 21-210 – Détermination du salaire moyen
- Politique 21-214 – Admissibilité continue à une indemnité pour perte de gains
- Politique 21-215 – Suppléments à l'indemnité
- Politique 25-008 – Vêtements et chaussures

TIM PETERSEN

Nommé président du conseil d'administration de l'Association des commissions des accidents du travail du Canada



Nous sommes heureux d'annoncer que le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB, Tim Petersen, a été nommé président du conseil de l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC).

L'ACATC est un organisme national important qui relie les commissions des accidents du travail du Canada afin de faciliter l'échange de connaissances, de renforcer les partenariats et de promouvoir les meilleures pratiques en matière de santé et de sécurité au travail ainsi que d'indemnisation.

La nomination de M. Petersen témoigne de son bon leadership et de la solide réputation de Travail sécuritaire NB sur le plan national. En tant que président du conseil, M. Petersen jouera un rôle important pour promouvoir la collaboration entre les provinces et territoires, et pour veiller à ce que les travailleurs et les employeurs canadiens continuent à avoir accès à des programmes novateurs et efficaces.

Toutes nos félicitations à M. Petersen pour cette distinction bien méritée!



SIMPSON BUILDING CONTRACTORS LTD. **Là où la sécurité devient une seconde nature**



Depuis plus de 60 ans, Simpson Building Contractors Ltd. contribue à façonner l'horizon du Nouveau-Brunswick. L'entreprise locale a construit de tout, de patinoires de hockey aux casernes de pompiers en passant par des complexes commerciaux, des cinémas et des immeubles d'habitation.

Son patrimoine est fondé non seulement sur les constructions en béton et en acier, mais aussi sur un engagement inébranlable envers la sécurité.

En 2024, Simpson Building Contractors a été nommée étoile de la sécurité de Travail sécuritaire NB. Enregistrant des statistiques exceptionnelles en matière de sécurité depuis 2020, le propriétaire de l'entreprise,

Kirk White, a déclaré qu'une excellente culture de sécurité est bonne pour les gens et pour les affaires.

« C'est ainsi que j'ai été élevé », a-t-il déclaré. « Mon père dirigeait cette entreprise avant moi, alors, dès mon plus jeune âge, il m'a fait comprendre l'importance de la sécurité. »

Ce fondement préliminaire s'est transformé en une philosophie de leadership axée sur l'amélioration continue.

Il y a plusieurs années, M. White a guidé les efforts pour que Simpson Building Contractors obtienne un certificat de reconnaissance de la New Brunswick Construction Safety Association. Ce certificat est une norme nationale pour les systèmes de gestion de

SIMPSON BUILDING CONTRACTORS LTD.

Là où la sécurité devient une seconde nature suite



la santé et de la sécurité au travail. Cette décision était nécessaire pour demeurer concurrentiel sur le marché, car la réglementation gouvernementale dictait les exigences de certification de sécurité pour les appels d'offres de projets de plus grande envergure.

M. White a déclaré que cela était essentiel non seulement aux fins de conformité et d'admissibilité à des projets de plus grande envergure, mais aussi en tant que représentation claire des valeurs de l'entreprise consistant à s'assurer que chaque employé rentre à la maison sain et sauf à la fin de la journée.

« Depuis lors, faire de la sécurité une priorité est ancré en moi », dit-il.

M. White et son équipe ont indiqué qu'ils étaient reconnaissants envers Travail sécuritaire NB pour son soutien essentiel dans la croissance de leur culture de sécurité, accueillant un point de vue supplémentaire lors d'inspections

de chantiers et se tournant vers les conseillers en sécurité de Travail sécuritaire NB pour obtenir leurs commentaires.

« Surtout lorsque la loi et les règlements ne décrivent pas clairement comment faire face à une situation particulière. Nous avons pu faire appel à leurs connaissances spécialisées pour trouver des solutions sécuritaires et réalisables. »

LA SÉCURITÉ COMME VALEUR COMMUNE

« Au cours des cinq dernières années, nous avons mis sur pied un système de soutien solide pour renforcer notre culture de sécurité – par l'éducation, la formation et des rappels périodiques – en veillant à ce que la sécurité soit une priorité et une seconde nature pour notre équipe. »

Chez Simpson, la sécurité n'est pas seulement du haut vers le bas, elle est valorisée à tous les niveaux. L'entreprise a mis en œuvre un programme trimestriel de reconnaissance

des employés qui met en lumière les membres de l'équipe qui se démarquent en matière de sécurité, de qualité d'exécution et de travail d'équipe. Les employés proposent la candidature de leurs collègues, et ceux qui obtiennent le plus de votes et la meilleure histoire sont récompensés. Des prix supplémentaires sont remis pour encourager la participation. Il s'agit de reconnaître ceux qui rendent leurs chantiers plus sécuritaires et plus unis.

M. White a indiqué que le fait de disposer d'un modèle axé sur les pairs renforce le fait que la sécurité est une responsabilité partagée et un point de fierté.

UN HONNEUR BIEN MÉRITÉ

La reconnaissance de Simpson Building Contractors en tant qu'étoile de la sécurité de 2024 de Travail sécuritaire NB est une célébration d'un dévouement de longue date à assurer la sécurité des travailleurs.

« Ce prix témoigne de tout le travail acharné et du dévouement de mon équipe actuelle et de mes anciens employés à l'égard de ce programme au fil des ans. »

Il est clair que pour Simpson Building Contractors, construire en toute sécurité n'est pas une étape importante, mais une mission. D'un projet à l'autre, l'entreprise continue d'élever le niveau de sécurité dans le secteur de la construction au Nouveau-Brunswick.

RAPPORT ANNUEL 2024

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS ET NOTES AFFÉRENTES



**LE RENDEMENT,
C'EST PAYANT.**

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2024

Le rapport de gestion représente le compte-rendu de la direction portant sur les questions clés qui ont des répercussions sur le rendement actuel et futur de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (sous le titre de Travail sécuritaire NB). Le lecteur est invité à lire la section qui suit, établie au 5 juin 2025, conjointement avec les états financiers consolidés vérifiés et les notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport contient des énoncés prospectifs relativement à certaines questions qui sont, en raison de leur nature, assujetties à de nombreux risques et à de nombreuses incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des énoncés présentés dans le présent rapport. Ces énoncés comprennent entre autres les objectifs, les stratégies, ainsi que les résultats financiers visés et prévus de Travail sécuritaire NB, en plus d'un aperçu de ses activités et de l'économie de la province et mondiale. Les risques et les incertitudes comprennent entre autres l'évolution du marché; les conditions ou les facteurs économiques de l'industrie et généraux; les modifications législatives ayant un effet sur les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB; les modifications de conventions comptables; la capacité de retenir et de recruter des employés compétents; et d'autres risques connus ou inconnus. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder trop d'importance à ces énoncés prospectifs.

Vous pouvez vous procurer le rapport annuel, le plan stratégique et les documents sur les taux de cotisation en ligne à l'adresse travailsecuritairenb.ca.

ÉVALUATION RÉALISÉE AUX FINS DE LA CAPITALISATION ET ÉVALUATION DES ÉTATS FINANCIERS

À compter du 1^{er} janvier 2023, toutes les compagnies d'assurance et commissions des accidents du travail ont adopté les nouvelles exigences en

matière de présentation de l'information financière conformément à IFRS 17 *Contrats d'assurance*.

Cette nouvelle norme comptable exigeait des changements dans la façon dont Travail sécuritaire NB préparait et présentait ses états financiers. Elle prévoyait une approche normalisée de l'évaluation du passif au titre des réclamations et modifiait la façon dont le revenu et le passif étaient comptabilisés. Bien que cela ne change pas les principes économiques fondamentaux des commissions des accidents du travail, les résultats selon IFRS 17 peuvent entraîner une volatilité accrue des états financiers d'un exercice à l'autre en raison de la façon dont le taux d'actualisation est déterminé. Le taux d'actualisation est essentiel pour évaluer le passif au titre des réclamations de Travail sécuritaire NB.

Bien que la norme d'information financière IFRS 17 reflète des perspectives à court terme, Travail sécuritaire NB s'engage à adopter une perspective à long terme pour établir le taux de cotisation moyen et déterminer le niveau de capitalisation. Cet engagement aide à atténuer les fluctuations à court terme des taux de cotisation, ce qui assure une stabilité pour les employeurs.

Comme toutes les autres commissions des accidents du travail au pays, Travail sécuritaire NB a effectué deux évaluations financières distinctes à compter du 31 décembre 2024, notamment :

- **Évaluation réalisée aux fins de la capitalisation :** Elle évalue la durabilité à long terme du régime d'indemnisation des travailleurs, ainsi que détermine le taux de cotisation moyen et les niveaux de prestations. Dans le cadre de l'évaluation réalisée aux fins de la capitalisation, le taux d'actualisation utilisé représente le rendement des placements à long terme prévu de la caisse des accidents.
- **Évaluation des états financiers :** Elle est réalisée pour se conformer à IFRS 17. Dans le cadre de l'évaluation des états financiers, le taux d'actualisation utilisé reflète les attentes à court terme du marché et n'est pas lié aux placements dans la caisse des accidents.

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2024 SUITE

Bien que les états financiers vérifiés soient désormais préparés conformément à IFRS 17, le présent rapport de gestion portera sur les résultats obtenus selon l'évaluation réalisée aux fins de la capitalisation à long terme, qui permet de déterminer les taux de cotisation et les niveaux de capitalisation puisqu'il

s'agit là de facteurs clés importants pour nos intervenants. Le tableau suivant fait le rapprochement des résultats présentés dans les états financiers vérifiés et des résultats obtenus selon l'évaluation réalisée aux fins de la capitalisation.

Au 31 décembre 2024 (en millions de dollars)	Fondés sur les états financiers	Présentation¹	Évaluation²	Méthode de capitalisation
État consolidé de la situation financière				
Total de l'actif	2 073,7	9,9	–	2 083,6
Total du passif	1 469,6	9,9	(147,4)	1 332,1
Actif net attribuable à Travail sécuritaire NB	556,8	–	147,4	704,2
Participations ne donnant pas le contrôle	47,3	–	–	47,3
Pourcentage de capitalisation	Sans objet			152,9 %
État consolidé des résultats				
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses attribuable à Travail sécuritaire NB	(89,8)	–	56,3	(33,5)

1. En raison des comptes débiteurs et des comptes créditeurs liés à l'assurance qui ont été reclassés aux engagements au titre des contrats d'assurance.

2. En raison de la méthode du taux d'actualisation à la valeur du marché exigée pour les engagements au titre des contrats d'assurance dans les états financiers, par rapport à l'approche à long terme utilisée pour le passif de capitalisation. Comprend également les modifications législatives apportées après la date de clôture qui sont reflétées dans la méthode de capitalisation, mais non dans la méthode de IFRS 17, comme il est décrit plus en détail plus bas.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Après la fin de l'exercice, le gouvernement provincial a présenté un projet de loi visant à modifier la *Loi sur les accidents du travail*. Les principales modifications sont les suivantes : le 1^{er} juillet 2025, le pourcentage utilisé pour calculer les prestations pour perte de gains versées aux conjoints survivants augmentera de 5 % des gains moyens nets et le montant mis de côté en vue d'une rente pour les conjoints survivants passera à 10 % de leurs prestations mensuelles. Ces modifications devraient donner lieu à un rajustement des engagements au titre des contrats d'assurance se chiffrant à 4,1 millions de dollars.

L'objectif principal de l'évaluation réalisée aux fins de la capitalisation est d'évaluer la durabilité à long terme du régime d'indemnisation des travailleurs, ainsi que de déterminer le taux de cotisation moyen et les niveaux de prestations. Travail sécuritaire NB inclut les modifications législatives en cours dans les engagements au titre des prestations sur une base de continuité pour donner au conseil d'administration une représentation exacte de ses obligations en matière de prestations lorsqu'il prend des décisions relatives au financement. L'augmentation des engagements au titre des prestations sur une base de continuité au 31 décembre 2024 est de 3,7 millions de dollars. Bien qu'elle ne soit pas reflétée dans les résultats selon IFRS 17, l'incidence des modifications législatives en cours selon cette méthode est présentée en détail dans la note 23 afférente aux états financiers.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES – ÉVALUATION RÉALISÉE AUX FINS DE LA CAPITALISATION

Le niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB s'est chiffré à 704,2 millions de dollars (152,9 %) au 31 décembre 2024, soit une diminution par rapport à 737,8 millions de dollars (156,1 %) au 31 décembre 2023. Cette diminution est attribuable

à une insuffisance des revenus sur les dépenses se chiffrant à 33,6 millions de dollars en 2024, comparativement à un excédent des revenus sur les dépenses de 119,7 millions de dollars en 2023. La réduction du niveau de capitalisation de 2024 est surtout imputable à la distribution historique de chèques de remboursement lié au rendement totalisant 180,6 millions de dollars aux employeurs néo-brunswickois. Une grande partie de cette réduction a été compensée par le rendement solide des placements, qui s'est chiffré à 10,5 % en 2024, par rapport à 8,9 % en 2023. Les engagements au titre des prestations sont demeurés stables, n'augmentant que de 2,1 millions de dollars en 2024. Cette légère augmentation est surtout attribuable au fait que l'on se rapproche du moment où l'on devra verser des prestations pour des réclamations d'exercices antérieurs, à une légère augmentation du coût prévu des blessures en 2024 et à des modifications législatives en cours qui représentent des coûts de 3,7 millions de dollars. Ce montant est compensé en partie par des paiements au titre des frais médicaux; des frais hospitaliers; et des prestations pour perte de gains à court et à long terme en 2024 moins élevés que ceux prévus. Les engagements au titre des rentes ont augmenté de 8,1 millions de dollars en 2024, surtout en raison du bon rendement des placements tout au long de 2024 qui a été crédité aux rentes. Le revenu des cotisations est passé de 180,9 millions de dollars en 2023 à 179,0 millions de dollars en 2024, soit une baisse de 1,1 %. La diminution découle de la réduction de 9,9 % du taux de cotisation moyen provisoire, qui est passé de 1,31 \$ en 2023 à 1,18 \$ en 2024. Cette diminution a été largement compensée par l'augmentation de 5,6 % du total des salaires assurables et par le fait que des industries comportant des taux plus élevés représentent maintenant une plus grande partie de la totalité de la masse salariale.

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2024 SUITE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Travail sécuritaire NB et de WorkSafeNB Investments Limited (WSNBIL). WSNBIL est une filiale que Travail sécuritaire NB contrôle, c'est-à-dire qu'elle a le pouvoir de diriger les activités pertinentes d'une entité; elle est exposée ou a droit à des rendements variables de l'entité; et elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les rendements. WSNBIL détient des actifs d'infrastructure et de biens immobiliers en fiducie pour Travail sécuritaire NB, la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, conformément aux accords relatifs à la gestion combinée de leurs placements respectifs. Bien que Travail sécuritaire NB n'ait pas droit à la quote-part que la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* détiennent dans WSNBIL, la Norme internationale d'information financière 10 (IFRS 10) exige que Travail sécuritaire NB présente des états financiers consolidés puisqu'il contrôle WSNBIL, tel qu'il est défini à IFRS 10. Ainsi, WSNBIL a été entièrement consolidée dans les présents états financiers.

Les quotes-parts dans l'actif net de WSNBIL au 31 décembre 2023 étaient les suivantes : Travail sécuritaire NB, 87,1 %; la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard, 11,1 %; et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, 1,8 %. La totalité des opérations et des soldes réciproques de Travail sécuritaire NB et de WSNBIL sont éliminés lors de la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle, qui font partie des capitaux propres, représentent la part de l'actif net de WSNBIL qui est détenue par la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Les principales composantes de l'état consolidé de la situation financière de Travail sécuritaire NB sont les placements, les engagements au titre des prestations, les engagements au titre des rentes et le niveau de capitalisation.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

État consolidé de la situation financière

(en millions de dollars)	2024	2023
Portefeuille de placement	1 996,6	1 999,8
Engagements au titre des prestations	1 189,9	1 187,9
Engagements au titre des rentes	112,5	104,4
Niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB	704,2	737,8
Pourcentage de capitalisation de Travail sécuritaire NB	152,9 %	156,1 %

Placements

Le portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB doit être personnalisé pour refléter son but, l'horizon prévisionnel, les exigences par rapport à la liquidité, les contraintes juridiques et la tolérance des intervenants à l'égard du risque. Le principal risque des placements est que l'actif du portefeuille de placement et les revenus futurs ne seront pas suffisants pour satisfaire aux engagements.

La principale partie du portefeuille de placement est détenue pour satisfaire aux engagements au titre des prestations qui s'échelonnent sur de nombreuses années à venir. Par conséquent, Travail sécuritaire NB adopte une approche à long terme pour trouver un équilibre acceptable relativement au risque et au rendement, et ce, par le biais de la stratégie de placement. Les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB en matière de placements ont pour but d'accroître la probabilité d'atteindre les objectifs de rendement à long terme en assumant un niveau de risque acceptable. D'un exercice à un autre, les fluctuations à court terme des marchés financiers pourraient faire en sorte que les résultats du

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2024 SUITE

portefeuille de placement soient considérablement supérieurs ou inférieurs à ses objectifs de rendement à long terme.

Travail sécuritaire NB est d'avis que la composition de l'actif est le facteur le plus important pour déterminer le risque et le rendement des placements. Il se fonde sur des études périodiques de l'actif et du passif effectuées par des actuaires-conseils indépendants pour s'assurer que la stratégie de placement est adéquate compte tenu de sa tolérance à l'égard du risque, de la nature de ses engagements et de sa situation financière. La dernière étude de l'actif et du passif a été effectuée en 2024, et la composition de l'actif visée est maintenant de 11 % d'obligations canadiennes, de 11 % d'actions canadiennes, de 10 % d'actions américaines, de 13 % d'actions internationales (EAFE), de 3 % d'actions des marchés naissants, de 15 % de biens immobiliers, de 15 % d'infrastructure, de 15 % d'actif dans une stratégie opportuniste mondiale, de 5 % d'actions dans une stratégie neutre par rapport au marché et de 2 % en espèces.

La composition de l'actif a pour but de réduire la volatilité du bénéfice d'exploitation, du pourcentage de capitalisation et des taux de cotisation annuels de Travail sécuritaire NB.

Le tableau suivant indique la juste valeur des placements de Travail sécuritaire NB selon le type de placements au 31 décembre.

PLACEMENTS		
(en millions de dollars)	2024	2023
Contrats de change à terme	(17,5)	32,1
Revenu fixe	322,8	321,5
Actions	826,2	945,8
Biens immobiliers	301,6	274,2
Infrastructure	261,5	233,4
Opportuniste mondiale	302,0	192,8
Total des placements	1 996,6	1 999,8

La stratégie de placement de Travail sécuritaire NB est documentée dans les politiques intitulées « Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements » et « Objectifs de placement ». L'« Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements » présente la structure de gouvernance relative aux placements; l'engagement de Travail sécuritaire NB envers une approche d'investissement méthodique; son avis relativement à la diversification comme méthode pour réduire le risque; l'importance de la répartition de l'actif; et son avis quant au code de déontologie et à l'éducation en matière de placements.

La politique intitulée « Objectifs de placement » présente la composition de l'actif selon la politique, les objectifs de rendement, les placements admissibles et les niveaux de risque acceptables. Travail sécuritaire NB fait appel aux services de gestionnaires de placements indépendants de l'extérieur pour gérer ses placements. L'observation des politiques de placement par ces gestionnaires de placements est évaluée à intervalles réguliers.

Pour minimiser la volatilité des rendements, le portefeuille de Travail sécuritaire NB est diversifié en fonction des catégories de l'actif, des secteurs d'activité, des régions géographiques et des titres individuels. Travail sécuritaire NB diversifie davantage en choisissant des gestionnaires de placements ayant des philosophies et des styles qui varient.

En décembre 2021, Travail sécuritaire NB a conclu une entente avec un tiers afin d'obtenir des services de gestion d'un chef des placements externe, soit SEI Investment Management Company. SEI a le pouvoir discrétionnaire d'investir dans des valeurs publiques conformes aux politiques de Travail sécuritaire NB.

Dans le cadre d'un modèle hybride, Travail sécuritaire NB continue à gérer ses marchés privés et ses placements opportunistes par l'entremise d'un chef des placements interne – Placements de rechange.

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2024 SUITE

Engagements au titre des prestations

À la fin de chaque exercice, Travail sécuritaire NB détermine ses engagements au titre des prestations relatifs à toutes les blessures survenues jusqu'à cette date. Ces engagements représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements futurs au titre des prestations et les frais d'administration connexes. Les engagements au titre des prestations sont passés de 1 187,9 millions de dollars en 2023 à 1 189,9 millions de dollars en 2024, ce qui représente une légère augmentation.

L'amélioration continue au niveau des pertes de gains à court terme a donné lieu à une augmentation de 8,8 millions de dollars puisque les paiements au titre de réclamations d'exercices antérieurs étaient moins élevés que ceux prévus. L'amélioration des résultats par rapport au retour au travail a également donné lieu à une réduction du nombre prévu de réclamations à long terme, ce qui représente des gains supplémentaires de 12,9 millions de dollars.

Des gains liés aux paiements au titre des frais hospitaliers et des prestations pour perte d'audition ont également contribué à l'amélioration de l'expérience des coûts de réclamation. Les hôpitaux continuent à être touchés par les défis auxquels fait face le secteur des soins de santé au Nouveau-Brunswick. Bien que les paiements au titre des frais hospitaliers commencent à augmenter par rapport au niveau le plus bas enregistré en 2022, ils sont inférieurs à ceux prévus, ce qui a donné lieu à des gains de 6,2 millions de dollars. Le nombre de réclamations pour perte d'audition continue d'être stable après une période volatile d'augmentation du nombre de ces réclamations, puis il a diminué à la suite de modifications législatives à la fin 2018, ce qui a donné lieu à un gain de 9,2 millions de dollars.

L'amélioration sous-jacente des coûts de réclamation a été atténuée par 68,2 millions de dollars en charges d'intérêts attribuables au fait que l'on se rapproche du moment où l'on devra verser des prestations pour des réclamations d'exercices antérieurs; à la mise en œuvre d'une nouvelle échelle de mortalité pour refléter l'amélioration de l'espérance de vie, qui a fait passer les

engagements à 5,6 millions de dollars; et aux modifications législatives en cours, qui représentent des coûts de 3,7 millions de dollars.

Au 31 décembre 2024, les engagements au titre des prestations étaient répartis comme suit :

ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS

(en millions de dollars)	2024	2023
Invalidité à court terme et réadaptation	128,1	117,7
Invalidité à long terme	509,5	481,5
Prestations de survivant	59,2	60,6
Assistance médicale	489,4	484,9
Modifications législatives	3,7	43,2
Total des engagements au titre des prestations	1 189,9	1 187,9

Engagements au titre des rentes

Les engagements au titre des rentes représentent l'obligation de Travail sécuritaire NB de verser des prestations de retraite aux travailleurs blessés admissibles d'employeurs cotisés ou tenus personnellement responsables correspondant au total des cotisations et du revenu de placements gagné sur ces cotisations. Par conséquent, les engagements au titre des rentes sont évalués au montant équivalant à la juste valeur de l'actif des cotisations mises de côté et du revenu de placements gagné sur ces cotisations à la fin de cet exercice. À l'âge de 65 ans ou à sa mort, le travailleur blessé ou son bénéficiaire reçoit une prestation provenant des cotisations versées à son compte de rente, en plus du revenu de placements gagné. L'actif attribuable aux rentes est inclus et généré dans le cadre du portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB.

Les engagements au titre des rentes s'élevaient à 112,5 millions de dollars au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 8,1 millions de dollars par rapport à 104,4 millions de dollars au 31 décembre 2023.

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2024 SUITE

Niveau de capitalisation

Travail sécuritaire NB s'engage à créer un régime d'indemnisation des travailleurs solide, stable et durable, qui offre des services aux travailleurs et aux employeurs de la province, et qui continuera à le faire pour les années à venir. Un élément clé de la durabilité du régime est la politique de financement de Travail sécuritaire NB.

La politique de financement de Travail sécuritaire NB précise un objectif de capitalisation (pourcentage de l'actif sur le passif sur une base de continuité) entre 115 % et 125 %. Cet excédent permis d'actif sur le passif sur une base de continuité atténue les effets de fluctuations d'un exercice à un autre, assurant ainsi la stabilisation des taux de cotisation et offrant une meilleure garantie que les prestations accordées seront assurées.

Conformément à la politique de financement, le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année donnée auprès des employeurs cotisés peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à Travail sécuritaire NB d'atteindre son objectif de capitalisation. Selon la politique de financement, un excédent est défini comme l'excédent en dollars de l'actif (à l'exclusion de l'encaisse affectée – voir la note 6) au-delà du niveau de capitalisation cible maximal de 125 %.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé la distribution de 180,6 millions de dollars aux employeurs admissibles par le biais de remboursements liés au rendement. Ce montant est compris dans la distribution payable aux employeurs qui figure dans l'état consolidé des résultats. À compter de septembre 2024, Travail sécuritaire NB a mis en œuvre une politique de financement modifiée comme suit :

Lorsque le pourcentage de capitalisation est inférieur à 115 % :

- Une surcharge est appliquée aux cotisations des employeurs afin de rétablir le pourcentage de capitalisation à 115 %. La surcharge est la différence entre les résultats financiers cumulatifs sur une base de continuité et le pourcentage de capitalisation de 115 %, amorti sur une période ne dépassant pas 10 ans.
- En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, un pourcentage de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période raisonnable et prudente ne dépassant pas 15 ans.

Lorsque le pourcentage de capitalisation dépasse 125 % :

- L'excédent entre 125 % et 140 % sert à calculer la réduction du taux de cotisation qui sera accordée aux employeurs. La réduction correspond à l'excédent entre 125 % et 140 %, amorti sur une période ne dépassant pas 10 ans.
- L'excédent entre 140 % et 150 % peut être distribué à la discrétion du conseil dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation l'année suivante.
- L'excédent dépassant 150 % doit être distribué aux employeurs.

Le pourcentage de capitalisation de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2024 se chiffre à 152,9 % (2023 – 156,1 %). Il en résulte une distribution obligatoire de 11,5 millions de dollars aux employeurs en 2025, qui est comprise dans la distribution payable aux employeurs comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière et dans la distribution aux employeurs comptabilisée dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2024 SUITE

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

État consolidé des résultats

(en millions de dollars)	2024	2023
Revenu des cotisations	162,4	165,9
Revenu provenant des frais d'administration	16,6	15,0
Revenu de placements	206,4	159,1
Frais engagés au titre des réclamations	132,9	136,2
Frais engagés au titre des rentes	17,3	14,7
Frais d'administration	76,0	69,3
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses attribuable à Travail sécuritaire NB	(33,5)	119,7
Taux de rendement du marché du portefeuille	10,46 %	8,9 %

REVENUS

Le revenu de Travail sécuritaire NB provient de deux sources, notamment des cotisations et des placements. En 2024, il s'est élevé à 385,4 millions de dollars, soit une augmentation de 13,4 % par rapport au revenu de 2023, qui se chiffrait à 340,0 millions de dollars.

Revenu des cotisations

Le revenu des cotisations provient d'employeurs cotisés et des frais d'administration d'employeurs tenus personnellement responsables. Les employeurs cotisés versent une cotisation calculée en fonction de leur taux de cotisation et de leurs salaires assurables. Le montant de la cotisation est déterminé en appliquant le taux de cotisation à chaque tranche de 100 \$ des salaires assurables. Le revenu provenant des frais d'administration d'employeurs tenus personnellement responsables reflète une portion appropriée des frais d'administration pour la gestion de leurs réclamations.

Le revenu provenant des employeurs cotisés est passé de 165,9 millions de dollars en 2023 à 162,5 millions de dollars en 2024, soit une baisse de 2,0 %. La diminution découle de la réduction de 9,9 % du taux de cotisation moyen provisoire, qui est passé de 1,31 \$ en 2023 à 1,18 \$ en 2024. La diminution a été compensée en partie par une augmentation de 5,6 % des salaires assurables. Les salaires assurables des secteurs des soins de santé, de la construction, de la fabrication et du commerce du détail ont encore augmenté de façon importante en 2024. Le salaire assurable maximum est passé de 74 800 \$ en 2023 à 76 900 \$ en 2024, soit une augmentation de 2,8 %.

REVENU DES COTISATIONS

(en millions de dollars)	2024	2023
Employeurs cotisés	162,4	165,9
Revenu provenant des frais d'administration – employeurs tenus personnellement responsables	16,6	15,0
Total du revenu des cotisations	179,0	180,9
Masse salariale assurable (en milliards de dollars)	13,33 \$	12,58 \$

Revenu de placements

Le revenu de placements est passé d'un gain de 159,1 millions de dollars en 2023 à des gains de 206,4 millions de dollars en 2024. L'augmentation est attribuable à des gains non matérialisés sur les placements découlant d'un rendement positif dans la plupart des marchés de capitaux en 2024.

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2024 SUITE

Le revenu de placements est une source importante de revenu pour Travail sécuritaire NB. Il sert à compléter le revenu des cotisations en vue de satisfaire aux dépenses totales pour l'exercice. L'évaluation des engagements au titre des prestations et le modèle d'établissement des taux de cotisation tiennent compte de l'hypothèse à long terme selon laquelle les placements de Travail sécuritaire NB produiront un taux de rendement réel annuel de 3,75 %. En 2024, le taux de rendement réel du marché du portefeuille de placement s'est chiffré à 8,47 %. Pour la période de 25 ans se terminant le 31 décembre 2024, le taux de rendement réel annualisé du marché du portefeuille a été de 3,88 %.

REVENU DE PLACEMENTS

(en millions de dollars)	2024	2023
Intérêts et dividendes	61,1	53,4
Gains nets matérialisés sur placements	85,9	(26,2)
Variation des gains nets non matérialisés sur placements	66,9	138,2
Dépenses liées à la gestion du portefeuille	(7,5)	(6,3)
Total du revenu de placements	206,4	159,1

DÉPENSES

Les dépenses de Travail sécuritaire NB comprennent les frais engagés au titre des réclamations, les frais engagés au titre des rentes, les frais d'administration et les obligations prévues par la loi. En 2024, les dépenses sont passées de 223,5 millions de dollars à 411,5 millions de dollars, soit une augmentation de 84,1 %, qui est surtout imputable à la distribution historique de 180,6 millions de dollars en remboursements liés au rendement aux employeurs néo-brunswickois.

DÉPENSES

(en millions de dollars)	2024	2023
Frais engagés au titre des réclamations		
Paiements au titre des prestations	130,8	123,4
Variations au niveau de l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations	2,1	12,8
Frais engagés au titre des rentes	17,3	14,7
Frais d'administration	76,0	69,3
Distribution payable aux employeurs	180,6	–
Obligations prévues par la loi	4,7	3,3
Total des dépenses	411,5	223,5

Frais engagés au titre des réclamations

Les frais engagés au titre des réclamations sont les coûts engagés pendant l'exercice en cours pour les accidents des exercices courants et antérieurs. Ces frais comprennent les versements effectués au titre des prestations et les variations au niveau de l'évaluation actuarielle du passif au titre des prestations. Les frais engagés au titre des réclamations sont passés de 136,2 millions de dollars en 2023 à 132,9 millions de dollars en 2024. Les versements effectués au titre des prestations en 2024 ont augmenté de 7,4 millions de dollars, surtout en raison de l'augmentation des prestations pour perte de gains à court et à long terme à la suite de modifications législatives en 2024. Les principaux facteurs des variations au niveau de l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations sont décrits dans les paragraphes qui portent sur les engagements au titre des prestations à la page 93.

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les engagements sont un élément fondamental de l'évaluation actuarielle. Le taux d'actualisation hypothétique pour 2024 est demeuré inchangé, soit 6,08 %.

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2024 SUITE

FRAIS ENGAGÉS AU TITRE DES RÉCLAMATIONS

(en millions de dollars)	2024	2023
Invalidité à court terme et réadaptation	39,9	7,1
Invalidité à long terme	36,4	50,2
Prestations de survivant	5,3	7,0
Assistance médicale	47,6	28,7
Modifications législatives	3,7	43,2
Total des frais engagés au titre des réclamations	132,9	136,2

Frais engagés au titre des rentes

Travail sécuritaire NB doit verser des prestations de retraite aux travailleurs blessés admissibles d'employeurs cotisés ou tenus personnellement responsables correspondant au total des cotisations et du revenu de placements gagné sur ces cotisations. Ces frais se sont élevés à 17,3 millions de dollars en 2024 (14,7 millions de dollars en 2023).

Frais d'administration

Les frais d'administration de Travail sécuritaire NB sont passés de 69,3 millions de dollars en 2023 à 76,0 millions de dollars en 2024, soit une augmentation de 6,7 millions de dollars (9,7 %).

Distribution payable aux employeurs

Le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB a adopté une politique de financement modifiée en 2024 à la suite d'une étude détaillée de l'actif et du passif. Cette nouvelle politique précise que le conseil doit distribuer tout excédent au-delà de 150 % aux employeurs et lui donne le pouvoir de distribuer à sa discrétion tout excédent entre 140 % et 150 %. En 2024, le conseil a approuvé la distribution de tous les fonds excédentaires disponibles, ce qui a donné lieu à des versements totalisant 180,6 millions de dollars aux employeurs néo-brunswickois.

Obligations prévues par la loi

Travail sécuritaire NB est tenu par la loi de rembourser le gouvernement provincial des frais des défenseurs des travailleurs et des employeurs, lesquels se sont chiffrés à 1,6 million de dollars en 2024 (2023 – 1,0 million de dollars) ainsi que du Tribunal d'appel des accidents au travail, qui se sont élevés à 2,1 millions de dollars en 2024 (2023 – 1,3 million de dollars).

En 2024, Travail sécuritaire NB a fourni une aide financière de 915 milliers de dollars (2023 – 915 milliers de dollars) à trois associations de sécurité conformément à la *Loi sur les accidents du travail*, notamment à la New Brunswick Construction Safety Association, à l'Association de sécurité des soins continus du Nouveau-Brunswick Inc. et à l'Association de sécurité de forêt du Nouveau-Brunswick. La somme versée a été prélevée auprès de tous les employeurs des industries représentées par les associations de sécurité et fait partie du revenu des cotisations.

FACTEURS OPÉRATIONNELS CLÉS

Emplois, nombre de blessures et durée des réclamations

Les blessures liées au travail se produisent en cours d'emploi. Les changements au niveau du nombre d'emplois au Nouveau-Brunswick ainsi que les tendances relatives au nombre de blessures et à la durée des réclamations sont les principaux facteurs qui influent sur les activités de Travail sécuritaire NB et les principaux déterminants des taux de cotisation des employeurs et des coûts de réclamation que les employeurs tenus personnellement responsables paient directement.

Les facteurs suivants peuvent avoir un effet positif sur le nombre de blessures :

- De bonnes pratiques de sécurité chez les travailleurs et les employeurs
- Une culture de travail axée sur le leadership en sécurité
- Les efforts de Travail sécuritaire NB en vue d'assurer que les bons employeurs / bonnes industries reçoivent les bons services, au bon moment

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2024 SUITE

Les facteurs suivants peuvent avoir un effet positif sur la durée des réclamations :

- L'attention que porte Travail sécuritaire NB à l'intervention primaire ainsi qu'aux programmes de maintien au travail et de retour au travail en toute sécurité
- La présentation rapide de rapports liés aux réclamations
- L'évaluation primaire des capacités fonctionnelles et l'établissement d'un plan de réadaptation détaillé
- La mise en œuvre d'un plan de retour graduel au travail ou de retour à un travail modifié parrainé par l'employeur

La durée ou gravité des réclamations est un facteur particulièrement important puisqu'un assez petit nombre de réclamations représente des coûts de réclamation considérables.

Taux d'inflation

Le taux d'inflation, ou l'indice des prix à la consommation (IPC), est un facteur déterminant puisque le montant des prestations d'invalidité à court terme, d'invalidité à long terme et de survivant futures, ainsi que d'autres prestations et allocations est indexé chaque année en fonction de l'IPC.

Ces prestations ont augmenté de 2,8 % en 2024, soit une diminution par rapport à l'augmentation de 8,1 % en 2023. La prévision des coûts comprend l'augmentation connue de l'IPC de 2,67 % en 2025 et continue d'inclure une hypothèse d'inflation à long terme de 2,25 % pour 2026 et au-delà, ce qui reflète la meilleure estimation de l'augmentation moyenne de l'IPC sur les 20 à 30 prochaines années.

Rendement des placements

Travail sécuritaire NB perçoit des cotisations pour satisfaire à tous les frais actuels et futurs prévus des accidents d'un exercice donné. Les cotisations perçues sont investies pour produire un rendement réel moyen à long terme prévu de 3,75 %. Le rendement réel est le rendement prévu au-delà de l'inflation, tel qu'il est déterminé par l'augmentation de l'IPC. Cette attente quant au rendement est fondée sur l'atteinte de rendements des placements semblables aux rendements moyens à long terme pour les catégories d'actif dans lesquelles le portefeuille est investi.

Le portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB a connu un rendement de 10,46 % en 2024. Le taux de rendement réel, ou le rendement après inflation, s'est chiffré à 8,47 % en 2024, ce qui était supérieur de 4,72 % au rendement de référence de 3,75 %. Le portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB a dépassé le taux de rendement réel cible pour la période de 25 ans se terminant le 31 décembre 2024, produisant un rendement annualisé après inflation de 3,88 %.

Les placements en actions américaines et canadiennes ont dominé les rendements du portefeuille de placement, et ont produit un rendement de 35,98 % et de 20,87 % respectivement en 2024. Les biens immobiliers européens et canadiens du portefeuille ont présenté le pire rendement, lesquels se sont chiffrés à (25,74 %) et à (0,73 %) respectivement.

Bien que le rendement réel moyen prévu soit de 3,75 % à long terme, le taux de rendement réel peut varier considérablement au cours d'une plus courte période en raison de la volatilité à court terme des marchés financiers dans lesquels le portefeuille de Travail sécuritaire NB est investi. La stratégie financière à long terme et les politiques de placement énoncent la stratégie de Travail sécuritaire NB visant à maintenir une discipline quant aux placements et au financement lors de conditions volatiles des marchés.

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2024 SUITE

Gestion financière

Étant donné que les marchés de capitaux demeurent incertains, il est essentiel que Travail sécuritaire NB maintienne un processus de planification et de prise de décision rigoureux afin de protéger l'intégrité et la stabilité de la caisse des accidents. Travail sécuritaire NB est un investisseur à long terme qui jouit d'une position financière solide. Il peut ainsi être patient et demeurer engagé envers des principes d'investissement et des croyances qui ont fait leurs preuves.

RISQUES

Les tendances et les événements au Nouveau-Brunswick et dans l'ensemble du Canada sont intimement liés à la réalisation de la vision de Travail sécuritaire NB et les facteurs environnementaux, économiques et sociaux représentent à la fois des risques et des possibilités pour l'organisme. Afin de maximiser les possibilités et de gérer les risques, le conseil d'administration examine chaque année son orientation stratégique et les risques auxquels l'organisme fait face. Il décide ensuite s'il doit réaffirmer ou modifier son portefeuille de risque et ses stratégies.

Travail sécuritaire NB joue également un rôle important dans l'économie de la province. Son *Plan stratégique 2025-2029* est fondé sur trois priorités qui forment la base de son travail pour aller de l'avant afin de faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler et garantir la durabilité du régime pour les années à venir. Le plan démontre comment nous offrirons une valeur au public en nous concentrant sur les gens, la prévention et l'intégrité, y compris des stratégies, des objectifs, des cibles et des indicateurs précis pour la période de 2025 à 2029.

En 2024, quatorze risques au niveau de l'entreprise ont été déterminés. Quatre étaient à un niveau de risque résiduel modéré et dix, à un niveau de risque résiduel faible et étaient maîtrisés. Les risques à un niveau de risque résiduel modéré comprenaient la cybersécurité; l'affectation de ressources aux initiatives de modernisation; données la gouvernance des données et la chaîne d'approvisionnement. Travail sécuritaire NB surveille et gère ces risques.

REGARD VERS L'AVENIR

Pour ce qui est de 2025, nous continuerons à nous inspirer de nos valeurs, soit la responsabilité, la collaboration et la confiance, et de mettre l'accent sur les gens, la prévention et l'intégrité. Nous poursuivrons notre processus de modernisation, lequel vise à établir une fondation solide pour appuyer Travail sécuritaire NB à l'avenir. La modernisation nous permettra de devenir un employeur de choix; d'accélérer le processus de réclamation afin que les travailleurs puissent retourner au travail plus rapidement et en toute sécurité; et d'aider les employeurs à prévenir les blessures grâce à de meilleures données. Elle permettra de faire de Travail sécuritaire NB un organisme durable, doté des systèmes nécessaires pour continuer à réduire le nombre de blessures subies au travail dans la province.

Voici des initiatives clés pour 2025 :

APPUYER LES EMPLOYÉS DE TRAVAIL SÉCURITAIRE NB, C'EST AUSSI APPUYER NOS CLIENTS

Travail sécuritaire NB a comme priorité la création d'une expérience stimulante pour ses employés en favorisant leur croissance ainsi qu'un milieu où les gens sont au premier plan. Nous voulons attirer les meilleurs talents et être un employeur de choix. Nous reconnaissons qu'une bonne culture de travail dynamique est essentielle pour créer une expérience exceptionnelle pour nos employés et nos clients. En 2025, nous continuerons à investir dans l'apprentissage et le perfectionnement des membres de notre équipe, à renforcer davantage les capacités en leadership et à faire avancer le cadre de travail sur l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité de Travail sécuritaire NB, qui reconnaît et célèbre les atouts uniques qu'une diversité de perspectives représente pour l'organisme. Ces efforts s'appuient sur notre engagement solide envers la création d'un milieu sécuritaire sur le plan psychologique, où la communication ouverte et l'échange d'idées sont encouragés et valorisés.

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2024 SUITE

EXPÉRIENCE DU CLIENT

Nous savons que les travailleurs, les employeurs et les fournisseurs de services ont besoin d'avoir facilement et rapidement accès à un système de soutien global, à des renseignements essentiels et à des conseils éclairés de Travail sécuritaire NB. Pour mieux servir nos clients, nous déployons des efforts collectifs pour améliorer des domaines clés qui contribueront à leur expérience en 2025, et nous nous concentrerons sur l'amélioration du nombre de jours avant la première décision et le nombre de jours avant le premier paiement. Il s'agit d'étapes importantes pour un travailleur, qui ont un effet sur sa stabilité financière, son rétablissement et son bien-être général.

En 2024, nous avons élaboré une stratégie de modernisation axée sur l'amélioration de l'expérience des clients de première ligne afin d'offrir à nos clients une bonne expérience à plusieurs niveaux, qu'ils décrochent le téléphone ou cliquent avec leur souris. Dans le cadre de notre plan de mise en œuvre échelonné sur plusieurs années, nous bâtissons un avenir où il sera facile de travailler avec Travail sécuritaire NB et les interactions seront personnalisées. Cela comprend les efforts déployés pour créer un nouveau site Web afin de simplifier davantage la façon dont les clients trouvent nos services et les utilisent.

MAINTIEN DU TAUX DE COTISATION MOYEN À UN NIVEAU BAS

Le Nouveau-Brunswick a maintenant le taux de cotisation moyen le plus bas, soit 1,10 \$. Il s'agit du taux le plus bas dans l'est du Canada et du deuxième plus bas au pays. La durabilité du régime d'indemnisation des travailleurs repose sur le maintien d'un équilibre délicat entre les besoins des travailleurs et ceux des employeurs. En réduisant le taux moyen tout en améliorant les prestations, nous nous rapprochons de notre but d'offrir les meilleures prestations possibles aux travailleurs blessés et à leur famille, tout en maintenant des taux justes et abordables pour les employeurs. Nos initiatives et efforts continus pour prévenir les accidents du travail, ainsi qu'une bonne gestion financière jouent un rôle important dans le maintien du taux de cotisation moyen à un niveau bas, et grâce au succès de nos initiatives, le Nouveau-Brunswick a enregistré le taux de blessures subies au travail le plus bas au pays en 2024. Nous continuerons à déployer des efforts dans le cadre de notre vision de faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler en 2025.

PARTENARIATS DE COLLABORATION POUR OFFRIR UN SOUTIEN AUX INDUSTRIES CIBLÉES

Travail sécuritaire NB s'engage à fournir aux lieux de travail les outils et le soutien dont ils ont besoin pour faire de la santé et de la sécurité une priorité. Ensemble, les employeurs, les travailleurs, les groupes d'industries et les partenaires de la communauté peuvent créer une culture où la sécurité est une seconde nature. En 2025, nous renforcerons les relations entre les industries afin que chaque travailleur, quelle que soit sa formation ou son expérience, ait accès aux outils et au soutien dont il a besoin pour assurer sa sécurité.

Certaines industries et professions ont besoin de ressources additionnelles et nous nous engageons à leur offrir du soutien ciblé. En 2025, nous collaborons entre autres avec la New Brunswick Construction Safety Association, avec l'appui de la British Columbia Construction Safety Alliance, afin d'offrir aux employeurs des outils novateurs pour gérer l'exposition à la silice.

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2024 SUITE

Nous renforçons également notre engagement avec l'industrie de la transformation des fruits de mer et lançons une nouvelle initiative avec Jeunes entreprises qui permettra aux jeunes travailleurs d'acquérir des connaissances en matière de sécurité dès le début de leur carrière. De plus, les bateaux de pêche étant désormais reconnus comme des lieux de travail en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, nous continuerons à travailler avec les pêcheurs de la province, en veillant à ce qu'ils reçoivent l'éducation et les ressources nécessaires pour assurer la sécurité de leur équipage.

Alors que notre province continue d'accueillir de nouveaux arrivants, nous reconnaissons que la sécurité au travail doit être accessible à tous, quelle que soit leur langue ou leur expérience. En 2025, nous nous engageons à renforcer nos partenariats avec les organismes qui aident les nouveaux arrivants, en s'assurant que ces derniers aient les connaissances et les ressources nécessaires pour travailler en toute sécurité. La sécurité est un concept universel et en travaillant ensemble, nous pouvons créer une culture selon laquelle chaque travailleur se sent bien informé, soutenu et protégé.

AMÉLIORATION DU SOUTIEN EN SANTÉ MENTALE

La stratégie en matière de santé mentale de Travail sécuritaire NB pour 2025 prévoit une orientation claire vers l'établissement d'une culture de travail sécuritaire sur le plan psychologique dans l'ensemble de la province. La stratégie, qui est fondée sur la norme de l'Association canadienne de normalisation sur la santé et la sécurité psychologiques, met l'accent sur la prévention, l'intervention précoce et la gestion efficace des réclamations. Elle est conforme aux initiatives en matière de santé mentale de l'ensemble de l'organisme et porte sur quatre éléments principaux : la santé et la sécurité psychologiques; la prévention des blessures psychologiques traumatiques; les réclamations pour les blessures psychologiques traumatiques et la réadaptation à la suite de ces blessures; et le soutien en matière de santé mentale dans le cas de réclamations pour des blessures

physiques. Cette approche unifiée garantit un cadre uniforme pour traiter les risques psychosociaux; renforcer la résilience; et appuyer les travailleurs et les employeurs. La stratégie permettra d'améliorer l'engagement des employés, de réduire le nombre d'accidents du travail et d'optimiser les résultats par rapport aux composantes de santé mentale des réclamations. Travail sécuritaire NB s'engage à offrir un avenir plus sain et plus sécuritaire aux travailleurs et aux employeurs de la province par le biais de la collaboration, de l'éducation ciblée et de la centralisation des ressources.

ÉLARGISSEMENT DES SERVICES ET AMÉLIORATION DES PROGRAMMES OFFERTS AUX CLIENTS EN VUE D'OBTENIR DE MEILLEURS RÉSULTATS

Nous continuons à déployer des efforts en vue de moderniser notre approche relativement à la prestation de services et à faire évoluer nos programmes de soutien pour le maintien au travail et d'intervention primaire en utilisant les meilleures pratiques pour aider les travailleurs à retourner au travail à la suite d'une blessure et à éviter une incapacité. Nous mesurons la durée des réclamations des travailleurs blessés. Ces délais nous permettent d'évaluer les initiatives d'intervention primaire et de maintien au travail visant à mieux appuyer les travailleurs blessés. Nous comparons ces résultats à ceux obtenus par la suite, ainsi qu'à ceux d'autres provinces.

Nous poursuivrons également nos efforts en matière de modernisation en 2025. La nouvelle équipe chargée des relations avec les partenaires cliniques assurera que les clients reçoivent des services rapidement et de façon uniforme pendant leur rétablissement. En renforçant nos partenariats cliniques stratégiques, nous aidons à faire en sorte que les travailleurs blessés aient rapidement accès à des soins personnalisés afin d'appuyer les efforts en matière de retour au travail et de prévenir une incapacité à long terme, évitant ainsi une absence prolongée du travail. Nous voulons assurer que les clients reçoivent les bons services, au bon moment; réduire les délais d'attente; et améliorer la qualité générale des soins.

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2024 SUITE

SOUTIEN AUX INDUSTRIES À RISQUE ÉLEVÉ

Nous continuerons à mettre en œuvre des initiatives de sécurité physique ciblées pour les travailleurs dans des industries présentant un risque élevé. Les employés de Travail sécuritaire NB chargés de l'application de la loi et ceux offrant des services de consultation mettront l'accent sur divers éléments en 2025, y compris la protection contre les chutes; les dangers de la silice respirable dans le secteur de la construction et des carrières; la protection de l'ouïe; la prévention des lésions musculo-squelettiques dans l'industrie de la fabrication; et la sensibilisation en matière de verrouillage dans le secteur du matériel lourd. Dans la seconde moitié de 2025, nous lancerons une initiative sur la sécurité ergonomique dans les foyers de soins et les établissements de soins aigus. Travail sécuritaire NB cible les industries à risque élevé parce que tous les travailleurs méritent de rentrer à la maison sains et saufs à la fin de leur quart de travail, et parce que la réduction du nombre de blessures dans ces secteurs protège les moyens de subsistance, les vies, les familles et les communautés.

MODERNISATION DE NOS SYSTÈMES PRINCIPAUX

Travail sécuritaire NB fait avancer ses initiatives de modernisation des systèmes afin de transformer notre façon de travailler et d'offrir des services. En 2025, nous commencerons à mettre en œuvre nos solutions en matière de ressources humaines et de finances, ce qui améliorera l'efficacité opérationnelle en simplifiant les processus, en réduisant les tâches manuelles, en améliorant l'accès à des données de qualité et en apportant des solutions modernes aux défis quotidiens. La mise en œuvre des systèmes modernisés s'échelonnera sur une période de deux ans et demi. Ces systèmes simplifieront et automatiseront les tâches, ce qui nous permettra de nous concentrer sur notre mission fondamentale.

En 2025, nous lancerons un appel d'offres pour moderniser d'autres systèmes, y compris les systèmes liés aux réclamations. Nous sommes en train de finaliser les critères de l'appel d'offres. Quand il s'agit de la modernisation, nous voulons bien faire les choses dès le début, en mettant l'accent sur la création d'une expérience du client transparente et sur l'établissement d'une base solide pour assurer un succès à long terme.

LÉGISLATION SIGNIFICATIVE

En 2025, nous continuerons à travailler en vue de réaliser des progrès importants sur le plan législatif. Nous recommanderons entre autres des modifications à la *Loi sur les accidents du travail*, y compris des améliorations aux prestations de survivant, ainsi que des modifications qui toucheront les jeunes travailleurs et les agents de correction. Travail sécuritaire NB présentera les résultats de la consultation publique approfondie qui a eu lieu en 2024, et qui portait sur le fusionnement possible de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* et de la *Loi sur les accidents du travail*. Cette consultation fait suite à une demande de longue date de la part de pompiers d'élargir la liste des cancers visés par la disposition de présomption et vise à simplifier le processus de réclamation en vue d'offrir plus rapidement du soutien plus efficace.

En nous appuyant sur les commentaires des intervenants et une analyse approfondie, nous continuerons à présenter des recommandations éclairées au gouvernement afin de faire avancer un cadre législatif qui répond mieux aux besoins des travailleurs et des employeurs de la province, tout en les équilibrant. Ces efforts démontrent notre engagement envers la transparence et la collaboration, et permet d'assurer que la voix des Néo-Brunswickois compte dans les décisions qui touchent la sécurité et le bien-être au travail. Les commentaires obtenus serviront à nous aider à apporter des changements positifs en créant un cadre plus solide et plus inclusif qui appuie à la fois les travailleurs et les employeurs.

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2024 SUITE

EXCELLENCE FINANCIÈRE

En 2024, nous avons pu remettre pour la première fois de notre histoire des remboursements liés au rendement aux employeurs. Il s'agit du résultat d'une gestion financière et de placements solides et, surtout, de lieux de travail plus sécuritaires. C'est aussi le résultat de traitements et de soins plus efficaces. Lorsque nous travaillons ensemble pour réduire le nombre de blessures, tout le monde y gagne. Grâce à nos efforts continus, nous sommes déjà sur la bonne voie pour continuer à assurer une situation financière solide et nous sommes bien placés pour l'avenir.

CONSULTATION AUPRÈS DES INTERVENANTS

Les consultations publiques sont essentielles pour Travail sécuritaire NB puisqu'elles permettent de faire en sorte que les travailleurs, les employeurs et les intervenants participent à l'élaboration de politiques en matière de sécurité au travail. En recueillant divers points de vue, nous établissons des règlements justes, équilibrés et efficaces qui protègent tout le monde.

En 2025, nous demandons l'avis du public sur les modifications proposées à la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail*, qui sont découlées de l'examen effectué tous les cinq ans conformément à la loi. Les modifications proposées reflètent l'engagement continu de l'organisme à assurer un système juste, efficace et durable pour les Néo-Brunswickois. Elles portent sur la modernisation du langage et de la structure; une meilleure flexibilité quant aux délais liés aux décisions d'appel; l'élargissement des options de placement; et la simplification du processus de nomination d'un vérificateur externe.

L'examen périodique de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* commencera également sous peu. Les préparatifs en vue d'une consultation commenceront en 2025.

SOMMAIRE

Nos objectifs pour 2025 sont ambitieux. Cependant, nous reconnaissons que notre réussite est directement liée à tous les travailleurs, employeurs, fournisseurs de soins de santé et autres intervenants qui travaillent avec nous pour faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler. Nous espérons continuer à renforcer ces relations, à être à la hauteur de la confiance qui nous est accordée chaque jour, et à apporter de la valeur pour les intervenants et la communauté.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ont été dressés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données présentées, notamment des estimations, des hypothèses actuarielles et des jugements comptables importants. Cette responsabilité inclut le choix et l'application d'hypothèses actuarielles et de principes comptables appropriés, conformes aux Normes internationales d'information financière.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers consolidés, la direction exerce les contrôles internes qui s'imposent de façon que l'utilisateur soit raisonnablement assuré que l'information financière livrée est pertinente et fiable et que l'actif est adéquatement protégé. Le Service de la vérification interne effectue des examens pour s'assurer que les contrôles et méthodes internes de Travail sécuritaire NB sont appropriés, uniformes et effectués d'une façon uniforme.

Le conseil d'administration a la responsabilité d'évaluer la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers consolidés figurant dans le présent rapport annuel. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification, qui examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation, et rencontre périodiquement la direction, les actuaires indépendants, les vérificateurs indépendants ainsi que le vérificateur interne pour discuter des contrôles internes et de toutes les autres questions reliées à l'information financière.

Eckler, un cabinet d'actuaire-conseils indépendant de Travail sécuritaire NB, a effectué une évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations figurant dans les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ainsi qu'a fait rapport à ce sujet conformément aux principes actuariels reconnus.

Le cabinet Doane Grant Thornton, les vérificateurs indépendants de Travail sécuritaire NB, a effectué une vérification des états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB conformément aux Normes internationales d'information financière. Le rapport des vérificateurs indépendants contient la description de l'étendue de cette vérification indépendante et l'expression de leur opinion sur les états financiers consolidés.



Tim Petersen, CA
Président et chef de la direction
Travail sécuritaire NB



Carolyn MacDonald
Vice-présidente à la Stratégie et aux finances
Travail sécuritaire NB

ÉNONCÉ D'OPINION

ECKLER

Nous avons effectué l'évaluation actuarielle du passif au titre des contrats d'assurance de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (« Travail sécuritaire NB ») au 31 décembre 2024 (la « date d'évaluation ») conformément aux exigences de IFRS 17. L'évaluation est fondée sur les dispositions de la *Loi sur les accidents du travail* du Nouveau-Brunswick ainsi que sur les politiques et pratiques de Travail sécuritaire NB en vigueur à la date d'évaluation.

L'estimation du passif au titre des contrats d'assurance pour les employeurs cotisés en vertu de IFRS 17 à la date d'évaluation se chiffre à 1 422 972 000 \$. Ce passif comprend une provision pour les prestations et les frais d'administration qu'on prévoit payer après la date d'évaluation pour des accidents survenus à la date d'évaluation ou avant. Il comprend également une provision pour les réclamations pour maladies professionnelles de longue latence liées à une exposition survenue à la date d'évaluation ou avant. L'évaluation ne comprend pas les employeurs tenus personnellement responsables.

Les données, les hypothèses actuarielles, les méthodes d'évaluation et les résultats sont détaillés dans le rapport d'évaluation actuarielle à la date d'évaluation; le présent énoncé d'opinion est partie intégrante de ce rapport. À notre avis :

1. Les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation.
Travail sécuritaire NB a fourni les données sur lesquelles s'appuie notre évaluation, conformément à nos spécifications, et nous avons effectué les vérifications du caractère raisonnable des données que nous jugions appropriées.
2. Les hypothèses utilisées sont appropriées aux fins de la présentation de l'information financière selon IFRS 17. Les hypothèses économiques et le taux d'actualisation utilisés pour l'évaluation sont indiqués à la note 4 afférente aux états financiers.
3. Les méthodes utilisées pour l'évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation.
4. Le montant du passif au titre des contrats d'assurance constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations relatives à l'indemnisation des préjudices corporels, compte tenu de la comptabilisation du régime.

Nous avons produit ce rapport d'évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

Des renseignements supplémentaires sur les données, les hypothèses, les méthodes et les résultats de l'évaluation figurent dans le rapport d'évaluation actuarielle. Les résultats techniques récents, qui diffèrent des hypothèses, donneront lieu à des pertes ou à des gains qui seront présentés lors d'évaluations futures.

Meilleures salutations,



Thane MacKay, F.I.C.A.

Juin 2025

Le présent rapport a été examiné par un pair, soit Jeff Turnbull, F.I.C.A.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du conseil d'administration

TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

Opinion

Nous avons effectué la vérification des états financiers consolidés de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick (sous le titre de Travail sécuritaire NB), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé des variations de l'actif net et l'état consolidé des mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris l'information sur les méthodes comptables significatives.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses mouvements de la trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables IFRS publiées par le Conseil des normes comptables internationales.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des vérificateurs à l'égard de la vérification des états financiers consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants de Travail sécuritaire NB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à la vérification des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.

Informations autres que les états financiers et le rapport des vérificateurs sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des vérificateurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre vérification des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de la vérification, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de Travail sécuritaire NB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Travail sécuritaire NB ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Travail sécuritaire NB.

Responsabilité des vérificateurs à l'égard de la vérification des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des vérificateurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cette vérification. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures de vérification en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour la vérification afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Travail sécuritaire NB;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de Travail sécuritaire NB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Travail sécuritaire NB à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons la vérification du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux de vérification du groupe effectués pour les besoins de la vérification du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion de vérification.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux de vérification et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre vérification.

Doane Grant Thornton LLP

Doane Grant Thornton LLP

Comptables professionnels agréés

Saint John, Canada

Le 5 juin 2025

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers de dollars)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIF		
Espèces et équivalents d'espèces (note 6)	65 578 \$	66 306 \$
Créances et autres (note 7)	7 981	8 985
Placements (notes 8 et 9)	1 996 554	1 999 797
Immobilisations (note 10)	3 677	3 193
Total de l'actif	<u>2 073 790 \$</u>	<u>2 078 281 \$</u>
PASSIF		
Comptes fournisseurs et frais courus (note 11)	9 698 \$	7 868 \$
Distribution payable aux employeurs (note 24)	17 241	-
Engagements au titre des rentes d'employeurs tenus personnellement responsables (note 12)	19 725	17 539
Engagements au titre des contrats d'assurance (notes 4, 5 et 13)	1 422 972	1 370 649
Total du passif	<u>1 469 636</u>	<u>1 396 056</u>
ACTIF NET		
Actif net de Travail sécuritaire NB	556 836	646 620
Participations ne donnant pas le contrôle (note 3)	47 318	35 605
Total de l'actif net	<u>604 154</u>	<u>682 225</u>
Total du passif et de l'actif net	<u>2 073 790 \$</u>	<u>2 078 281 \$</u>

Au nom du conseil d'administration,



James E. A. Stanley
Comité de vérification,
conseil d'administration



Adam Donnelly
Comité de vérification,
conseil d'administration



Mel Norton
Président du conseil d'administration

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Produits des activités d'assurance	162 496 \$	166 870 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance (note 14)	(177 487)	(81 735)
Résultat net des activités d'assurance (note 13)	(14 991)	85 135
Revenu net de placements (note 8)	207 021	159 627
Produits financiers nets (charges financières nettes) d'assurance (note 15)	(69 058)	(113 897)
Autres revenus et (dépenses)		
Frais d'administration et autres dépenses (note 18)	(29 759)	(29 860)
Distribution aux employeurs (note 24)	(192 164)	-
Frais d'administration d'employeurs tenus personnellement responsables (note 19)	16 581	15 028
Total des autres (dépenses) revenus	(205 342)	(14 832)
(Insuffisance) excédent des revenus sur les dépenses	(82 370) \$	116 033 \$
(Insuffisance) excédent des revenus sur les dépenses attribuable aux :		
Intervenants de Travail sécuritaire NB	(89 784) \$	119 199 \$
Participations ne donnant pas le contrôle (note 3)	7 414	(3 166)
	(82 370) \$	116 033 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Actif net de Travail sécuritaire NB, début de l'exercice	646 620 \$	527 421 \$
(Insuffisance) excédent des revenus sur les dépenses	(89 784)	119 199
Actif net de Travail sécuritaire NB, fin de l'exercice	556 836 \$	646 620 \$
Participations ne donnant pas le contrôle, début de l'exercice	35 605 \$	33 773 \$
Apport en capital provenant de participations ne donnant pas le contrôle	7 199	7 232
Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(2 900)	(2 234)
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	7 414	(3 166)
Participations ne donnant pas le contrôle, fin de l'exercice	47 318	35 605
Total de l'actif net	604 154 \$	682 225 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT CONSOLIDÉ DES MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Rentrées et sorties de fonds liées à l'exploitation		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Cotisations des employeurs	176 021 \$	185 069 \$
Intérêts et dividendes	59 801	53 138
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Travailleurs blessés ou tiers au nom des travailleurs	(140 040)	(134 102)
Distribution aux employeurs	(172 814)	-
Fournisseurs et employés, pour des services administratifs et autres	(86 818)	(77 316)
Sorties (reentrées) nettes de fonds liées à l'exploitation	(163 850)	26 789
Rentrées et sorties de fonds liées à l'investissement		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Vente de placements	730 449	430 047
Apport en capital provenant de participations ne donnant pas le contrôle	7 229	7 175
Sorties de fonds provenant des sources suivantes :		
Achat de placements	(573 166)	(463 797)
Acquisition d'immobilisations – déduction faite du produit	1 536	(1 131)
Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(2 902)	(2 208)
Rentrées (sorties) nettes de fonds liées à l'investissement	163 146	(29 914)
Rentrées et sorties de fonds liées au financement		
Remboursement des obligations locatives	(24)	(104)
Sorties nettes de fonds liées au financement	(24)	(104)
Diminution des espèces pendant l'exercice	(728)	(3,228)
Espèces et équivalents d'espèces, début de l'exercice	66 306	69 534
Espèces et équivalents d'espèces, fin de l'exercice	65 578 \$	66 306 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

1. AUTORITÉ ET NATURE DES OPÉRATIONS

La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (sous le titre de Travail sécuritaire NB) a été créée par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1995, aux termes de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail*. Travail sécuritaire NB, avec son siège social au 1, rue Portland, à Saint John, au Nouveau-Brunswick, est responsable de l'application de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail* et le *Tribunal d'appel des accidents au travail*, de la *Loi sur les accidents du travail* et de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, et conformément aux dispositions de ces lois, de la promotion de la prévention des accidents; de l'administration du versement des prestations aux travailleurs victimes d'accident et aux conjoints survivants; et du prélèvement et de la perception auprès d'employeurs de cotisations suffisantes pour financer les coûts actuels et futurs des réclamations existantes.

Travail sécuritaire NB est également responsable de l'application de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* et, conformément aux dispositions de cette *Loi*, de l'administration du versement des prestations aux pompiers ou anciens pompiers et les personnes à leur charge; et du prélèvement et de la perception de cotisations auprès des municipalités et des districts ruraux. Les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ne comprennent pas les résultats d'exploitation en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* puisque Travail sécuritaire NB ne contrôle pas la caisse d'indemnisation établie en vertu de cette *Loi*. Une série distincte d'états financiers est préparée pour cette *Loi*.

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés le 5 juin 2025.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

2. NORMES OU INTERPRÉTATIONS COMPTABLES NOUVELLES OU MODIFIÉES

Le Conseil des normes comptables internationales cherche continuellement à améliorer les normes comptables et à en élaborer de nouvelles. Il a publié un certain nombre d'exposés-sondages sur de nouvelles normes qui devraient entrer en vigueur au cours des prochains exercices. Travail sécuritaire NB surveille de façon continue les plans de travail et les publications du Conseil afin d'évaluer toute incidence possible sur l'organisme.

Travail sécuritaire NB a adopté la norme modifiée suivante le 1^{er} janvier 2024 :

IFRS 9 *Instruments financiers*

Modifications apportées au classement et à l'évaluation des instruments financiers (IFRS 9 et IFRS 7)

L'adoption des modifications n'a pas eu d'effet important sur les états financiers consolidés.

Normes, modifications et interprétations de normes existantes qui ne sont pas encore entrées en vigueur et qui n'ont pas été appliquées de façon anticipée

À la date d'autorisation des présents états financiers consolidés, plusieurs nouvelles normes et modifications de normes et d'interprétations existantes non encore entrées en vigueur ont été publiées par le Conseil des normes comptables internationales ou le International Financial Reporting Interpretations Committee :

- Modifications apportées au classement et à l'évaluation des instruments financiers (IFRS 9 et IFRS 7)
- IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*

Travail sécuritaire NB n'a adopté aucune de ces normes ou modifications à des normes existantes de façon anticipée, et aucune interprétation n'a été publiée qui doit être appliquée et prise en compte par Travail sécuritaire NB à la date de clôture. La direction prévoit que toutes les prises de positions officielles pertinentes seront adoptées pour la première période ouverte à compter de la date d'entrée en vigueur de la prise de position officielle.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

3. MÉTHODES ET PRATIQUES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et les informations comparatives pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ont été préparés conformément aux méthodes comptables présentées plus bas.

Les méthodes comptables sont choisies et appliquées pour assurer que l'information financière qui en découle satisfait aux concepts de la pertinence et de la fiabilité, assurant ainsi que la nature des transactions sous-jacentes ou autres événements est présentée.

a) Préparation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes comptables IFRS publiées par le International Financial Reporting Interpretations Committee en vigueur au 31 décembre 2024 et sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf mention contraire.

Les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ont été préparés en se fondant sur le coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers, qui sont évalués à leur juste valeur, comme il est expliqué dans les méthodes comptables qui suivent.

b) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Travail sécuritaire NB et de WorkSafeNB Investments Limited (WSNBIL). WSNBIL est une filiale que Travail sécuritaire NB contrôle, c'est-à-dire qu'elle a le pouvoir de diriger les activités pertinentes d'une entité; elle est exposée ou a droit à des rendements variables de l'entité; et elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les rendements. WSNBIL détient des actifs d'infrastructure et de biens immobiliers en fiducie pour Travail sécuritaire NB, la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*. Les quotes-parts dans l'actif net au 31 décembre 2024 : Travail sécuritaire NB, 87,1 % (2023 – 88,4 %); la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard, 11,1 % (2023 – 10,0 %); et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, 1,8 % (2023 – 1,6 %). La totalité des opérations et des soldes réciproques de Travail sécuritaire NB et WSNBIL sont éliminés lors de la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle, qui font partie des capitaux propres, représentent la part de l'actif net de WSNBIL qui est détenu par la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

c) Utilisation des estimations comptables et incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers selon les IFRS exige l'utilisation d'un certain nombre d'estimations comptables critiques. La direction doit également exercer son jugement pour appliquer les méthodes comptables de Travail sécuritaire NB. Les champs comportant un niveau plus élevé de jugement ou de complexité, ou les champs où les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers, ont été présentés aux notes 2, 3 et 4. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et sont fondés sur l'expérience acquise ainsi que sur d'autres facteurs, y compris les prévisions relativement aux événements futurs que l'on croit être raisonnables selon les circonstances. Les résultats réels pourraient être supérieurs ou inférieurs à ces estimations.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

3. MÉTHODES ET PRATIQUES COMPTABLES SIGNIFICATIVES SUITE

d) Jugements critiques

La direction intègre les jugements critiques à l'élaboration et à l'application de méthodes comptables pour la comptabilisation et l'évaluation. Ces jugements ont une incidence directe sur la comptabilisation et l'évaluation initiales et subséquentes de transactions et soldes figurant dans les états financiers consolidés. La direction a fondé ses jugements et hypothèses sur les renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers consolidés.

e) Espèces et équivalents d'espèces

Les espèces et les équivalents d'espèces sont comptabilisés au prix coûtant, ce qui correspond environ à leur juste valeur, et sont sous forme d'espèces et d'instruments à revenu fixe qui seront liquidés dans l'exercice.

f) Placements

Travail sécuritaire NB classe tous les placements de portefeuille comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Tout revenu de placements et toute variation de la juste valeur sont inclus dans le revenu de placements. Les revenus en intérêts et en dividendes sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été gagnés, et les gains et les pertes matérialisés sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Les gains et les pertes non matérialisés sont inclus dans le revenu (perte) de placements et comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Tous les achats et toutes les ventes de valeurs classés comme des placements de portefeuille sont comptabilisés en appliquant le principe de la comptabilisation à la date de transaction.

Le portefeuille est géré et son rendement est évalué à la juste valeur, conformément aux politiques et aux directives qui énoncent la stratégie de placement et les contrôles de risque de l'organisme. Les placements de portefeuille sont détenus afin de satisfaire aux engagements au titre des contrats d'assurance. La mesure la plus pertinente pour évaluer si les placements sont suffisants pour satisfaire aux engagements est la juste valeur.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- Les capitaux propres cotés sont évalués selon leur cours vendeur de clôture à la fin de l'exercice tel qu'il est déterminé dans les bourses de valeurs publiques reconnues.
- Les placements à échéance fixe sont évalués selon leur cours de clôture à la fin de l'exercice ou la moyenne des derniers cours acheteurs / vendeurs en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs.
- Les billets de trésorerie, les billets à court terme, les bons du Trésor et les dépôts à terme venant à échéance dans une période allant jusqu'à un an sont évalués selon leur cours de clôture ou acheteur à la fin de l'exercice en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs, ou au coût d'acquisition en plus des intérêts courus, ce qui correspond approximativement à la juste valeur.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

3. MÉTHODES ET PRATIQUES COMPTABLES SIGNIFICATIVES SUITE

- Les parts de fonds en gestion commune sont évaluées à leur valeur de l'actif net à la fin de l'exercice tel qu'un gestionnaire ou un administrateur de fonds le détermine. Dans le cas de fonds communs qui détiennent des actions et des titres à revenu fixe, ces valeurs représentent la part proportionnelle de Travail sécuritaire NB d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon leur cours vendeur de clôture ou acheteur à la fin de l'exercice, ou la moyenne des derniers cours acheteurs / vendeurs en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs. Dans le cas de fonds communs qui détiennent des dérivés, les dérivés compensés sont évalués au prix de clôture proposé par la chambre de compensation pertinente, et les dérivés hors cote sont évalués selon le modèle normalisé de l'industrie. Les options cotées en bourse sont évaluées selon le dernier prix de vente ou le cours acheteur de clôture pour les positions longues et le cours vendeur de clôture pour les positions courtes. Dans le cas de fonds communs de biens immobiliers classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, ces valeurs représentent la part proportionnelle de Travail sécuritaire NB d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon des évaluations indépendantes, moins tout élément du passif sur l'actif du fonds. Dans le cas de fonds communs d'infrastructure et de biens immobiliers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, ces valeurs représentent la part proportionnelle de Travail sécuritaire NB d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon une méthode ou plus, y compris des flux de trésorerie actualisés, des multiples de gains et des opérations récentes comparables. Dans la première année, le coût est considéré être une estimation appropriée de la juste valeur.
- Les contrats de change à terme sont évalués selon leurs gains ou leurs pertes non matérialisés en se fondant sur les taux de change du marché à la date de l'état de la situation financière.

g) Devises

L'actif en devises est converti en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits de l'actif sont convertis au taux en vigueur au moment où on les reçoit. Les gains ou les pertes sur change matérialisés sont inclus dans le revenu de placements et comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été gagnés.

Les gains ou les pertes sur change non matérialisés résultant de la conversion de soldes d'actif en devises sont comptabilisés dans le revenu de placements au cours de la période au cours de laquelle ils se produisent.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

3. MÉTHODES ET PRATIQUES COMPTABLES SIGNIFICATIVES SUITE

h) Contrats d'assurance

Travail sécuritaire NB accepte le risque d'assurance pour les employeurs en échange des cotisations payées. Il gère son entente avec les employeurs tenus personnellement responsables de façon distincte et applique IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, tel qu'il est décrit plus en détail à la note 19. La nature des méthodes comptables significatives relatives aux contrats d'assurance se résume comme suit :

Niveau de regroupement

Travail sécuritaire NB détermine son niveau de regroupement pour les contrats d'assurance en identifiant d'abord les portefeuilles de contrats d'assurance. Les portefeuilles sont constitués de groupes de contrats comportant des risques similaires et gérés ensemble. Ils sont ensuite divisés en les trois groupes suivants en fonction de la rentabilité attendue lors de la passation des contrats : (i) les contrats déficitaires, (ii) les contrats ne présentant pas de risque important de devenir déficitaires, et (iii) les autres contrats. Les groupes de contrats sont constitués de contrats émis à moins de un an d'intervalle.

L'entente conclue entre Travail sécuritaire NB et les employeurs cotisés donne lieu à un portefeuille unique puisque les contrats d'assurance avec les employeurs cotisés comportent des risques similaires et sont gérés ensemble. Ce portefeuille est ensuite ventilé en groupes de contrats émis au cours d'une année civile.

Comptabilisation initiale

Travail sécuritaire NB comptabilise les groupes de contrats d'assurance à compter de la première des dates suivantes :

- la date du début de la période de couverture du groupe de contrats;
- la date à laquelle le premier paiement d'un employeur devient exigible ou à laquelle le premier paiement est reçu;
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, dès que les faits et circonstances indiquent que le groupe est déficitaire.

Les contrats d'assurance de Travail sécuritaire NB sont émis pour l'année civile et la comptabilisation initiale a habituellement lieu le 1^{er} janvier, mais ne comprend pas les nouveaux employeurs. Les contrats entrent en vigueur le 1^{er} janvier de chaque année pour les employeurs existants, ce qui coïncide avec la date du début de la période de couverture et le moment où les taux de cotisation sont considérés comme étant fermes.

Périmètre du contrat

Travail sécuritaire NB inclut dans l'évaluation du groupe de contrats d'assurance tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre de chacun des contrats du groupe. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent d'obligations et de droits substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle Travail sécuritaire NB peut contraindre le titulaire de contrat d'assurance à payer les cotisations ou dans laquelle Travail sécuritaire NB a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance. Travail sécuritaire NB a déterminé que le périmètre du contrat pour ses contrats d'assurance sera de un an puisqu'il n'a que le droit substantiel de contraindre les employeurs cotisés à payer les cotisations annuellement et a la capacité pratique de réévaluer les risques et de fixer un prix qui reflète intégralement ces risques chaque année.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

3. MÉTHODES ET PRATIQUES COMPTABLES SIGNIFICATIVES SUITE

Évaluation des contrats d'assurance

Les engagements au titre des contrats d'assurance sont évalués selon l'une des méthodes d'évaluation suivantes :

a) Méthode générale d'évaluation

La méthode générale d'évaluation exige que les contrats d'assurance soient évalués au moyen d'estimations à jour des flux de trésorerie futurs actualisés, d'un ajustement au titre du risque et d'une marge sur services contractuels représentant les profits attendus de l'exécution des contrats.

b) Méthode de la répartition des primes

La méthode de la répartition des primes est une méthode simplifiée qui peut être appliquée aux contrats d'assurance dont la période de couverture est de un an ou moins, ou lorsque la méthode de la répartition des primes se rapproche de la méthode générale d'évaluation. La méthode de la répartition des primes comprend les flux de trésorerie futurs actualisés et un ajustement au titre du risque, mais ne comprend pas une marge sur services contractuels (appelée les « flux de trésorerie d'exécution »).

Travail sécuritaire NB a évalué la période de couverture de tous ses contrats d'assurance comme étant d'une durée de un an et a donc appliqué la méthode de la répartition des primes à tous ses contrats d'assurance.

Les engagements au titre des contrats d'assurance de Travail sécuritaire NB sont constitués des deux éléments suivants : 1) les engagements au titre de la couverture restante, constitués des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs affectés à chacun des groupes de contrats à la fin de la période, et 2) les engagements au titre des réclamations encourues, constitués des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés affectés à chacun des groupes de contrats à la fin de la période.

Engagements au titre de la couverture restante

Lors de la comptabilisation initiale de chaque groupe de contrats, la valeur comptable des engagements au titre de la couverture restante est évaluée en fonction des primes reçues lors de la comptabilisation initiale.

Par la suite, la valeur comptable des engagements au titre de la couverture restante est augmentée de toute prime reçue, réduite du montant comptabilisé à titre de produits des activités d'assurance pour la couverture fournie, et rajustée en fonction de toute modification en matière de comptabilisation et de contrepassations de pertes sur contrats déficitaires. Lors de la comptabilisation initiale de chaque groupe de contrats, Travail sécuritaire NB s'attend à ce que le temps qui s'écoule, pour chaque partie de la couverture, entre le moment où elle fournit la partie de la couverture en question et la date d'échéance de la prime qui s'y rattache n'excède pas un an. Par conséquent, il a choisi de ne pas ajuster le passif au titre de la couverture restante pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier.

Si, à n'importe quel moment au cours de la période de couverture, les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, Travail sécuritaire NB comptabilise une perte dans l'état consolidé des résultats et augmente les engagements au titre de la couverture restante.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

3. MÉTHODES ET PRATIQUES COMPTABLES SIGNIFICATIVES SUITE

Engagements au titre des réclamations encourues

Travail sécuritaire NB comptabilise les engagements au titre des réclamations encourues d'un groupe de contrats d'assurance au montant des flux de trésorerie d'exécution liés aux réclamations encourues.

Les engagements au titre des réclamations encourues représentent la valeur actualisée, déterminée selon des méthodes actuarielles, des paiements futurs estimatifs au titre des réclamations présentées et non présentées encourues à la date de clôture ou avant cette date, selon les hypothèses les plus probables afférentes aux employés d'employeurs cotisés. Ces estimations et hypothèses portent notamment sur la durée des réclamations; les taux de mortalité; les augmentations de salaires et de soins de santé; l'inflation générale; et les taux d'actualisation. De plus, une obligation est estimée pour les réclamations au titre des maladies professionnelles que Travail sécuritaire NB reconnaît actuellement et pour lesquelles aucune réclamation n'a encore été présentée. Les paiements futurs se rapportent aux obligations estimatives au titre des coûts d'invalidité à court terme et de réadaptation; des coûts d'invalidité à long terme; des coûts d'assistance médicale; des prestations de survivant; des prestations de revenu de retraite; et des frais d'administration des réclamations. Des changements dans les estimations et les hypothèses peuvent avoir une incidence importante sur l'évaluation des engagements au titre des contrats d'assurance et les coûts de réclamation.

Les engagements au titre des contrats d'assurance incluent également le passif estimatif pour les maladies professionnelles latentes et une provision à l'égard des frais d'administration futurs des réclamations existantes. Compte tenu de la nature du passif estimatif pour les maladies professionnelles latentes et de l'étendue des données disponibles sur les coûts historiques des réclamations connexes, ce passif est plus incertain du fait de sa nature que tout autre engagement au titre des prestations. À mesure que les données s'accumulent et qu'elles font l'objet d'une analyse, des rajustements pourraient être nécessaires pour améliorer la précision.

Les engagements au titre des contrats d'assurance ne comprennent pas de montant pour les réclamations liées à des employés d'employeurs tenus personnellement responsables. Les employeurs tenus personnellement responsables assument ultimement le coût de ces réclamations et ces réclamations ne satisfont pas à la définition de contrat d'assurance.

Travail sécuritaire NB a comme pratique de retenir les services d'un actuaire-conseil indépendant pour procéder à une évaluation de ses engagements au titre des contrats d'assurance chaque année. Les coûts réels futurs pourraient être supérieurs ou inférieurs aux montants qui figurent dans les états financiers consolidés.

Les engagements au titre des rentes représentent l'obligation de Travail sécuritaire NB de verser des prestations de retraite aux travailleurs blessés admissibles d'employeurs cotisés ou tenus personnellement responsables correspondant au total des cotisations et du revenu de placements gagné sur ces cotisations. Par conséquent, ces engagements sont évalués au montant équivalant à la juste valeur de l'actif. À l'âge de 65 ans ou à sa mort, le travailleur blessé ou son bénéficiaire reçoit une prestation provenant des cotisations versées à son compte de rente, en plus du revenu de placements gagné.

L'actif attribuable aux rentes est inclus et géré dans le cadre du portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

3. MÉTHODES ET PRATIQUES COMPTABLES SIGNIFICATIVES SUITE

Travail sécuritaire NB verse 10 % des prestations pour perte de gains à un compte de rente pour les travailleurs blessés ayant reçu des prestations pour perte de gains pendant une période de 24 mois consécutifs. Dans le cas d'accidents mortels survenus entre le 1^{er} janvier 1982 et le 31 décembre 1997, il verse 8 % des prestations mensuelles du bénéficiaire à son compte de rente. Pour les accidents mortels survenus à compter du 1^{er} janvier 1998, il verse 5 % ou 8 % des prestations mensuelles du bénéficiaire à son compte de rente, selon l'option choisie par ce dernier en vertu des dispositions relatives aux prestations versées après 1997.

Les rentes liées aux employeurs tenus personnellement responsables sont classées comme des engagements au titre des rentes d'employeurs tenus personnellement responsables dans l'état de la situation financière et comptabilisées conformément à IFRS 9 *Instruments financiers*. Les engagements au titre des rentes liées aux employeurs cotisés sont considérés comme des engagements au titre des contrats d'assurance selon la norme IFRS 17 *Contrats d'assurance*.

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation utilisé pour refléter la valeur temps de l'argent dans les flux de trésorerie d'exécution est fondé sur les caractéristiques des engagements plutôt que sur un taux de rendement moyen à long terme attendu de l'actif appuyant ces engagements, comme c'est le cas dans le cadre de la méthode de capitalisation (voir la note 23).

Tous les flux de trésorerie sont actualisés au moyen de courbes de rendement sans risque évaluées à la valeur du marché et ajustées de manière à refléter les caractéristiques des flux de trésorerie et la liquidité des contrats d'assurance. Travail sécuritaire NB utilise une approche ascendante pour déterminer une prime de liquidité par rapport aux taux sans risque fondée sur l'écart de marché d'un portefeuille de référence d'actif ajusté pour éliminer les pertes de crédit et tenir compte de la différence de liquidité entre le portefeuille de référence d'actif et le contrat d'assurance. Étant donné la nature hautement illiquide des contrats d'assurance de Travail sécuritaire NB, ce dernier utilise la courbe de référence illiquide publiée à intervalles réguliers par Fiera Capital pour l'Institut canadien des actuaires.

Produits des activités d'assurance

Les produits des activités d'assurance sont constitués des cotisations que Travail sécuritaire NB s'attend de recevoir au cours de la période de couverture, excluant les composants investissements. Puisque la période de couverture de Travail sécuritaire NB est de un an, aucun ajustement n'est apporté aux cotisations pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Les produits des activités d'assurance sont comptabilisés en répartissant les cotisations entre les périodes de présentation de l'information financière en fonction de l'écoulement du temps, qui est la période de couverture de un an.

Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance sont constituées des flux de trésorerie d'exécution qui sont compris dans le périmètre des contrats d'assurance de Travail sécuritaire NB. Ces flux de trésorerie comprennent les paiements à l'intention du titulaire (ou en son nom); les coûts de gestion des réclamations; les coûts de gestion et de tenue des contrats; et les affectations de frais généraux fixes ou variables. Ces frais généraux sont affectés aux contrats d'assurance de Travail sécuritaire NB suivant des méthodes systématiques et rationnelles, qui comprennent des estimations et jugements importants, appliquées uniformément à tous les coûts ayant des caractéristiques similaires.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

3. MÉTHODES ET PRATIQUES COMPTABLES SIGNIFICATIVES SUITE

Contrats déficitaires

Travail sécuritaire NB présume que les contrats ne sont pas déficitaires au moment de la comptabilisation initiale puisque les revenus des contrats d'assurance couvrent les coûts du régime pour l'exercice en cours, à moins que les faits et les circonstances n'indiquent le contraire. Si, pendant la période de couverture, les circonstances indiquent que le groupe de contrats d'assurance est déficitaire, la perte est comptabilisée immédiatement et amortie dans les revenus avant la fin de l'exercice. Un élément de perte est établi pour la couverture restante de ces contrats déficitaires. Par conséquent, à la fin de la période de couverture du groupe de contrats, l'élément de perte sera nul.

Charges financières (produits financiers) d'assurance

Les charges financières ou produits financiers d'assurance sont constitués de la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance qui découle de ce qui suit :

- l'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations;
- l'effet du risque financier et de ses variations.

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier est appliqué aux flux de trésorerie actualisés et reflète l'indemnité que Travail sécuritaire NB exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier à mesure que Travail sécuritaire NB exécute les contrats d'assurance. Travail sécuritaire NB produit suffisamment de résultats des activités d'assurance et de revenu de placements pour assurer la pleine capitalisation des activités d'assurance et des autres activités administratives. Par conséquent, il n'exige ni ne gagne aucune indemnité pour ce risque et, à ce titre, l'ajustement du risque a été considéré comme étant minime et correspond à un niveau de confiance de 50 %, le niveau de confiance étant la probabilité que le résultat réel des flux de trésorerie futurs liés aux réclamations et aux dépenses de Travail sécuritaire NB sera inférieur au passif.

i) Contrats de location

Pour tout nouveau contrat conclu, Travail sécuritaire NB détermine s'il s'agit d'un contrat de location ou si le contrat contient un contrat de location. Un contrat de location est défini comme suit : « Contrat, ou partie d'un contrat, par lequel est cédé le droit d'utiliser un bien pour un certain temps moyennant une contrepartie ». Une fois que Travail sécuritaire NB détermine s'il s'agit d'un contrat de location ou si le contrat contient un contrat de location, il comptabilise un droit d'utilisation et une obligation locative. Au début de la période de location, le droit d'utilisation est évalué au coût et l'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs. Le droit d'utilisation est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à la fin de la durée du bail ou la fin de la vie utile du droit d'utilisation, selon ce qui survient en premier. L'obligation locative est réduite sur la durée du bail en raison des paiements effectués, y compris les intérêts. Les contrats de location à court terme (durée de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont les biens sont de faible valeur ne sont pas admissibles à ce traitement comptable.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

3. MÉTHODES ET PRATIQUES COMPTABLES SIGNIFICATIVES SUITE

j) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation probable estimative. Les taux utilisés sont les suivants :

Bâtiments	25 ans
Actifs assortis d'un droit d'utilisation	Période qui reste du contrat de location
Mobilier et matériel	5 ans
Améliorations locatives	Période qui reste du contrat de location
Logiciels et matériel informatique	3 ans
Véhicules à moteur	3 ans, 35 % de valeur résiduelle

La valeur résiduelle des biens est examinée à la date de chaque état de la situation financière et modifiée au besoin. Les pertes et les gains réalisés sur la cession d'immobilisations sont déterminés en comparant les produits et la valeur comptable, et sont inclus dans le revenu de placements.

Au 31 décembre 2024, des immobilisations corporelles ont été évaluées pour des indications précises de dépréciation possible. De telles indications comprennent l'obsolescence technologique, et la détérioration ou la perte matérielle. La direction a déterminé qu'il n'y avait aucune diminution de la valeur d'actifs d'exploitation isolés.

k) Avantages postérieurs à l'emploi

Les comptes fournisseurs et les frais courus comprennent une somme pour les avantages postérieurs à l'emploi calculée d'après une évaluation actuarielle effectuée en date du 1^{er} janvier 2024 par l'actuaire-conseil indépendant de Travail sécuritaire NB. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les allocations de retraite et les programmes de retraite anticipée.

l) Services de santé de Travail sécuritaire NB

Un total de 0,8 million de dollars (2023 – 3,0 millions de dollars) est compris dans les paiements d'assistance médicale pour les services dispensés par les ergothérapeutes provinciaux de Travail sécuritaire NB.

m) Test de dépréciation

Niveau de l'entité

IAS 36 *Dépréciation d'actifs* exige qu'une entité détermine si un actif a déprécié s'il existe des indications de dépréciation. Le test de dépréciation doit être effectué pour un actif isolé, un groupe d'actifs ou une unité génératrice de trésorerie, qui est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Selon une analyse des flux de trésorerie, Travail sécuritaire NB a établi que l'unité génératrice de trésorerie appropriée pour le test de dépréciation était l'entité. Puisqu'il détient le pouvoir légal en vertu de la *Loi sur les accidents du travail* d'augmenter les cotisations ou d'imposer des prélèvements afin d'assurer la pleine capitalisation dans un avenir prévisible, la dépréciation au niveau de l'entité est faible.

Travail sécuritaire NB effectue un examen chaque année afin d'assurer qu'aucun événement ou changement de situation n'ait eu lieu qui pourrait donner une indication de dépréciation.

Au 31 décembre 2024, la direction a conclu qu'aucun changement important connu n'était survenu au sein de l'environnement législatif, économique ou commercial de Travail sécuritaire NB susceptible d'avoir une incidence importante sur la capacité de l'organisme de générer des avantages économiques futurs de ses actifs.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

4. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES

Des estimations et jugements importants sont portés pour des engagements au titre des contrats d'assurance présentés dans les états financiers consolidés. Ces estimations et jugements sont évalués de façon continue, et fondés sur l'expérience acquise ainsi que les améliorations apportées aux techniques de modélisation actuarielle. Les hypothèses explicites suivantes ont été faites pour déterminer les engagements au titre des contrats d'assurance :

	2024		2023	
	Prestations indexées à l'IPC	Autres paiements	Prestations indexées à l'IPC	Autres paiements
Taux d'actualisation équivalent unique	4,84 %	4,84 %	4,86 %	4,86 %
Inflation – premier exercice	2,67 %	Sans objet	2,81 %	Sans objet
– exercices subséquents	2,25 %	Sans objet	2,25 %	Sans objet
Frais d'administration futurs	8,50 %	8,50 %	8,50 %	8,50 %
Maladies professionnelles	8,00 %	8,00 %	8,00 %	8,00 %

Voici une description des processus utilisés pour déterminer les hypothèses en question :

Taux d'actualisation équivalent unique

Tous les flux de trésorerie sont actualisés au moyen de courbes de rendement sans risque évaluées à la valeur du marché et ajustées de manière à refléter les caractéristiques des flux de trésorerie et la liquidité des contrats d'assurance. Travail sécuritaire NB utilise une approche ascendante pour déterminer une prime de liquidité par rapport aux taux sans risque fondée sur l'écart de marché d'un portefeuille de référence d'actif ajusté pour éliminer les pertes de crédit et tenir compte de la différence de liquidité entre le portefeuille de référence d'actif et le contrat d'assurance. Étant donné la nature hautement illiquide des contrats d'assurance de Travail sécuritaire NB, ce dernier utilise la courbe de référence illiquide publiée à intervalles réguliers par Fiera Capital pour l'Institut canadien des actuaires. L'équivalent unique est un cours au comptant dérivé qui permet de comparer ou de regrouper les flux de trésorerie qui surviennent à différents moments.

Taux d'inflation des prestations indexées à l'indice des prix à la consommation (IPC)

Le taux d'indexation du premier exercice pour les prestations d'invalidité à court terme, d'invalidité à long terme, de pension et de survivant est connu lorsque l'évaluation est faite. Le calcul du taux d'indexation est prévu par la *Loi sur les accidents du travail* et le calcul pour l'année civile suivante est effectué avant la fin de l'exercice. Pour la totalité de la période de la projection des prestations d'invalidité à court terme et sept exercices de la projection des prestations d'invalidité à long terme, le taux d'inflation est présumé être le même qui soit établi selon les coefficients d'évolution découlant de l'historique des paiements antérieurs. Pour les durées subséquentes, le taux d'inflation a été déterminé à partir d'une analyse de l'expérience antérieure sur des périodes de 20 et 30 exercices. L'analyse est effectuée chaque exercice afin d'assurer que l'hypothèse d'inflation demeure à jour. Selon l'analyse la plus récente, le taux annuel d'inflation était de 2,25 %.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

4. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES SUITE

Taux d'inflation d'autres paiements

Pour la totalité de la période de projection, le taux d'inflation est présumé être le même qui soit établi selon les coefficients d'évolution découlant de l'historique des paiements antérieurs.

Frais d'administration futurs

Une réclamation sous-entend l'obligation d'offrir des services de gestion, de maintien et d'appui relativement au paiement des divers fournisseurs de soins de santé et du versement de prestations pour perte de gains aux travailleurs, et ce, tant que leur réclamation est ouverte. Le passif au titre des frais d'administration futurs a pour but d'assurer une provision raisonnable pour satisfaire à cette obligation.

Un examen détaillé des frais d'administration futurs est effectué périodiquement. Cet examen comprend une estimation de la partie des frais d'exploitation qui peut être attribuable au maintien des réclamations, y compris une partie proportionnelle des frais généraux. Le dernier examen, qui a été effectué en 2023, a démontré qu'une provision de 8,5 % était raisonnable. Par conséquent, l'estimation du passif comprend un passif au titre des frais d'administration futurs s'élevant à 8,5 % de la totalité des engagements au titre des contrats d'assurance et fait partie des flux de trésorerie d'exécution.

Maladies professionnelles

Les maladies professionnelles diffèrent des blessures subies au travail puisqu'il peut y avoir un délai important entre l'exposition, la manifestation de la maladie et la détermination de l'invalidité subséquente relevant du régime d'indemnisation des travailleurs. De plus, bien que les circonstances entourant une blessure permettent habituellement de déterminer facilement si la blessure est liée au travail ou non, il en est autrement pour le lien entre la maladie professionnelle et le lieu de travail.

Une étude approfondie de l'incidence des maladies professionnelles de longue latence et de leurs coûts est effectuée périodiquement. L'étude permet d'établir une gamme possible d'incidences et de coûts en fonction de l'expérience antérieure. Elle tient compte de changements au niveau de la composition de l'industrie pour refléter l'expérience et les améliorations en matière de prévention des maladies reconnues comme étant liées au travail. La dernière étude, qui a été effectuée en 2021, a démontré qu'une provision de 8,0 % était raisonnable. Cette dernière est réputée comprendre une provision pour les frais d'administration relativement à ces réclamations. Par conséquent, l'estimation du passif comprend un passif au titre des maladies professionnelles se chiffrant à 8,0 % de la totalité des engagements au titre des contrats d'assurance et fait partie des flux de trésorerie d'exécution.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

4. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES SUITE

Analyse de sensibilité

i) Sommaire

Des analyses de sensibilité sont effectuées afin de quantifier l'exposition aux risques de changements au niveau des variables sous-jacentes clés. Les évaluations comprises dans les résultats présentés sont calculées en utilisant certaines hypothèses au sujet de ces variables telles qu'elles sont présentées dans les pages précédentes. L'évolution d'une variable clé quelconque aura un effet sur le rendement financier et l'actif net de Travail sécuritaire NB.

Incidence de l'évolution d'une variable

Taux d'actualisation équivalent unique

Les engagements au titre des contrats d'assurance sont calculés en fonction des paiements futurs prévus. Ces paiements sont actualisés afin d'être rajustés de la valeur temps de l'argent. Une augmentation ou une réduction du taux d'actualisation hypothétique aura un effet contraire sur les coûts de réclamation.

Taux général d'inflation

Les mouvements du taux d'inflation général à long terme ont un effet direct sur le taux d'inflation des prestations indexées à l'indice des prix à la consommation, le taux d'inflation des paiements médicaux et le taux d'inflation d'autres paiements. Par conséquent, les prestations indexées selon ces taux sont également touchées. Une augmentation ou une diminution du taux général d'inflation aurait un effet correspondant sur les coûts de réclamation.

Taux d'inflation médicale

Les frais médicaux plus de 15 ans après la blessure représentent une grande partie des paiements de prestations prévus pour de longues durées. Une augmentation ou une diminution de l'inflation des paiements médicaux relativement à l'hypothèse qui sous-tend les estimations du passif aurait un effet correspondant sur les coûts de réclamation.

Le tableau suivant présente la sensibilité des engagements au titre des contrats d'assurance à une augmentation ou à une diminution immédiate de 1 % des taux hypothétiques.

ii) Effet des changements au niveau des variables clés

Pourcentage de diminution ou d'augmentation des taux hypothétiques	2024		2023	
	+1,00 %	-1,00 %	+1,00 %	-1,00 %
Taux d'actualisation équivalent unique	(114 887) \$	142 785 \$	(112 184) \$	139 937 \$
Taux d'inflation pour perte de gains	45 298	(40 485)	43 520	(38 636)
Taux d'inflation médicale	92 158	(70 555)	91 288	(69 826)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

5. RÉCLAMATIONS – POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Un certain nombre de risques clés ont une incidence sur la situation et les activités financières de Travail sécuritaire NB, y compris les risques liés aux réclamations, à l'exploitation et financiers. Travail sécuritaire NB a établi des politiques et des procédures pour gérer ces risques, qui sont présentés plus bas.

a) Risques liés aux réclamations

Travail sécuritaire NB a pour objectif de gérer les risques liés aux réclamations, réduisant ainsi la volatilité des cotisations et des rendements des activités. Les facteurs externes liés au marché, ainsi que l'incertitude inhérente aux risques liés aux réclamations, qui peut donner lieu à une variabilité importante de l'expérience de perte, ont un effet important sur le rendement des activités.

Travail sécuritaire NB a élaboré, mis en œuvre et maintenu une stratégie solide et prudente de gestion des risques liés aux réclamations qui englobe tous les aspects de ses activités.

La stratégie énonce les politiques, les procédures, les processus et les mesures de contrôle de Travail sécuritaire NB en ce qui a trait à la gestion des risques financiers et non financiers probables liés aux réclamations.

Parmi les processus en place pour atténuer les risques relatifs aux réclamations, on compte :

- des processus établis pour gérer les réclamations conformément à la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail* et à la *Loi sur les accidents du travail*;
- un processus méthodique pour la planification stratégique et l'évaluation des risques;
- un système de suivi qui exige l'établissement des coûts de tout changement au niveau des prestations découlant de modifications apportées aux politiques, à la législation et aux décisions prises en matière d'appel;
- des programmes visant les industries qui comportent des risques élevés;
- des systèmes d'information de gestion sophistiqués, qui produisent des données fiables et à jour relativement aux risques liés aux réclamations auxquels l'organisme fait face à tout moment;
- des outils de surveillance internes perfectionnés qui lient les projections de l'évaluation actuarielle et les systèmes d'information de gestion afin d'observer les tendances au niveau des réclamations;
- un examen annuel des engagements au titre des contrats d'assurance aux fins de l'établissement des états financiers ainsi qu'un examen annuel des engagements au titre des prestations aux fins de la capitalisation, tous deux effectués par un actuaire externe indépendant.

b) Modalités et conditions des activités du régime d'indemnisation des travailleurs

Les modalités et conditions du régime d'indemnisation des travailleurs qu'administre Travail sécuritaire NB sont établies en vertu de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail*. La protection est en vigueur pour des périodes se terminant le 31 décembre de chaque exercice. Les modalités et conditions du régime sont semblables pour tous les employeurs cotisés.

c) Risques liés à l'exploitation

Les risques liés à l'exploitation sont les risques de pertes découlant d'une défaillance des systèmes, de l'erreur humaine ou d'autres circonstances qui ne sont pas liées aux réclamations ou aux risques financiers. Ces risques sont gérés par le biais d'une structure qui comprend un système de délégation de pouvoirs, la répartition efficace des tâches, des mesures de contrôle d'accès et des processus d'examen.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

5. RÉCLAMATIONS – POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES SUITE

d) Risques financiers

Travail sécuritaire NB est exposé aux risques financiers suivants :

- Risque de capitalisation
- Risque de marché
- Risque de change
- Risque de crédit
- Risque d'inflation
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de liquidité

L'exposition de Travail sécuritaire NB à ces risques découle surtout de facteurs liés à son portefeuille de placement. La note 9 présente des renseignements au sujet de l'exposition de Travail sécuritaire NB à chacun des risques susmentionnés, y compris les objectifs, les politiques et les processus pour mesurer et gérer les risques.

6. ESPÈCES ET ÉQUIVALENTS D'ESPÈCES

Les espèces et équivalents d'espèces comprennent 26,7 millions de dollars (2023 – 23,7 millions de dollars) réservés en vue d'initiatives de transformation des activités.

7. CRÉANCES ET AUTRES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Employeurs tenus personnellement responsables – créances	4 270 \$	4 580 \$
Autres	3 711	4 405
	<u>7 981 \$</u>	<u>8 985 \$</u>

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

8. PLACEMENTS

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements de Travail sécuritaire NB.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	<u>Juste valeur</u>	<u>Juste valeur</u>
<i>i) Portefeuille de placement</i>		
Contrats de change à terme	(17 475) \$	32 079 \$
Revenu fixe		
Obligations ordinaires	322 749	321 507
Actions		
Canadiennes	241 325	305 752
Américaines	228 087	279 502
Non nord-américaines	356 747	360 604
Total des actions	826 159	945 858
Sensibles aux effets de l'inflation		
Biens immobiliers	301 595	274 190
Infrastructure	261 530	233 387
Total des placements sensibles aux effets de l'inflation	563 125	507 577
Rendement absolu		
Opportuniste mondiale ¹	301 996	192 776
	1 996 554 \$	1 999 797 \$

1. La composante opportuniste mondiale est investie dans des fonds en gestion commune qui ont la capacité d'investir dans une grande variété de catégories d'actif et de stratégies selon l'évaluation du gestionnaire de l'attrait de l'option. Au 31 décembre 2024, la composition des fonds était la suivante : actions nord-américaines, 7 % (2023 – 7 %); actions non nord-américaines, 26 % (2023 – 26 %); instruments à revenu fixe, 8 % (2023 – 8 %); et stratégies de rendement absolu, 59 % (2023 – 59 %).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

8. PLACEMENTS SUITE

ii) Hiérarchie des justes valeurs

Les placements de Travail sécuritaire NB ont été regroupés selon trois niveaux d'hierarchie des justes valeurs conformément à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont définis comme suit :

- Les données d'entrée de niveau 1 sont des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Elles représentent les indications les plus convaincantes de la juste valeur et sont utilisées dans la mesure du possible.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données fondées sur les marchés qui sont directement ou indirectement observables, mais qui ne sont pas considérées être des prix cotés du niveau 1. Les données d'entrée de niveau 2 sont : (i) des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires; (ii) des prix cotés sur des marchés non actifs pour des actifs ou des passifs identiques, comme des marchés qui affichent peu de transactions et dont les prix ne sont pas à jour ou les prix cotés varient de façon considérable; (iii) des données autres que les prix cotés qui sont observables, comme les taux d'intérêts, des courbes de rendement, les volatilités, les risques de crédit et les taux de défaillance; et (iv) des données provenant de données observables de marché ou corroborées par ces dernières.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables. Elles reflètent des hypothèses quant aux cours du marché à l'aide des meilleurs renseignements internes et externes disponibles. Les approches d'évaluation utilisées sont les plus appropriées pour les types de placements.

Dans certains cas, les données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs correspondent à différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs. Dans ces cas, le niveau de la juste valeur est déterminé d'après le niveau de données le plus bas qui est significatif pour l'évaluation de la juste valeur. Au 31 décembre 2024, la juste valeur des éléments d'actif et du passif évalués de façon récurrente selon chaque niveau de données était comme suit :

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

8. PLACEMENTS (SUITE)

iii) Sommaire des changements des évaluations de la juste valeur de niveau 3

	2024	2023
Solde, début de l'exercice	306 478 \$	274 939 \$
Acquisitions de placements de niveau 3	60 783	63 145
Vente de placements de niveau 3	(23 957)	(18 267)
Distributions du bénéfice d'exploitation par des sociétés de personnes	12 334	7 028
Dépenses	(238)	(196)
Gains matérialisés	4 172	6 092
Modification des gains non matérialisés comptabilisés dans le revenu de placements	8 245	(26 263)
Solde, fin de l'exercice	367 817 \$	306 478 \$

Les huit placements suivants sont classés comme un niveau 3 :

(1) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales ayant une valeur marchande de 47,0 millions de dollars (2023 – 47,0 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2024. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de 12 ans, qui a commencé le 30 octobre 2013. L'associé général a l'option de prolonger la durée du fonds de deux ans.

(2) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales ayant une valeur marchande de 129,7 millions de dollars (2023 – 119,9 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital variable qui permet les remboursements trimestriels selon la valeur de l'actif net, compte tenu de restrictions.

(3) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des biens immobiliers européens ayant une valeur marchande de 7,2 millions de dollars (2023 – 14,5 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2024. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de neuf ans, qui a commencé le 22 août 2014. Pendant l'exercice, on a prolongé la durée du fonds la seconde fois pour une période de un an et la nouvelle durée prendra fin le 22 août 2025.

(4) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des biens immobiliers européens ayant une valeur marchande de 38,3 millions de dollars (2023 – 44,0 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2024. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de dix ans, qui a commencé le 29 mars 2018.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

8. PLACEMENTS SUITE

(5) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales ayant une valeur marchande de 39,7 millions de dollars (2023 – 33,7 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2024. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de 12 ans, qui a commencé le 10 mai 2019. L'associé général a l'option de prolonger la durée du fonds de deux ans.

(6) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des biens immobiliers européens ayant une valeur marchande de 36,1 millions de dollars (2023 – 2,5 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2024. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de dix ans, qui a commencé le 3 décembre 2021.

(7) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des biens immobiliers américains ayant une valeur marchande de 24,7 millions de dollars (2023 – 12,1 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2024. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de huit ans, qui a commencé le 29 mars 2024. L'associé général a l'option de prolonger la durée du fonds de deux ans.

(8) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales ayant une valeur marchande de 45,1 millions de dollars (2023 – 32,8 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2024. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de 12 ans, qui a commencé le 30 novembre 2023. L'associé général a l'option de prolonger la durée du fonds à deux reprises pour une période de un an.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

8. PLACEMENTS SUITE

iv) Revenu de placements

	2024	2023
Intérêts et dividendes	61 720 \$	53 929 \$
Pertes matérialisées sur placements pour les contrats de change à terme	(16 073)	(27 000)
Gains matérialisés sur placements sur d'autres placements du portefeuille	101 993	788
Modification des gains non matérialisés sur placements pour les contrats de change à terme	(49 553)	40 212
Modification des gains non matérialisés sur placements sur d'autres placements du portefeuille	116 394	98 038
	<u>214 481</u>	<u>165 967</u>
Moins : Frais de gestion de portefeuille	(7 460)	(6 340)
	<u>207 021 \$</u>	<u>159 627 \$</u>

Le taux de rendement du marché du portefeuille de placement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 s'est chiffré à 10,46 % (2023 – 8,90 %).

v) Fonds en gestion commune

Le portefeuille de Travail sécuritaire NB est investi exclusivement dans des fonds en gestion commune et des partenariats privés englobant une variété de catégories d'actifs et de mandats. Travail sécuritaire NB détient des droits sur une part proportionnelle du revenu et de l'actif net de chaque fonds, sans avoir le pouvoir de diriger la gestion du fonds en question.

vi) Accord relatif aux placements

Travail sécuritaire NB a conclu un accord relatif aux placements en vue de la gestion combinée et de la mise en commun de ses placements et de ceux de la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*. Les présents états financiers consolidés présentent la part proportionnelle des placements de Travail sécuritaire NB dans le fonds, sauf le placement dans WorkSafeNB Investments Limited, qui est consolidé (voir la note 3). La part proportionnelle des placements de Travail sécuritaire NB dans le fonds en gestion commune était de 87,2 % au 31 décembre 2024 (2023 – 88,4 %). En 2024, Travail sécuritaire NB a reçu des honoraires de 131,0 milliers de dollars (2023 – 101,7 milliers de dollars) pour l'administration de la part du fonds de la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard, et des honoraires de 36,6 milliers de dollars (2023 – 36,5 milliers de dollars) pour l'administration de la part du fonds de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

vii) Engagements

Par le biais de son placement dans WorkSafeNB Investments Limited, Travail sécuritaire NB a conclu des contrats de société en commandite avec des fonds communs d'infrastructure et de biens immobiliers gérés à l'extérieur, qui s'engagent à faire des placements dans ces fonds, lesquels peuvent être utilisés au cours des exercices à venir. Les engagements non capitalisés au 31 décembre 2024 se chiffrent à 247,1 millions de dollars (2023 – 273,8 millions de dollars).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

9. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Travail sécuritaire NB a élaboré des politiques pour gérer ses placements. Il fait appel aux services de gestionnaires de placements indépendants de l'extérieur pour gérer tous ses placements. L'observation des politiques de placement par ces gestionnaires est évaluée à intervalles réguliers.

Afin de gérer les risques liés aux placements, le portefeuille de Travail sécuritaire NB est diversifié selon les catégories de l'actif, les secteurs d'activité, les régions géographiques et les titres individuels. Travail sécuritaire NB diversifie davantage en choisissant des gestionnaires de placements ayant des philosophies et des styles qui varient. De temps à autre, il retient les services d'experts-conseils indépendants qui lui donnent des conseils sur le caractère approprié et l'efficacité de ses politiques et pratiques en matière de placements. Des études périodiques de l'actif et du passif sont effectuées pour s'assurer que la stratégie de placement est adéquate compte tenu des engagements au titre des prestations sur une base de continuité et de la tolérance de Travail sécuritaire NB à l'égard du risque. La dernière étude de l'actif et du passif a été effectuée en 2024.

Les paragraphes qui suivent décrivent l'exposition aux risques financiers et les stratégies d'atténuation des risques de Travail sécuritaire NB.

i) Risque de capitalisation

Le niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB repose sur des pratiques actuarielles reconnues pour les évaluations de continuité, qui reflètent un taux d'actualisation fondé sur les politiques de financement et de placement établies par le conseil d'administration. La politique de financement de Travail sécuritaire NB précise un objectif de capitalisation (pourcentage de l'actif sur le passif sur une base de continuité) entre 115 % et 125 %. Cet excédent permis d'actif sur le passif sur une base de continuité atténue les effets de fluctuations d'un exercice à un autre, assurant ainsi la stabilisation des taux de cotisation et offrant une meilleure garantie que les prestations accordées seront assurées. De plus amples renseignements se trouvent à la note 23.

ii) Risque de marché

Travail sécuritaire NB investit dans des actions émises dans le public dans une Bourse nationale ou étrangère; dans des obligations négociées hors cote par l'intermédiaire de maisons de courtage; dans des biens immobiliers commerciaux canadiens et étrangers; et dans des infrastructures mondiales par le biais de fonds communs. Les variations des prix du marché ont un effet sur ces valeurs. De telles variations sont assujetties à des facteurs économiques et à d'autres variations sur les marchés de capitaux canadiens et mondiaux, ainsi qu'à des risques particuliers aux émetteurs, qui pourraient avoir une incidence sur la valeur marchande des valeurs individuelles. Des lignes directrices ont été établies pour assurer que les placements de Travail sécuritaire NB sont diversifiés selon l'émetteur, le secteur d'activité et la région géographique.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

9. GESTION DU RISQUE FINANCIER SUITE

Le tableau suivant présente l'effet estimatif d'un changement défavorable raisonnablement possible¹ dans la variable de risque clé, soit le marché de référence, pour chacun des mandats relatifs aux actions dans le portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB.

	2024		2023	
	1 écart type	2 écarts types	1 écart type	2 écarts types
Actions canadiennes				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ²	(12,8 %)	(25,6 %)	(12,6 %)	(25,3 %)
Portefeuille canadien – effet sur l'excédent / le déficit	(27 903) \$	(55 806) \$	(36 741) \$	(73 481) \$
Actions américaines				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ³	(12,6 %)	(25,2 %)	(12,3 %)	(24,6 %)
Portefeuille américain – effet sur l'excédent / le déficit	(29 756) \$	(59 512) \$	(34 951) \$	(69 901) \$
Actions internationales (EAFE)				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ⁴	(12,1 %)	(24,2 %)	(12,0 %)	(24,1 %)
Portefeuille international – effet sur l'excédent / le déficit	(41 357) \$	(82 714) \$	(38 375) \$	(76 751) \$
Actions des marchés naissants				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ⁵	(13,6 %)	(27,2 %)	(13,4 %)	(26,7 %)
Actions des marchés naissants – effet sur l'excédent / le déficit	(13 173) \$	(26 346) \$	(13 103) \$	(26 207) \$

1. Les changements raisonnablement possibles sont estimés à l'aide de la variabilité historique (10 ans) pour chacun des marchés de référence selon leur moyenne respective. L'écart type mesure l'écart normal dans une distribution de probabilités. Un écart type couvre 68 % de tous les résultats probables et deux écarts types en couvrent 95 %.

2. Indice composé plafonné du S&P TSX (Standard & Poor's et Toronto Stock Exchange).

3. Indice S&P (Standard & Poor's) 500.

4. Indice de rendement global MSCI (Morgan Stanley Capital International) EAFE (Europe, Australasie et Extrême-Orient).

5. Indice de rendement global MSCI EM (marchés naissants).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

9. GESTION DU RISQUE FINANCIER SUITE

iii) Risque de change

Travail sécuritaire NB a certains placements libellés en devises. Le risque de change représente le risque que la valeur de ces placements fluctuera en raison des variations des cours des devises étrangères. Le risque de change le plus important de Travail sécuritaire NB est face au dollar américain, à l'euro, au yen et à la livre sterling. Au 31 décembre 2024, le risque de Travail sécuritaire NB face au dollar américain se chiffrait à 670,9 millions de dollars (2023 – 672,3 millions de dollars); à l'euro, il s'élevait à 191,5 millions de dollars (2023 – 195,3 millions de dollars); au yen, il se chiffrait à 69,3 millions de dollars (2023 – 53,3 millions de dollars); et à la livre sterling, il s'élevait à 84,6 millions de dollars (2023 – 72,4 millions de dollars).

Pour ses actifs américains et non nord-américains, Travail sécuritaire NB a adopté une politique visant à couvrir dynamiquement une portion de son risque de change de marchés développés au moyen de contrats de change à terme. Le montant couvert varie selon l'attrait relatif de la devise. Ces contrats visent l'échange d'une monnaie contre une autre à une date ultérieure et à un taux établi, convenu au moment du contrat.

La juste valeur de ces instruments financiers variera en fonction des changements au niveau des taux de change de la devise faisant l'objet des contrats. Les montants nominaux de référence des contrats de change à terme sont les montants contractuels à partir desquels les paiements sont faits. Ces montants nominaux de référence ont été convertis en dollars canadiens aux taux de change contractuels en vigueur au moment de la prise d'effet des contrats. Les contrats en vigueur en 2024 viennent à échéance au cours des 37 premiers jours de 2025.

Au 31 décembre 2024, la valeur nominale des contrats de change à terme en vigueur se chiffrait à 786,9 millions de dollars (2023 – 881,6 millions de dollars). La juste valeur de ces contrats représentait (17,5 millions de dollars) (2023 – 32,1 millions de dollars). Les gains non matérialisés sur les contrats de change à terme ont été comptabilisés dans le revenu de placements.

Le tableau suivant présente l'effet qu'aurait un changement annuel raisonnablement possible au niveau des taux de change du dollar canadien / américain, du dollar canadien / de l'euro, du dollar canadien / du yen et du dollar canadien / de la livre sterling sur l'excédent / le déficit. L'effet sur l'excédent / le déficit est présenté net des couvertures de change à la fin de l'exercice :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	<u>Effet sur l'excédent / le déficit</u>	<u>Effet sur l'excédent / le déficit</u>
Appréciation de 15 % du dollar canadien		
CAD / USD	(4 396) \$	6 168 \$
CAD / EURO	(8 399)	(8 348)
CAD / YEN	(8 895)	(6 954)
CAD / LIVRE STERLING	(6 716)	(6 483)

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

9. GESTION DU RISQUE FINANCIER SUITE

iv) Risque de crédit

Le risque de crédit sur les placements à échéance fixe, les instruments du marché monétaire ou les contrats de change à terme se pose en raison de la possibilité que la contrepartie à un instrument manque à son obligation envers Travail sécuritaire NB. L'exposition maximum au risque de crédit est déterminée par la juste valeur de ces instruments financiers. Travail sécuritaire NB investit dans des instruments du marché monétaire qui consistent principalement en des titres de créance à court terme et des titres du marché monétaire émis ou garantis par les gouvernements fédéral ou provinciaux du Canada et par des sociétés canadiennes. Les contreparties aux contrats de change à terme doivent avoir une cote d'au moins « AA- ».

Travail sécuritaire NB a un risque de crédit indirect sur les placements sous-jacents détenus par les fonds en gestion commune à échéance fixe. Le tableau suivant résume les placements à échéance fixe selon la cote de crédit.

	2024		2023	
	Juste valeur	Pourcentage du total des placements à échéance fixe	Juste valeur	Pourcentage du total des placements à échéance fixe
Cote de crédit*				
AAA	133 428 \$	41,34	77 905 \$	24,23
AA	102 414	31,73	52 030	16,18
A	48 138	14,92	66 168	20,58
BBB	33 923	10,51	49 700	15,46
< BBB	4 846	1,50	75 704	23,55
Total	322 749 \$	100,00	321 507 \$	100,00

*Les notes de crédit sont obtenues à partir des cotes de Standard & Poor's, de Moody's ou du Dominion Bond Rating Service.

v) Risque d'inflation

Le risque d'inflation représente le risque que l'augmentation générale du niveau des prix puisse résulter en une perte du pouvoir d'achat futur des actifs monétaires actuels.

Pour atténuer l'effet de l'inflation sur les engagements futurs de Travail sécuritaire NB, le portefeuille détient des placements sensibles aux effets de l'inflation, comme des biens immobiliers et une infrastructure.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

9. GESTION DU RISQUE FINANCIER SUITE

vi) Risque de taux d'intérêt

Le risque d'inflation représente le risque que l'augmentation générale du niveau des prix puisse résulter en une perte du pouvoir d'achat futur des actifs monétaires actuels.

Pour atténuer l'effet de l'inflation sur les engagements futurs de Travail sécuritaire NB, le portefeuille détient des placements sensibles aux effets de l'inflation, comme des biens immobiliers et une infrastructure.

	Période qui reste jusqu'à échéance			Total 2024	Total 2023
	Un an ou moins	Plus de un an et moins de 5 ans	Cinq ans ou plus		
Placements à échéance fixe	2 582 \$	124 258 \$	195 909 \$	322 749 \$	321 507 \$

Le rendement effectif moyen des obligations ordinaires est de 3,58 % (2023 – 5,37 %) par année selon la valeur marchande.

Au 31 décembre 2024, si le taux d'intérêt en vigueur avait varié de 1 %, en supposant un déplacement parallèle de la courbe des rendements, toutes les autres variables étant constantes, la valeur des obligations ordinaires aurait augmenté ou diminué de 23,4 millions de dollars (2023 – 20,2 millions de dollars), soit environ 7,24 % (2023 – 6,29 %) de leur juste valeur.

La sensibilité aux changements au niveau du taux d'intérêt a été estimée en se servant de la durée moyenne pondérée des portefeuilles d'obligations.

vii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que Travail sécuritaire NB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie.

Par le biais d'un processus proactif de gestion de trésorerie qui comprend la prévision continue des flux de trésorerie prévus, Travail sécuritaire NB atténue le risque de liquidité en minimisant le besoin de liquidations involontaires de l'actif du portefeuille. La politique de placement de Travail sécuritaire NB prévoit la répartition de 2 % aux espèces afin d'assurer une liquidité adéquate. Pour satisfaire aux besoins de liquidité imprévus lorsque les conditions de marché sont défavorables, Travail sécuritaire NB a négocié du crédit de soutien jusqu'à 10 millions de dollars, qui n'avait pas été utilisé au 31 décembre 2024.

Le tableau suivant résume les profils des échéances des engagements financiers de Travail sécuritaire NB comptabilisés au coût amorti :

Au 31 décembre 2024	Un an ou moins	Plus de un an et moins de 5 ans	Cinq ans ou plus
Comptes fournisseurs et frais courus	9 698 \$	–	–
Distribution payable aux employeurs	17 240 \$	–	–
Engagements au titre des rentes d'employeurs tenus personnellement responsables	2 350 \$	7 198 \$	10 177 \$

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

10. IMMOBILISATIONS

	Terrains et bâtiments	Logiciels et matériel informatique	Mobilier et matériel, y compris les améliorations locatives	Véhicules à moteur	2024 Total	2023 Total
Coût						
Solde au 1 ^{er} janvier	3 626 \$	17 076 \$	2 545 \$	1 234 \$	24 481 \$	38 949 \$
Ajouts	–	609	214	643	1 466	1 157
Sorties	–	(2 771)	–	(208)	(2 979)	(15 625)
Solde au 31 décembre	3 626 \$	14 914 \$	2 759 \$	1 669 \$	22 968 \$	24 481 \$
Amortissement cumulé						
Solde au 1 ^{er} janvier	(2 055) \$	(16 530) \$	(2 429) \$	(274) \$	(21 288) \$	(32 030) \$
Amortissement	(164)	(468)	(81)	(196)	(909)	(1 307)
Sorties	–	2 771	–	135	2 906	12 049
Solde au 31 décembre	(2 219) \$	(14 227) \$	(2 510) \$	(335) \$	(19 291) \$	(21 288) \$
Valeurs comptables						
Au 1 ^{er} janvier	1 571 \$	546 \$	116 \$	960	3 193 \$	6 919 \$
Au 31 décembre	1 407 \$	687 \$	249 \$	1 334 \$	3 677 \$	3 193 \$

L'élément « Terrains et bâtiments » comprend les montants suivants lorsque Travail sécuritaire NB est un preneur :

Actifs visés par des contrats de location-financement

	2024	2023
Frais – contrats de location-financement capitalisés	2 459 \$	2 459 \$
Amortissement cumulé	(2 459)	(2 430)
Valeur comptable nette	– \$	29 \$

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

11. COMPTES FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Comptes fournisseurs et frais courus	7 352 \$	5 361 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	2 346	2 507
	<u>9 698 \$</u>	<u>7 868 \$</u>

Les comptes fournisseurs et les frais courus comprennent les obligations locatives liées à la location de locaux à bureaux :

Obligations locatives

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Courantes	- \$	31 \$
Non courantes	-	-
	<u>- \$</u>	<u>31 \$</u>

12. ENGAGEMENTS AU TITRE DES RENTES D'EMPLOYEURS TENUS PERSONNELLEMENT RESPONSABLES

Le tableau suivant présente le rapprochement des engagements au titre des rentes des employeurs tenus personnellement responsables :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Solde, début de l'exercice	17 539 \$	16 429 \$
Cotisations	2 026	1 460
Revenu de placements (perte) réalisé sur les cotisations	1 746	1 420
Prestations versées	(1 586)	(1 770)
Solde, fin de l'exercice	<u>19 725 \$</u>	<u>17 539 \$</u>

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

13. ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE

i) Historique

Le tableau suivant présente l'extrapolation du passif (actif) au titre des contrats d'assurance en indiquant les engagements au titre de la couverture restante et les engagements au titre des réclamations encourues.

	2024			Total
	Engagements au titre de la couverture restante		Engagements au titre des réclamations encourues	
	Exclusion faite de l'élément de perte	Élément de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	
Passif (actif) au titre des contrats d'assurance, 1^{er} janvier	(5 325) \$	– \$	1 375 974 \$	1 370 649 \$
Produits des activités d'assurance	(162 496)	–	–	(162 496)
Charges afférentes aux activités d'assurance				
Réclamations encourues et autres dépenses	–	–	189 353	189 353
Perte sur contrats déficitaires et reprises de ces pertes	–	–	–	–
Variations des engagements au titre des réclamations encourues	–	–	(11 866)	(11 866)
Résultat des activités d'assurance	(162 496)	–	177 487	14 991
Charges financières (produits financiers) d'assurance	(774)	–	69 832	69 058
Total des variations au niveau du revenu	(163 270)	–	247 319	84 049
Flux de trésorerie				
Cotisations reçues	163 739	–	–	163 739
Réclamations et autres dépenses payées	–	–	(195 465)	(195 465)
Total des flux de trésorerie	163 739	–	(195 465)	(31 726)
Passif (actif) au titre des contrats d'assurance, 31 décembre	(4 856) \$	– \$	1 427 828 \$	1 422 972 \$

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

13. ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE SUITE

	2023			Total
	Engagements au titre de la couverture restante	Engagements au titre des réclamations encourues	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	
Passif (actif) au titre des contrats d'assurance, 1 ^{er} janvier	(8 009) \$	– \$	1 361 256 \$	1 353 247 \$
Produits des activités d'assurance	(166 870)	–	–	(166 870)
Charges afférentes aux activités d'assurance				
Réclamations encourues et autres dépenses	–	–	157 193	157 193
Perte sur contrats déficitaires et reprises de ces pertes	–	–	–	–
Variations des engagements au titre des réclamations encourues	–	–	(75 458)	(75 458)
Résultat des activités d'assurance	(166 870)	–	81 735	(85 135)
Charges financières (produits financiers) d'assurance	(567)	–	114 464	113 897
Total des variations au niveau du revenu	(167 437)	–	196 199	28 762
Flux de trésorerie				
Cotisations reçues	170 121	–	–	170 121
Réclamations et autres dépenses payées	–	–	(181 481)	(181 481)
Total des flux de trésorerie	170 121	–	(181 481)	(11 360)
Passif (actif) au titre des contrats d'assurance, 31 décembre	(5 325) \$	– \$	1 375 974 \$	1 370 649 \$

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

13. ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE SUITE

ii) Engagements au titre des réclamations encourues

Le tableau suivant présente les engagements au titre des réclamations encourues selon le type de prestations.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Invalité à court terme et réadaptation	116 212 \$	106 893 \$
Invalité à long terme	473 049	446 528
Assistance médicale	493 550	488 004
Prestations de survivant	55 232	56 469
Maladies professionnelles de longue latence	91 044	87 831
Frais d'administration des réclamations	96 734	93 321
Engagements au titre des réclamations encourues	1 325 821	1 279 046
Comptes débiteurs et comptes créditeurs reclassés dans les engagements au titre des réclamations encourues	9 232	10 048
Rentes	92 775	86 880
Total des engagements au titre des réclamations encourues	1 427 828 \$	1 375 974 \$

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

13. ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE SUITE

iii) Tableau d'évolution des réclamations

Le tableau qui suit indique l'évolution des réclamations en attente d'une décision relativement au coût final prévu des réclamations pour les dix dernières années d'accident. Il démontre que l'estimation du coût final des réclamations pour chaque année d'accident a changé avec les fins d'exercices successifs qui s'ajoutent, et compare l'estimation actuelle du coût cumulatif des réclamations aux paiements cumulatifs réels pendant la période d'évolution. Compte tenu de la longue durée de nombreux types de prestations, des montants importants seront versés au-delà de la date d'évaluation. La moitié inférieure du tableau fait le rapprochement du total des montants des réclamations en attente d'une décision et du montant actualisé indiqué dans l'état de la situation financière.

Année d'accident	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Estimation du coût final des réclamations :											
À la fin de l'année d'accident	154 942 \$	228 649 \$	245 058 \$	324 503 \$	257 214 \$	211 188 \$	197 876 \$	187 271 \$	153 833 \$	178 243 \$	
Une année plus tard	198 546	257 285	280 307	297 973	221 839	184 966	178 295	142 828	156 657		
Deux années plus tard	211 205	269 391	266 840	253 267	197 744	166 280	142 133	141 488			
Trois années plus tard	219 184	270 383	236 980	238 780	190 432	137 243	138 725				
Quatre années plus tard	217 052	244 314	221 496	231 875	175 342	133 181					
Cinq années plus tard	199 367	226 122	212 551	228 678	172 320						
Six années plus tard	186 977	219 555	205 295	227 685							
Sept années plus tard	178 280	211 950	199 619								
Huit années plus tard	166 060	213 837									
Neuf années plus tard	168 379										
Estimation actuelle du coût cumulatif des réclamations	168 379	213 837	199 619	227 685	172 321	133 181	138 725	141 488	156 657	178 243	1 730 135
Paiements cumulatifs	(90 988)	(107 143)	(93 227)	(98 372)	(69 738)	(49 443)	(45 286)	(43 021)	(39 613)	(22 895)	(659 726)
Réclamations en attente d'une décision, non actualisées	77 391	106 694	106 392	129 313	102 583	83 738	93 439	98 467	117 044	155 348	1 070 409
2014 et années antérieures											1 081 856
Total des réclamations en attente d'une décision, non actualisées											2 152 265
Effet de l'actualisation											(1 064 365)
Gestion des réclamations											91 043
Maladies professionnelles											96 733
Autres passifs éventuels*											50 144
Total des engagements au titre des réclamations encourues											1 325 821 \$
Rentes											92 775
Comptes créditeurs et comptes débiteurs reclassés											9 232
Total des engagements au titre des contrats d'assurance											1 427 828 \$

*Comprend surtout des passifs pour des rentes futures.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

14. CHARGES AFFÉRENTES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

	2024	2023
Frais engagés au titre des réclamations		
Invalidité à court terme et réadaptation	51 580 \$	40 954 \$
Invalidité à long terme	39 443	34 235
Prestations de survivant	3 421	2 870
Assistance médicale	38 713	31 444
Total des réclamations encourues	133 157	109 503
Frais d'administration (note 16)	48 727	41 381
Obligations prévues par la loi et autres dépenses	7 468	6 309
Autres charges afférentes aux activités d'assurance	56 195	47 690
Total des réclamations encourues et autres charges afférentes aux activités d'assurance	189 352	157 193
Variations des engagements au titre des réclamations encourues	(16 960)	(79 867)
Cotisations en vue des rentes	5 095	4 409
Total des charges afférentes aux activités d'assurance	177 487 \$	81 735 \$

15. CHARGES FINANCIÈRES (PRODUITS FINANCIERS) D'ASSURANCE

	2024	2023
Intérêts capitalisés dans les contrats d'assurance selon des hypothèses financières à jour	59 030 \$	62 873 \$
Variations du taux d'actualisation équivalent unique et d'autres hypothèses financières	2 396	44 174
Intérêts sur engagements au titre des rentes	8 406	7 417
Intérêts et pénalités sur cotisations et créances irrécouvrables	(774)	(567)
Charges financières (produits financiers) d'assurance	69 058 \$	113 897 \$

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

16. FRAIS D'ADMINISTRATION

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Salaires et charges sociales	54 154 \$	48 933 \$
Amortissement	909	1 296
Frais professionnels	8 132	4 770
Ressources matérielles et communications	1 866	1 758
Exploitation des immeubles	2 260	3 515
Frais de déplacement et d'utilisation de véhicules	847	945
Éducation et formation	1 166	943
Réunions, ateliers et conférences	1 087	1 020
Transformation des activités	5 557	6 659
	75 978	69 839
Répartition aux frais d'assistance médicale	-	(486)
	75 978 \$	69 353 \$
Total des frais d'administration	75 978 \$	69 353 \$
Total des frais d'administration répartis aux :		
Charges afférentes aux activités d'assurance (note 14)	48 727	41 381
Frais d'administration et autres dépenses (note 18)	27 251	27 972
	75 978 \$	69 353 \$

Une partie des frais d'administration de Travail sécuritaire NB représente des coûts engagés par les services de santé de Travail sécuritaire NB. Cette portion, qui a trait aux réclamations, a été répartie à l'assistance médicale.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

17. OBLIGATIONS PRÉVUES PAR LA LOI

Bien que Travail sécuritaire NB ne participe pas au processus d'établissement du budget pour les défenseurs du travailleur et de l'employeur, il est tenu par la loi de rembourser le gouvernement provincial de tous les frais des défenseurs.

Travail sécuritaire NB a également offert de l'aide financière à certaines associations de sécurité de la province conformément à la *Loi sur les accidents du travail*. La somme versée a été prélevée auprès de tous les employeurs des industries représentées par les associations de sécurité et fait partie des produits des activités d'assurance.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Défenseurs du travailleur	1 237 \$	684 \$
Défenseurs de l'employeur	393	314
Tribunal d'appel des accidents au travail	2 176	1 341
	3 806	2 339
New Brunswick Construction Safety Association	450	450
Association de sécurité de forêt du Nouveau-Brunswick	190	190
Autres	275	275
	915	915
Total des obligations prévues par la loi	4 721 \$	3 254 \$
Total des obligations prévues par la loi réparties aux :		
Charges afférentes aux activités d'assurance	3 960	2 786
Frais d'administration et autres dépenses (note 18)	761	468
	4 721 \$	3 254 \$

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

18. FRAIS D'ADMINISTRATION ET AUTRES DÉPENSES (REVENUS)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Montant attribué provenant des frais d'administration (note 16)	27 251 \$	27 972 \$
Montant attribué provenant des obligations prévues par la loi (note 17)	761	468
Charges afférentes aux rentes d'employeurs tenus personnellement responsables	1 747	1 420
	<u>29 759 \$</u>	<u>29 860 \$</u>

19. EMPLOYEURS TENUS PERSONNELLEMENT RESPONSABLES

Les employeurs tenus personnellement responsables (principalement les organismes du gouvernement fédéral et certains du gouvernement du Nouveau-Brunswick) assument les coûts directs de leurs propres réclamations. Travail sécuritaire NB administre ces réclamations et impute à ces employeurs une part des frais d'administration, laquelle est comprise dans les frais d'administration et autres dépenses (revenus) figurant dans l'état consolidé des résultats.

Les engagements au titre des réclamations liés aux employeurs tenus personnellement responsables ne sont pas compris dans le compte des engagements de Travail sécuritaire NB. Puisque ces engagements seront assumés par ces employeurs lorsqu'ils seront acquittés au cours des années futures, ils n'ont aucune incidence sur l'actif net de Travail sécuritaire NB.

Pendant l'exercice, les revenus liés aux frais d'administration et les remboursements des coûts de réclamation suivants ont été perçus :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Revenu provenant des frais d'administration	16 581 \$	15 028 \$
Remboursement des frais engagés au titre des réclamations		
Invalidité à court terme	30 236 \$	25 815 \$
Invalidité à long terme	16 271	13 873
Prestations de survivant	774	718
Assistance médicale	18 928	16 684
	<u>66 209 \$</u>	<u>57 090 \$</u>

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

20. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

Entités publiques

Les présents états financiers consolidés contiennent les résultats d'opérations faisant partie de l'exploitation ordinaire avec divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne contrôlés par le gouvernement provincial, auxquels Travail sécuritaire NB peut être considéré comme étant apparenté. Les opérations faisant partie de l'exploitation ordinaire avec des parties apparentées sont conclues au prix courant du marché selon les conditions normales du commerce.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de Travail sécuritaire NB sont considérés des parties apparentées, et comprennent les membres du conseil d'administration et du comité de direction. Les tableaux qui suivent indiquent la rémunération totale des principaux dirigeants.

Comité de direction

Salaires et autres charges sociales à court terme

2024

1 773 \$

2023

1 624 \$

Avantages postérieurs à l'emploi

186

182

1 959 \$

1 806 \$

Conseil d'administration

Salaires et indemnités journalières

2024

173 \$

2023

145 \$

21. RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS

Travail sécuritaire NB et ses employés cotisent à un régime de retraite à risques partagés interentreprises, administré par la province du Nouveau-Brunswick en vertu de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics*. Le régime offre des prestations aux employés du gouvernement provincial et de certaines sociétés de la Couronne calculées comme suit :

- service jusqu'au 31 décembre 2013 – le nombre d'années de service et la meilleure moyenne de cinq années successives de salaire;
- service après le 1^{er} janvier 2014 – le nombre d'années de service et le salaire moyen de carrière.

Étant donné que de l'information suffisante n'est pas facilement accessible pour rendre compte de la participation de Travail sécuritaire NB au régime selon la méthode de comptabilisation de régime de retraite à prestations déterminées, les présents états financiers consolidés ont été établis selon les règles comptables utilisées pour les régimes de retraite à cotisations déterminées.

La charge de l'exercice courant pour ce régime de retraite équivaut à 4,8 millions de dollars (2023 – 4,9 millions de dollars).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

22. PASSIFS ÉVENTUELS

À tout moment, Travail sécuritaire NB est partie à diverses réclamations et poursuites liées au cours normal de ses activités. Selon la direction, le résultat de ces réclamations et poursuites ainsi que leur effet sur les activités et la situation financière de Travail sécuritaire NB ne peuvent pas être déterminés.

23. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Après la fin de l'exercice, le gouvernement provincial a présenté un projet de loi visant à modifier la *Loi sur les accidents du travail*. Les principales modifications sont les suivantes : le 1^{er} juillet 2025, le pourcentage utilisé pour calculer les prestations pour perte de gains versées aux conjoints survivants augmentera de 5 % des gains moyens nets et le montant mis de côté en vue d'une rente pour les conjoints survivants passera à 10 % de leurs prestations mensuelles. Ces modifications devraient donner lieu à un rajustement des engagements au titre des contrats d'assurance se chiffrant à 4,1 millions de dollars.

24. CAPITALISATION ET GESTION DU CAPITAL

Le niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB est fondé sur des pratiques actuarielles reconnues pour les évaluations de continuité et reflète un taux d'actualisation fondé sur les politiques de financement et de placement établies par le conseil d'administration. Dans le cadre d'une évaluation de continuité, les engagements au titre des réclamations sont évalués selon l'hypothèse primaire que le régime exploitera à long terme. Par conséquent, l'évaluation tient compte des tendances à long terme plutôt que des fluctuations à court terme découlant de ces tendances, comme le reflète le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les engagements au titre des contrats d'assurance aux fins de la présentation des états financiers.

Le taux d'actualisation utilisé dans le cadre d'une évaluation de continuité reflète la meilleure estimation du taux de rendement moyen à long terme auquel on peut s'attendre en utilisant la composition de l'actif cible que le conseil a adoptée dans son énoncé des objectifs de placement. Une estimation d'un taux de rendement réel, fondée sur l'analyse de multiples scénarios possibles, est ensuite rajustée pour tenir compte de l'estimation de l'inflation moyenne future à long terme afin d'obtenir le taux d'actualisation sur une base de continuité. Il en résulte une hypothèse de taux d'actualisation sur une base de continuité de 6,08 % au 31 décembre 2024, laquelle demeure inchangée par rapport à l'évaluation précédente.

La politique de financement de Travail sécuritaire NB précise un objectif de capitalisation à long terme (pourcentage de l'actif sur le passif sur une base de continuité) entre 115 % et 125 %. Cet excédent permis d'actif sur le passif sur une base de continuité atténue les effets de fluctuations d'un exercice à un autre, assurant ainsi la stabilisation des taux de cotisation et offrant une meilleure garantie que les prestations accordées seront assurées. Conformément à la politique de financement, le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année donnée auprès des employeurs cotisés peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à Travail sécuritaire NB d'atteindre son objectif de capitalisation. Conformément à la politique de financement, un excédent est défini comme l'excédent en dollars de l'actif (à l'exclusion de l'encaisse affectée – voir la note 6) au-delà du niveau de capitalisation cible maximal de 125 %.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé la distribution de 180,6 millions de dollars aux employeurs admissibles par le biais de remboursements liés au rendement. Ce montant est compris dans la distribution aux employeurs qui figure dans l'état consolidé des résultats. À compter de septembre 2024, Travail sécuritaire NB a mis en œuvre une politique de financement modifiée comme suit :

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de dollars)

24. CAPITALISATION ET GESTION DU CAPITAL SUITE

Lorsque le pourcentage de capitalisation est inférieur à 115 % :

- Une surcharge est appliquée aux cotisations des employeurs afin de rétablir le pourcentage de capitalisation à 115 %. La surcharge est la différence entre les résultats financiers cumulatifs sur une base de continuité et le pourcentage de capitalisation de 115 %, amorti sur une période ne dépassant pas 10 ans.
- En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, un pourcentage de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période raisonnable et prudente ne dépassant pas 15 ans.

Lorsque le pourcentage de capitalisation dépasse 125 % :

- L'excédent entre 125 % et 140 % sert à calculer la réduction du taux de cotisation qui sera accordée aux employeurs. La réduction correspond à l'excédent entre 125 % et 140 %, amorti sur une période ne dépassant pas 10 ans.
- L'excédent entre 140 % et 150 % peut être distribué à la discrétion du conseil dans le cadre du processus d'établissement des taux de cotisation l'année suivante.
- L'excédent dépassant 150 % doit être distribué aux employeurs.

Le pourcentage de capitalisation de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2024 se chiffre à 152,9 % (2023 – 156,1 %). Il en résulte une distribution obligatoire de 11,5 millions de dollars aux employeurs en 2025, qui est comprise dans la distribution payable aux employeurs comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière et dans la distribution aux employeurs comptabilisée dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024. Le tableau suivant présente le rapprochement des engagements au 31 décembre 2024 et des engagements sur une base de continuité de Travail sécuritaire NB, qui sont utilisés à des fins de capitalisation.

Au 31 décembre 2024	Fondés sur les états financiers	Présentation¹	Évaluation²	Sur une base de continuité
Total de l'actif	2 073 790 \$	9 826 \$	– \$	2 083 616 \$
Total du passif	1 469 636	9 826	(147 411)	1 332 051
Actif net attribuable à				
Travail sécuritaire NB	556 836	–	147 411	704 247
Participations ne donnant pas le contrôle	47 318	–	–	47 318
Pourcentage de capitalisation	Sans objet			152,9 %

1. En raison des comptes débiteurs et des comptes créditeurs liés à l'assurance qui ont été reclassés aux engagements au titre des contrats d'assurance.

2. En raison de la méthode du taux d'actualisation à la valeur du marché exigée pour les engagements au titre des contrats d'assurance dans les états financiers, par rapport à l'approche à long terme utilisée pour les engagements sur une base de continuité. Comprend également les modifications législatives apportées après la date de clôture, décrites à la note 23, qui sont reflétées dans la méthode de capitalisation, mais non dans la méthode de IFRS 17.

25. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains des chiffres comparatifs et des informations à fournir ont été reclassés de façon à les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée pendant l'exercice courant.

